

Les dispositifs d'appui à l'insertion des jeunes sur le marché du travail en Afrique

Sandra Barlet
Rohen d'Aiglepierre



Les dispositifs d'appui à l'insertion des jeunes sur le marché du travail en Afrique

AUTEURS

Sandra Barlet, *GRET*
Rohen d'Aiglepierre, *AFD*

avec la contribution de

Bruno Méric, *GRET*
Carine Ollivier, *GRET*

COORDINATION

Rohen d'Aiglepierre, *AFD*
Céline Gratadour, *AFD*

La collection Études de l'AFD rassemble les études et recherches soutenues et coordonnées par l'Agence Française de Développement. Elle contribue à la diffusion des savoirs tirés de l'expérience du terrain et de travaux académiques. Les manuscrits sont systématiquement soumis à l'approbation d'un conseil éditorial, qui s'appuie sur l'avis de référés anonymes.

Le caractère original des tapuscrits est systématiquement contrôlé grâce au logiciel Compilatio, dans le souci d'éviter toute forme de plagiat.

Retrouvez nos publications sur : <http://librairie.afd.fr/>

AVERTISSEMENT

Les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de ses auteurs. Elles ne reflètent pas nécessairement le point de vue de l'AFD ou de ses institutions partenaires.

Directeur de la publication : Rémy RIOUX

Directeur de la rédaction : Gaël GIRAUD

Conception et réalisation : Flexedo, info@flexedo.com

Imprimé par : Imprimerie de la Centrale Lens – ICL

Remerciements

Nous remercions très sincèrement Annick Huyghe Mauro, André Gauron et Michel Carton pour leur lecture critique et pertinente.

Sommaire

Synthèse	7
Introduction	11
Partie 1. Les jeunes en Afrique : de qui parle-t-on ?	13
1.1. La notion de jeunesse dans le contexte africain : définition et déterminants	14
1.2. La démographie des jeunes en Afrique : localisation, mobilité et évolution.....	15
1.3. La situation éducative des jeunes en Afrique : accès, équité et qualité	19
1.4. Le potentiel des jeunes pour le développement de l’Afrique	21
Partie 2. Quelle est la situation de l’emploi face aux demandes, besoins et attentes des jeunes ?	25
2.1. Définir l’emploi	26
2.2. Mesurer l’emploi des jeunes en Afrique	27
2.3. La situation économique en Afrique	30
2.4. La situation des jeunes africains vis-à-vis du marché du travail	34
Références bibliographiques (Parties 1 et 2)	37
Partie 3. Quels sont les processus d’insertion des jeunes Africains ?	41
3.1. Processus d’insertion : de quoi parle-t-on ? Éléments d’introduction à la réflexion. .	42
3.2. Les principaux facteurs influençant les parcours des jeunes	44
3.3. Quelques traits génériques des processus d’insertion	55
3.4. Essai de caractérisation des dynamiques d’insertion : parcours types de jeunes	59
Références bibliographiques.....	65

Partie 4. Quels dispositifs sont développés pour faciliter l'insertion des jeunes ?	69
4.1. Les principaux opérateurs d'appui à l'insertion des jeunes, par type de services ...	70
4.2. Les acteurs du cadrage et du pilotage de l'action publique	74
4.3. Les principales politiques et actions en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes en Afrique	77
4.4. Vers une vision renouvelée des dispositifs d'appui à l'insertion	87
4.5. Esquisse de typologie des dispositifs d'insertion	90
Références bibliographiques	99
Partie 5. Comment concevoir et déployer des dispositifs d'appui à l'insertion des jeunes en Afrique?	101
5.1. Que faire en matière de développement de l'économie et de création d'emploi ?	103
5.2. Que faire en matière de développement des compétences ?.....	108
5.3. Que faire en matière de conception et de pilotage des politiques ?.....	113
5.4. Que faire en matière de dispositifs d'appui à l'insertion ?	116
Références bibliographiques.....	120
Annexes	121
Bibliographie générale	127
Liste des sigles et abréviations	129

Synthèse

L'emploi des jeunes constitue en Afrique comme dans le reste du monde une préoccupation majeure. Peut-être en Afrique encore plus qu'ailleurs. L'Afrique est la région qui, rapportée à la population, compte la plus forte proportion de jeunes au monde. Placée au cœur des priorités des politiques nationales, des sociétés civiles africaines, des partenaires au développement, la problématique de l'accès à l'emploi, et particulièrement des jeunes, pousse les acteurs à proposer des réponses nouvelles, en particulier pour faire face au sous-emploi et à la précarité de l'emploi. Depuis quelques années, des dispositifs d'appui plus transversaux sont testés afin d'accompagner les jeunes dans des contextes où peu d'entre eux parviennent à accéder ou à évoluer dans des conditions d'emploi qui les satisfont. Cette publication présente les politiques et programmes mis en œuvre par les gouvernements locaux et les opérateurs du secteur, ainsi que des réflexions menées sur l'appui à l'insertion des jeunes dans le cadre des institutions internationales et des partenaires techniques et financiers.

Partie 1 – Les jeunes en Afrique : de qui parle-t-on ?

Il n'existe pas de définition universelle de la notion de « jeune » qui dépend d'âges, de positions sociales et de fonctions variables selon les géographies, les époques et les sexes. Située entre l'enfance et l'âge adulte, la jeunesse apparaît comme une période de transition aux bornes floues. Le passage d'un statut de jeune à celui d'adulte se détermine souvent par l'autonomisation physiologique, psychologique, sociale et financière. Les trajectoires d'accès à la vie d'adulte sont multiples même si on note une tendance au recul des âges des transitions. Les jeunes forment ainsi une catégorie très hétérogène. Avec près d'un individu sur cinq entre 15 et 24 ans, l'Afrique est la région avec la plus forte proportion de jeunes au monde. De 205 millions de 15-24 ans en 2010, les jeunes Africains pourraient être près de 437 millions à l'horizon 2050, soit 33,3 % de tous les 15-24 ans au monde. Malgré une urbanisation croissante, près de 70 % des jeunes africains vivent encore en zone rurale. Ils ont accès à une éducation jugée encore insuffisante. De très fortes disparités existent dans l'accès aux études, notamment selon les caractéristiques familiales et géographiques. L'Afrique a réalisé de considérables progrès quantitatifs en termes d'accès à l'éducation. Toutefois la qualité de l'offre éducative et ses résultats en termes d'acquis scolaire des élèves apparaissent encore très faibles. Les jeunes représentent la clef du développement africain parce qu'ils portent le futur du continent, et parce que le dividende démographique actuel constitue une fenêtre d'opportunité et un défi de premier ordre.

Partie 2 – La situation de l'emploi en Afrique face aux demandes, besoins et attentes des jeunes

La notion d'emploi est complexe et recouvre des réalités différentes. Dans certains contextes, l'emploi peut être salarié, protégé par un Code du travail et avec une protection sociale; dans d'autres, il peut être informel, instable, au sein d'une micro-unité de production familiale et avec une rémunération facultative. L'emploi constitue une des catégories statistiques les plus complexes à appréhender et sa mesure continue de faire l'objet de débats tant conceptuels qu'empiriques. Si de nombreux indicateurs existent pour décrire l'utilisation du temps de travail des jeunes, rassembler des données précises sur le marché du travail en Afrique reste un travail difficile et les données existantes sont à utiliser avec précaution. Les informations à disposition montrent que les taux d'activité des jeunes sont particulièrement importants dans les pays les plus pauvres de la région et, s'ils baissent à mesure que le niveau moyen de revenu des pays augmente, les emplois y sont alors de meilleure qualité. Les taux de jeunes qui ne sont ni en emploi, ni dans le système scolaire, ni en formation, ainsi que les taux de chômage, sont plus élevés dans les pays plus riches d'Afrique. Il apparaît en effet que dans les pays africains les plus pauvres, les jeunes ne peuvent pas se permettre de ne pas travailler et sont contraints d'accepter des emplois précaires. À l'horizon 2030, plus de 30 millions de jeunes africains entreront sur le marché du travail chaque année. Leurs perspectives d'être employés sont peu encourageantes, dans le public comme dans le privé formel : les opportunités d'emploi sont essentiellement à créer, dans le secteur informel et en zones rurales.

Partie 3 – Quels sont les processus d'insertion des jeunes sur le marché du travail ?

L'entrée et l'évolution dans la vie active résulte d'un processus non linéaire, combinant différentes étapes plus ou moins planifiées. Véritables trajectoires faites d'obstacles, de difficultés, de la mobilisation de ressources et d'opportunités, les parcours d'insertion des jeunes sont multiples. Ils sont influencés par différents déterminants sociaux et environnementaux. Les ressources personnelles, familiales et sociales conditionnent les parcours de ces jeunes, qui sont aussi confrontés à l'ensemble des freins et opportunités de leur environnement de proximité, et notamment à l'accès à la terre, à la mobilité, au capital financier et à l'information. Au-delà de la diversité des contextes et des situations personnelles, quelques caractéristiques génériques ressortent : l'instruction influence les trajectoires ; la majorité des jeunes africains réalise sa première activité économique au sein de l'activité familiale et combine études et activité économique ; la pluriactivité des jeunes est très répandue, tant en milieu rural qu'urbain. Enfin, quelques parcours d'insertion « types » à contextualiser et à affiner se dégagent : ceux (a) des jeunes formés de l'enseignement formel en zone urbaine, qui visent le salariat ; (b) des jeunes peu qualifiés, en milieu urbain ou rural, formés sur le tas, qui s'insèrent par la voie de l'apprentissage chez un patron ou s'installent à leur compte ; (c) des jeunes ruraux très peu qualifiés et issus de milieux modestes qui travaillent pour la plupart sur l'exploitation familiale ; enfin (d) des jeunes très peu qualifiés de milieux modestes urbains ou ruraux, contraints à des activités de survie.

Partie 4 – Quels dispositifs sont développés pour faciliter l’insertion des jeunes ?

Différents acteurs du pilotage et de la mise en œuvre des politiques et initiatives en faveur de l’insertion des jeunes interviennent plus ou moins directement dans les parcours de ceux-ci : ministères dédiés à la jeunesse, à la formation, à l’emploi, services publics de l’emploi, collectivités, familles et réseaux des jeunes, structures pouvant accompagner les jeunes pour mobiliser des opportunités. Les services d’intermédiation entre l’offre et la demande incarnés par les agences et services publics de l’emploi s’avèrent généralement peu performants et peu adaptés au marché du travail africain. Ces résultats assez mitigés des politiques sectorielles ont peu à peu imposé une approche plus territorialisée, fondée sur des dispositifs d’appui à l’insertion qui, au-delà de l’approche entre offre et demande, partagent la vision de la nécessité d’accompagner les parcours d’insertion des jeunes et de mobiliser tout un ensemble de ressources et d’opportunités de leur environnement. Il n’existe pas ou peu d’analyses de ces dispositifs et de réflexions permettant de comparer les initiatives d’appui à l’insertion des jeunes. À partir d’expériences relativement récentes d’appui à l’insertion, proposées par des acteurs privés comme publics, une typologie des dispositifs d’insertion est esquissée. Elle conjugue, outre les dispositifs « outils » décontextualisés, deux approches : (1) l’accompagnement individualisé de parcours de jeunes ou du développement d’entreprises et l’action sur leurs déterminants ; et (2) une entrée, plus prospective, par le développement économique. L’insertion, dans les actions de ce second type, est une résultante plus qu’une finalité directe de l’intervention. L’ensemble de ces dispositifs reste relativement fragile et objet de forts enjeux de pérennisation financière et institutionnelle.

Partie 5 – Comment concevoir et déployer des dispositifs d’appui à l’insertion des jeunes en Afrique ?

Face au défi d’une problématique d’insertion des jeunes diverse et multiforme, les États africains, leurs partenaires au développement et les organisations non gouvernementales (ONG) définissent leurs orientations et recommandations. Touchant plusieurs secteurs, elles traitent quatre principaux sujets : (1) le développement économique et la création d’emploi ; (2) le développement des compétences ; (3) la conception et le pilotage de politiques ; et (4) la conception et le pilotage des programmes et dispositifs d’appui à l’insertion des jeunes. Il apparaît nécessaire de reconnaître le potentiel de création d’emplois et de valeur ajoutée du secteur informel et du monde rural tout comme de favoriser l’accès à l’emploi dans le secteur agricole, dans les entreprises individuelles et les entreprises modernes des secteurs porteurs. De plus, les efforts de développement des compétences et d’augmentation de la productivité du travail doivent être soutenus par l’amélioration de la qualité de l’enseignement fondamental et une orientation plus forte des politiques de formation vers l’insertion, en associant les jeunes à la conception et au pilotage des interventions. Les États devraient développer, en associant les jeunes, des stratégies nationales d’insertion des jeunes afin d’inscrire en cohérence les actions et entrées existantes. Enfin, pour répondre aux enjeux de pérennité institutionnelle et financière, les dispositifs locaux d’appui à l’insertion devraient évoluer sur plusieurs fronts : articuler appui aux parcours individuels et développement économique local, inciter à la convergence des approches sectorielle et territoriale et encourager le rapprochement des acteurs dans le cadre d’une approche intégrée au service de l’insertion des jeunes.

Introduction

Pourquoi l'emploi des jeunes est-il un enjeu central pour l'Afrique ?

L'emploi des jeunes constitue en Afrique comme dans le reste du monde une préoccupation majeure. En Afrique encore plus qu'ailleurs. En effet, l'Afrique est la région avec, rapportée à la population, la plus forte proportion de jeunes au monde. C'est aussi une région où l'impact de la mondialisation déstructure peut-être plus qu'ailleurs les modes traditionnels d'entrée des jeunes dans l'emploi. Bien que constituée de pays aux contextes très hétérogènes, quelques tendances sont communes à ses pays, notamment la forte croissance démographique en dehors de l'Afrique du Nord et du Sud. Un nombre croissant de jeunes, aspirant à l'autonomie sociale et financière, ne parvient pas à développer durablement une activité au sein de la cellule familiale et doit affronter les aléas d'une insertion à l'extérieur.

Les opportunités et perspectives économiques et les systèmes éducatifs encore trop souvent modestes ne répondent pas aux immenses besoins soulevés en milieu rural comme urbain. Si les jeunes Africains constituent la première ressource de leur territoire, leur insertion sociale et professionnelle dans un contexte de pauvreté est aujourd'hui profondément déstabilisée et pose de véritables défis aux pouvoirs publics avec les flux d'exode rural et de migration ainsi que les risques d'instabilité sociale et politique, et notamment ceux de la délinquance et de la montée des extrémismes. Placé au cœur des priorités des politiques nationales, des sociétés civiles africaines, des partenaires au développement, l'accès à l'emploi, particulièrement des jeunes, pousse les acteurs à proposer des réponses nouvelles, concrètes et efficaces, en particulier pour faire face au sous-emploi et à la précarité de l'emploi. Les politiques africaines traitent souvent de façon différenciée de l'emploi, de l'éducation et de la formation, et les réponses proposées restent sectorielles.

Or, toute la complexité de la question de l'insertion tient de sa transversalité, du fait qu'elle touche autant à l'emploi, à la formation, qu'au développement économique, et que des approches avant tout territorialisées, doivent aussi s'inscrire dans des politiques et programmes de plus grande échelle. Depuis quelques années, des dispositifs d'appui plus transversaux sont testés, afin d'accompagner les jeunes dans des contextes où peu d'entre eux parviennent à accéder à l'emploi ou à y évoluer dans des conditions qui répondent à leurs attentes.

L'insertion est par définition au croisement de dimensions sociale et professionnelle. Elle ne se résume pas à l'intégration en emploi et à un état figé, mais renvoie à un processus non linéaire qui mène à une autonomie sociale et une indépendance financière : avoir une place, gagner sa vie, assumer ses responsabilités d'adulte, contribuer à la société. Terme à l'origine francophone,

la prise en compte de l'insertion apparaît assez récemment dans la littérature des projets et programmes d'intervention sur la question de l'emploi en Afrique. Ainsi, la documentation sur les dispositifs d'insertion des jeunes en Afrique est à l'heure actuelle éparse et produit une mosaïque de références très diverses.

Cet ouvrage compile les études et rapports sur l'insertion des jeunes en Afrique réalisés principalement dans le cadre de la coopération internationale, afin d'en présenter une vision synthétique, simple et pédagogique. Il vise un public assez large de praticiens du développement ainsi que les personnes intéressées par le domaine afin de leur proposer une vision d'ensemble de la problématique telle qu'elle est posée actuellement. Il met en exergue les questions clés que se posent les décideurs et praticiens de l'appui à l'insertion des jeunes. Consacré à l'Afrique, à la fois méditerranéenne et subsaharienne, il prend en compte l'hétérogénéité des profils et situations des jeunes africains dans une fourchette d'âge de 15-24 ans, ruraux, urbains, diplômés, non qualifiés, non scolarisés, etc.

Cette publication, qui n'a pas vocation à être exhaustive sur le sujet ni à s'inscrire dans le cadre d'une recherche universitaire, se présente comme un travail de vulgarisation. Synthèse de l'état de l'art, elle fait ressortir le fort manque de connaissances sur le sujet comme les besoins de déployer une recherche en profondeur à la mesure des enjeux et appelle de ses vœux un rapprochement entre chercheurs et praticiens. Si elle appelle à un travail approfondi sur les notions et concepts, elle n'a pas l'ambition de proposer une vision exhaustive et approfondie du sujet. La complexité du traitement de la question de l'insertion est qu'elle aborde de nombreux champs, spécialités et de nombreuses notions aux contours flous : l'emploi, la jeunesse, l'autonomie, etc. La multiplicité des références et termes dans la littérature suggère d'ailleurs de réfléchir à la définition et à l'utilisation de ces concepts, qui gagneraient à interroger notamment la sociologie du travail, les sciences de l'éducation ou encore l'anthropologie. Cela mériterait de faire l'objet d'un autre travail, plus approfondi. Cet ouvrage n'est pas un lieu de mise en débat sémantique. Le parti pris ici est d'utiliser la terminologie communément usitée par les praticiens du développement et de l'ingénierie de formation. Enfin, ce travail s'intéresse principalement à l'aspect professionnel de l'insertion et aux mesures qui relèvent davantage des politiques d'éducation, de formation et d'emploi plutôt qu'à l'aspect social (citoyenneté, santé, culture, loisirs, logement) et aux mesures d'actions sociales au sens plus large.

À partir des principaux documents réalisés, principalement par les institutions internationales et nationales, l'ouvrage apporte en premier lieu des éléments de compréhension et de problématique sur les jeunes en Afrique et leur situation face à l'emploi. Puis, faute de véritable consensus sur le sujet, il se propose de livrer des esquisses de caractérisation des processus d'insertion des jeunes et de typologie des dispositifs d'insertion. Enfin, il rassemble les différentes recommandations des acteurs et met en avant les principaux points d'attention nécessitant un approfondissement de la recherche en matière de conception et de déploiement de dispositifs d'appui à l'insertion des jeunes en Afrique.

PARTIE 1.

LES JEUNES EN AFRIQUE : DE QUI PARLE-T-ON ?

L'essentiel :

- Si le concept de « jeunesse » est situé entre l'enfance et l'âge adulte, il n'existe pas de définition universelle et cette notion recouvre des catégories très hétérogènes d'individus qui varient selon les géographies et les époques. La jeunesse apparaît comme une période de transitions aux bornes floues influencées notamment par l'autonomisation physiologique, psychologique, sociale et financière.
- En 2010, l'Afrique comptait près de 205 millions d'individus de 15-24 ans, encore majoritairement localisés en zones rurales et particulièrement concernés par une mobilité interne comme internationale. Avec, chaque année, entre 5 et 7 millions de 15-24 ans de plus que l'année précédente, les jeunes Africains pourraient être près de 437 millions d'individus en 2050 soit 33,3 % de tous les 15-24 ans au niveau mondial.
- L'Afrique a réalisé de considérables progrès en termes d'accès à l'éducation, mais est encore très en retard en termes d'équité entre catégories socioéconomiques et de qualité des acquis. Si l'engagement citoyen des jeunes et l'accès à la téléphonie mobile et à Internet sont de plus en plus répandus, la capacité à s'organiser et à dialoguer avec les partenaires politiques, économiques et sociaux reste souvent faible.

Cette partie présente ce qui est entendu par la notion de jeunesse, dont les contours sont délicats à poser. Elle souligne ensuite l'importance de la jeunesse dans la population africaine, liée à la croissance démographique. Si l'accès à l'éducation en Afrique a considérablement progressé, la qualité reste critique et l'offre d'enseignement technique et de formation professionnelle, insuffisante. Enfin, les jeunes représentent la clef du développement africain. Parce qu'ils portent le futur du continent, mais aussi car le dividende démographique actuel constitue une fenêtre d'opportunité – et un défi – de premier ordre.

1.1. La notion de jeunesse dans le contexte africain : définition et déterminants

Située entre l'enfance et l'âge adulte, la notion de « jeune » recouvre des âges variables selon les géographies et les époques et il n'existe ainsi pas de définition universelle. Les principales institutions internationales travaillant sur le sujet (notamment les Nations unies, la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques – OCDE) se contentent d'un critère d'âge biologique et définissent les « jeunes » comme la population âgée de 15 à 24 ans. C'est la définition retenue pour les statistiques présentées dans cette étude. Une distinction existe alors souvent entre les adolescents (15-19 ans) et les jeunes adultes (20-24 ans). Cette tranche d'âge définissant « les jeunes » diffère selon les contextes et a eu tendance à s'étendre dans la dernière décennie. Ainsi, en France, la jeunesse a longtemps été définie d'un point de vue statistique par la classe d'âge des 15-24 ans. Toutefois l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) retient désormais la tranche des 15-29 ans (CREDOC, 2012). L'Union africaine considère comme « jeunes » les 15-35 ans et un pays comme le Mali va jusqu'à inclure les 15-40 ans. Ce choix de la tranche d'âge est à considérer au regard de l'espérance de vie à la naissance en Afrique, qui est estimée à 58 ans en 2012 contre 50 ans en 2000, selon les statistiques de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) (OMS, 2015). D'après les définitions, la période de jeunesse en Afrique peut donc durer en moyenne entre 17 % (10 années) et 45 % (26 années) de la durée totale moyenne de vie d'un individu.

Au-delà de la notion d'âge, la jeunesse apparaît surtout comme une période de transitions aux bornes floues et socialement sous influence. La catégorisation d'une entité « jeune » peut reposer sur des caractéristiques objectives comme l'âge, mais est généralement perçue au travers de certaines spécificités plus subjectives et sociales. La notion de jeunesse est en effet fortement liée à des pratiques sociales et culturelles et se caractérise généralement par le fait qu'il s'agit de périodes de transition. D'après Émile Durkheim, l'un des pères de la sociologie moderne, la jeunesse vient juste avant l'âge adulte et correspond à un processus de socialisation permettant l'apprentissage des « rôles adultes ». L'agrégat de différents âges apparaît dès lors comme une construction sociale intégrant des problématiques de discontinuités entre différentes périodes de vie (CREDOC, *ibid.*). Le statut de jeune devient alors difficile à définir, l'entrée dans la vie adulte étant jugée floue et ce statut pas nécessairement applicable à l'ensemble de la population. D'après Pierre Bourdieu « *la jeunesse n'est qu'un mot* » et l'âge est donc « *une donnée biologique socialement manipulable et manipulée* ». Il n'y a ainsi pas une jeunesse mais bien des jeunesses.

L'autonomisation physiologique, psychologique, sociale et financière est un déterminant central du passage d'un statut de jeune à celui d'adulte. Le passage vers l'âge adulte apparaît généralement progressif et relié à certaines formes d'autonomie de l'individu par rapport à sa cellule familiale (CREDOC, 2012). La fin des études, le premier emploi, la capacité à subvenir seul à ses besoins, l'autonomisation résidentielle vis-à-vis de leur famille ou encore l'autonomie familiale marquée par le mariage et le premier enfant sont ainsi certains des moments fondateurs du passage à l'âge adulte dans la plupart des pays. À ce niveau, les femmes apparaissent sortir plus tôt du statut de jeune, car elles quittent en moyenne plus tôt le domicile parental que les garçons, se mettent en couple avec des hommes plus âgés et ont des enfants à un âge inférieur aux hommes. L'autonomisation des jeunes vis-à-vis de la société des adultes apparaît également centrale sur des aspects sociaux, culturels (goûts musicaux et vestimentaires), de mobilité (migration, voyage), ou encore sur l'utilisation des nouvelles technologies (téléphone portable, ordinateur, Internet...).

Si les jeunes apparaissent former des catégories très hétérogènes, notamment pour ce qui concerne les trajectoires d'accès à la vie d'adulte, on note une tendance au recul des âges des transitions. Loin d'être une catégorie homogène, la jeunesse apparaît comme une réalité extrêmement diverse selon les contextes, notamment en fonction des niveaux d'éducation, des lieux, des milieux socioéconomiques et des types de transition vers la vie adulte rencontrés. Sur le continent africain, il est observé une tendance au report de l'âge des « premières fois » (premier emploi stable, premier logement autonome, premier enfant...). En effet, l'âge de la mère lors du premier enfant comme l'âge du mariage ont eu tendance à s'élever au cours des dernières décennies (Westoff, 1992). Cette tendance se confirme particulièrement dans les zones urbaines et est expliquée notamment par l'allongement de la scolarité des filles (Ferré, 2009). Le séquençement des étapes de l'entrée dans l'âge adulte n'est plus aussi linéaire qu'avant. Par exemple, on constate de plus en plus de naissances sans mariage préalable, ce qui était encore très rare auparavant. Des analyses faites dans trois capitales africaines à savoir Dakar, Antananarivo et Yaoundé (Antoine *et al.*, 2001) ont démontré que la prise d'autonomie des jeunes vis-à-vis de leur famille est de plus en plus influencée par le recul de l'âge d'accès à l'emploi et à l'autonomie financière, le mariage retardé et une autonomie résidentielle difficile à obtenir. En l'absence de protection sociale et d'aides des États, cet allongement de l'accession à l'autonomie augmente la durée des soutiens familiaux et pèse donc fortement sur les ressources des ménages. Nous verrons plus loin que l'accès au revenu et à un emploi est un facteur central de ce passage entre la vie de jeune à celle d'adulte. Les trajectoires et les parcours suivis par les jeunes à cette fin feront ainsi l'objet d'une analyse afin de faire ressortir des déterminants sur lesquels les politiques d'appui à l'insertion des jeunes peuvent agir.

12. La démographie des jeunes en Afrique : localisation, mobilité et évolution

L'Afrique comptait 205 millions d'individus de 15-24 ans sur une population totale de 1,031 milliard d'habitants en 2010, inégalement répartis sur le continent (PNUD, 2013). Avec plus de 831 millions d'habitants, soit 80 % de la population africaine, l'Afrique subsaharienne

représente 12 % de la population mondiale en 2010 contre 10,4 % en 2000. Sur le total de la population des 15-24 ans vivant en 2010 sur le continent africain, 34 % sont en Afrique de l'Est, 29 % en Afrique de l'Ouest, 19 % en Afrique du Nord, 12 % en Afrique centrale et 6 % dans les pays du sud de l'Afrique. On peut définir six grands foyers de peuplement sur le continent africain : le Maghreb, la vallée du Nil, le golfe de Guinée, la région des Grands Lacs, le sud de l'Afrique australe et l'Éthiopie. Les régions du Sahara et du Sahel sont très faiblement peuplées alors que les régions du littoral et des grands fleuves sont les plus peuplées. En 2014, cinq agglomérations de plus 10 millions d'habitants se trouvaient sur le continent africain : Lagos (22,8 millions), le Caire (20,4 millions), Johannesburg (12,7 millions), Kinshasa (11,2 millions) et Abidjan (10,8 millions). Près de trente-sept agglomérations dépassent les deux millions d'habitants et soixante-sept agglomérations dépassent le million d'habitants. Les populations sont majoritairement musulmanes au Nord et à l'Est du continent, les autres régions étant plutôt chrétiennes et animistes.

Malgré une urbanisation croissante, près de 70 % des 15-24 ans en Afrique vivent encore en zones rurales. La population urbaine africaine est passée de 33 à 373 millions entre 1950 et aujourd'hui, et pourrait atteindre 1,2 milliard en 2050, soit 63 % des habitants. Toutefois, à ce jour, dans les pays avec le plus faible revenu, 80 % des jeunes sont ruraux contre 60 % dans les pays à moyen revenu et 40 % dans les pays à revenu moyen-supérieur (BAD, 2012). La majorité des jeunes africains vit donc encore en milieu rural, un fait qui est à associer à la surreprésentation de l'agriculture dans les activités professionnelles des jeunes. Les données disponibles suggèrent également qu'une majorité des jeunes vivent dans le village ou les environs du village où ils sont nés (AFD, 2014). Ces moyennes régionales cachent toutefois de grandes différences selon les pays, y compris lorsqu'ils ont des niveaux de revenu comparables. Ainsi, l'écart entre les taux d'urbanisation du Kenya et de la Côte d'Ivoire, deux pays à revenus moyens, est de 34 points. En Éthiopie, près de cinq fois plus de jeunes vivent en milieu rural qu'en zone urbaine, alors qu'au Togo, la répartition est équilibrée. Les jeunes femmes sont souvent surreprésentées dans les campagnes, bien qu'elles participent de plus en plus à l'exode rural. L'urbanisation croissante des pays d'Afrique subsaharienne a des conséquences importantes en termes de sociologie de la jeunesse. Les sociétés rurales, plus traditionnelles, faisaient du passage à l'âge adulte un ensemble de « rites d'initiation, précisément datés et codifiés » (Antoine *et al.*, 2001), la vie urbaine tend à dissoudre progressivement ces rites et à modifier cette transition.

Avec près d'un individu sur cinq entre 15 et 24 ans, l'Afrique est la région avec la plus forte proportion de jeunes au monde (PNUD, 2013). Au niveau mondial, les jeunes Africains représentent ainsi actuellement 16,7 % du total des 15-24 ans dans le monde. Le nombre de jeunes Africains et le poids relatif qu'ils représentent dans la population mondiale devraient fortement augmenter tout au long du XXI^e siècle, en raison de la forte croissance démographique. Si, au niveau mondial, la proportion maximale des 15-24 ans semble avoir été atteinte en 1985, cette stabilisation de la proportion de jeunes n'a été atteinte qu'en 2005 dans les pays d'Afrique du Nord et d'Afrique australe, et ne devrait l'être qu'en 2020 en Afrique de l'Est, en 2025 en Afrique centrale et en 2030 en Afrique de l'Ouest (PNUD, 2013, sur la base d'estimations moyennes de fertilité).

Tableau 1. Populations d'individus de 15-24 ans en Afrique

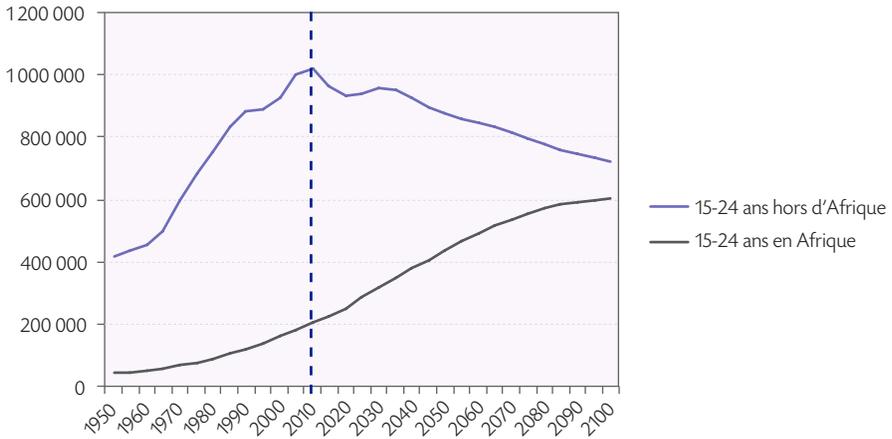
2010	Population 15-24 ans (en milliers)	% dans la population totale
Afrique de l'Ouest	59 128	19,4
Afrique de l'Est	69 172	20,2
Afrique centrale	24 781	19,8
Afrique du Nord	39 615	19,8
Afrique australe	11 929	20,3
Afrique (Total)	204 625	19,8

Source : PNUD, 2013.

Les migrations internes à l'Afrique comme vers d'autres régions concernent particulièrement les jeunes. Selon les données des Nations unies (UNDESA, 2013), parmi les 232 millions de migrants internationaux en 2013, 30,9 millions seraient originaires d'Afrique subsaharienne, soit à peine 13,3 % de la migration internationale totale. L'Afrique accueillerait au total 18,6 millions des migrants internationaux, dont 15,3 millions originaires d'un autre pays d'Afrique. Aux côtés de situations économiques et sociales difficiles, qui expliquent en grande partie l'émigration de jeunes en quête de meilleures chances d'insertion, s'ajoutent les « migrations forcées » résultant de situations de conflits, d'instabilité politique, de crises sanitaires ou de vulnérabilités accrues par les effets de la dégradation environnementale. La part des migrants d'Afrique à destination des pays de l'OCDE augmente, mais reste faible par rapport aux autres régions du monde. Malgré une diversification croissante des pays de destination des migrants africains, les liens historiques et linguistiques restent privilégiés. La population émigrée d'Afrique subsaharienne se féminise, est de plus en plus qualifiée et reste plus jeune que celle des autres régions du monde, alors que les étudiants d'Afrique subsaharienne sont encore proportionnellement peu nombreux dans les pays de l'OCDE (OCDE, 2015).

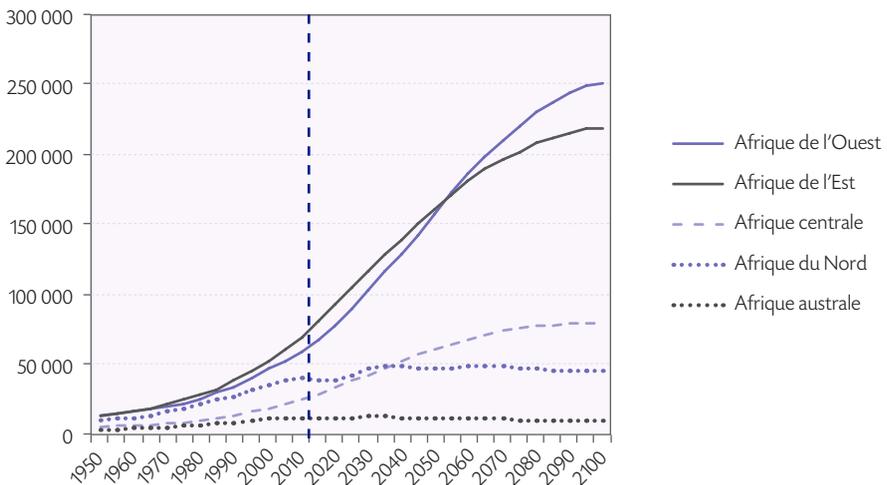
L'Afrique est dotée d'une croissance démographique particulièrement importante par rapport aux autres régions du monde globalement plus vieillissantes. Le graphique 1 (PNUD, 2013) fait ressortir les courbes d'évolution du nombre de jeunes de 1950 à 2100. On voit qu'en 2010 la jeunesse africaine représentait environ cinq fois moins que la jeunesse hors Afrique, et que les écarts se réduisent rapidement et fortement; les courbes tendant à se rejoindre sur le long terme (après 2100). Le graphique 1 montre ainsi qu'à l'horizon 2050, les jeunes Africains pourraient être près de 437 millions d'individus soit 33,3 % de tous les 15-24 ans au niveau mondial, et pourraient atteindre les 45,5 % en 2100 (PNUD, 2013). L'Afrique subsaharienne connaît des retards importants dans la maîtrise de la fécondité, par rapport aux autres régions du monde. Aussi, seulement 23 % des femmes de 15 à 49 ans en union utilisent des moyens de contraception. Elles sont 36 % en Afrique de l'Est et en Afrique australe, mais 16 % en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale (UNICEF, 2012). Les conséquences de ces comportements

Graphique 1. Nombre des 15-24 ans sur le continent africain et hors du continent africain, en milliers d'individus



Source : World Population Prospects (PNUD, 2013), estimation moyenne de fertilité.

Graphique 2. Nombre des 15-24 ans selon les sous-régions du continent africain, en milliers d'individus



Source : World Population Prospects (PNUD, 2013), estimation moyenne de fertilité.

de santé reproductive sont des grossesses et des mariages souvent très précoces. Ainsi, en 2011, en Afrique subsaharienne, 28% des femmes âgées de 20 à 24 ans avaient accouché avant l'âge de 18 ans et 24 % des filles âgées de 15 à 19 ans étaient mariées ou en union. En 2010, les niveaux de fécondité étaient ainsi près de deux fois plus importants en Afrique subsaharienne que dans les autres régions du monde. L'hypothèse moyenne prévoit qu'ils resteront supérieurs jusqu'en 2100, entraînant une augmentation très importante du nombre de 15-24 ans africains, qui pourrait dépasser les 600 millions à l'horizon 2100. Cette croissance sera portée par l'augmentation massive des jeunes en Afrique de l'Ouest et de l'Est et dans une moindre mesure en Afrique centrale, alors que dans les pays nord-africains et en Afrique australe, la population de 15-24 devrait stagner, voire reculer légèrement (PNUD, 2013). On estime ainsi qu'entre 2015 et 2050 en Afrique, il y aura chaque année 5 à 7 millions de 15-24 ans de plus que l'année précédente.

1.3. La situation éducative des jeunes en Afrique : accès, équité et qualité

L'Afrique a réalisé de considérables progrès en termes d'accès à l'éducation, mais est encore très en retard au niveau mondial. En Afrique depuis 2000, le nombre d'enfants scolarisés a considérablement augmenté. En termes absolus, 125 millions de jeunes ont au moins un niveau scolaire primaire en 2010 et 42 % des 20-24 ans ont achevé le secondaire (BAD, 2012). Malgré cette augmentation quantitative considérable du nombre d'enfants scolarisés, le retard initial et la très forte croissance démographique de la région font que la plupart des pays d'Afrique est encore à un niveau très faible de scolarisation en quantité, mais surtout en qualité. En moyenne, en 2012, dans les pays d'Afrique subsaharienne, 20 % des enfants en âge d'être scolarisés ont effectivement été inscrits au pré-primaire, 79 % au primaire et moins de la moitié au secondaire. Le nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur pour 100 000 habitants se fixe à 632. L'offre formelle d'enseignement technique et de formation professionnelle est en augmentation, mais reste encore limitée. En Afrique subsaharienne, il reste ainsi encore 29,6 millions d'enfants et 12 millions d'adolescents en dehors de toute structure éducative (UNESCO, 2015). La situation est assez différente en Afrique du Nord, où la grande majorité des enfants ont accès au primaire et au secondaire et où l'accès au supérieur a considérablement augmenté au cours des décennies passées. Ces offres de formation formelles sont complétées par tout un éventail d'autres formes de transmission des connaissances : l'apprentissage traditionnel ou « rénové », des formations en entreprises, l'alphabétisation ou encore les cours du soir concernant un nombre très important de jeunes, alors que la formation professionnelle formelle se développe à un rythme lent.

Selon les caractéristiques de l'enfant, du genre, de sa famille et du lieu d'habitation, de très fortes disparités existent dans l'accès aux études. Les zones rurales et enclavées sont notamment très défavorisées en termes d'accès à l'éducation par rapport aux zones urbaines, voire périurbaines. En ville comme en milieu rural, les filles sont moins scolarisées que les garçons. Pour 2012, en ce qui concerne les enfants en âge d'être au primaire, les estimations montrent finalement que 18,8 millions d'enfants en Afrique de l'Ouest et du Centre et 11 millions en

Afrique de l'Est et australe n'ont pas pu avoir accès à une éducation de base. Sur le total des 57,8 millions d'enfants non scolarisés dans le monde 51,3 % se trouvent en Afrique subsaharienne (estimation ISU, 2015). Pour les adolescents en âge d'être au 1^{er} cycle du secondaire, les chiffres sont de 12,5 millions en Afrique de l'Ouest et du Centre et de 8,5 millions en Afrique de l'Est et australe^[1]. Sur le total des 62,9 millions d'adolescents non scolarisés, 34,9% se trouvent donc en Afrique subsaharienne. Ces limitations fortes de l'accès aux études et à la formation s'illustrent bien entendu de façon différente d'un pays à l'autre, compte tenu de l'efficacité relative des politiques éducatives de chacun des pays. Toutefois, on constate de façon générale que le phénomène d'exclusion des systèmes éducatifs d'Afrique est le plus prégnant pour les catégories d'enfants les plus vulnérables : ceux issus de ménages à faibles revenus, ceux vivant en zones enclavées, les filles vivant en zones rurales, les enfants issus de groupes marginalisés, les enfants présentant un handicap, les enfants travailleurs, les orphelins, les réfugiés et les personnes déplacées. Sur la question de l'équité de genre pour l'accès à une éducation de base de qualité, l'Afrique est la région la plus en retard dans le monde (UNICEF, 2014).

La qualité de l'offre éducative et ses résultats en termes d'acquis scolaires des élèves apparaissent encore très faibles dans la région. Aux difficultés d'accès et de maintien des jeunes dans le système scolaire se rajoutent de fortes préoccupations concernant la qualité des enseignements transmis aux enfants et aux jeunes. Les indices existants quant à la qualité de l'offre éducative et ses résultats en termes d'acquis scolaire des élèves vont dans le sens d'une qualité générale assez faible dans la région. Ainsi, si un nombre encore trop faible des enfants d'Afrique subsaharienne termine le cycle primaire (et ce malgré les nettes améliorations constatées au cours des deux décennies passées), il apparaît qu'un nombre encore plus faible de ces jeunes a acquis des compétences solides et durables en lecture, écriture ou calcul. Les études récentes tendent à démontrer que les efforts importants réalisés en termes d'accès n'ont pas été suivis des mêmes tendances en termes de qualité et donc de résultats de cette offre éducative. Par exemple, les enquêtes réalisées par le programme de la *Southern and Eastern Africa Consortium for Monitoring Educational Quality* (SACMEQ) dans 14 pays du Sud et de l'Est de l'Afrique et par le Programme d'analyse des systèmes éducatifs (PASEC)^[2] pour 10 pays d'Afrique francophones démontrent des performances moyennes et un niveau des acquis des élèves en lecture et mathématiques assez faible, ainsi qu'une forte dispersion des résultats. Les résultats d'enquêtes ménages faites dans 13 pays estiment qu'après six années d'études, seulement 66 % des 22-44 ans peuvent être considérés comme sachant lire et écrire, certains pays comme le Niger, le Tchad, le Burkina Faso ou le Mali n'atteignant même pas les 50 % (UNESCO, 2011). Aussi, comme présenté en partie 2, un niveau d'éducation élevé augmente les chances d'accéder à terme à un emploi estimé de qualité.

[1] Les statistiques pour l'Afrique du Nord intègrent celles du Moyen-Orient et sont de 4,3 millions pour les enfants en âge d'être au primaire et 2,9 millions pour le 1^{er} cycle du secondaire (estimation ISU (2015) sur données d'enquêtes).

[2] Programme mis en œuvre par la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie (CONFEMEN).

L'offre d'enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP) formelle reste encore limitée alors que l'apprentissage informel est très répandu. En 2012, les filières d'ETFP ne représentaient en moyenne que 6 % de l'effectif total du secondaire dans la région, en légère baisse par rapport à 1999 (7 %). Dans plus de la moitié des 21 pays disposant de données entre 1999 et 2012, la part des jeunes inscrits en filières ETFP a diminué, et parfois de façon très sensible comme au Libéria, au Mozambique et au Rwanda (avec une baisse de plus de 10 %). En revanche, d'autres pays, comme en Angola, se distinguent avec une nette augmentation des effectifs (de 19 % à 45 % entre 1999 et 2010) (Banque mondiale-AFD, 2014). En Afrique subsaharienne, l'enseignement technique et la formation professionnelle, qui ne représentaient que 5 % du secondaire total en 2000, ont vu leur part passer à 10 % en 2012 (Pôle de Dakar, 2013). Cette offre est jugée le plus souvent de qualité insuffisante, peu adaptée aux besoins de l'économie et formant souvent aux mêmes métiers artisanaux que l'apprentissage. L'offre formelle est complétée par diverses autres voies d'acquisition des compétences techniques et professionnelles, de qualités variables : apprentissages traditionnels ou rénovés, formations non formelles semi-structurées. L'apprentissage informel reste très répandu dans la région (Adea, 2014a). C'est la première opportunité de formation professionnelle et d'insertion pour les jeunes. Au total, 75 à 90 % des jeunes africains en recherche d'insertion sont accueillis par des micro- et petits entrepreneurs : 90 % au Bénin, 86 % au Ghana, 80 % au Kenya, 87 % au Zimbabwe. Même s'ils entrent massivement dans des activités de type informel, ils ont besoin d'être formés pour exercer de façon profitable les tâches qui leur sont confiées.

1.4. Le potentiel des jeunes pour le développement de l'Afrique

Si l'engagement citoyen des jeunes est de plus en plus répandu, l'utilisation du droit de vote reste assez limitée et les capacités à s'organiser et à dialoguer avec les partenaires politiques, économiques et sociaux sont souvent faibles. Les jeunes utilisent encore peu leur droit de vote. En 2008, ils étaient moins de 40 % des moins de 22 ans à avoir voté lors de l'élection la plus récente, selon l'Afrobarometer. À partir de 22 ans cependant, la participation électorale augmente. Elle atteint 60 % chez les jeunes de 24 ans et plus (Banque mondiale-AFD, *ibid.*). La participation à diverses réunions locales semble être davantage ancrée dans les pratiques des jeunes dont les deux tiers déclarent participer assez régulièrement à une réunion ou à une manifestation. Par ailleurs, le climat politique général et le respect des libertés publiques tendent à s'améliorer depuis 2000 et l'on constate ainsi depuis quelques années que la population en général, et les jeunes en particulier, n'hésitent plus à descendre dans les rues pour réclamer des emplois et de meilleurs salaires (BAD, 2014). L'engagement civique des jeunes dépend fortement de facteurs socioéconomiques comme le niveau d'éducation ou le revenu, et varie selon les contextes sociopolitiques. Il apparaît cependant dans un grand nombre de contextes africains que les capacités à s'organiser et à dialoguer avec les partenaires politiques, économiques et sociaux sont assez faibles. Alors qu'ils sont les premiers concernés, la représentation associative des jeunes est relativement faible et peu organisée au niveau des pays comme au niveau des organisations internationales. Leurs voix peinent encore à se faire entendre des décideurs politiques

et économiques, qui restent ainsi largement déconnectés des problématiques, des opportunités offertes par les jeunes et des initiatives qu'ils portent.

Les jeunes africains ont de plus en plus accès à la téléphonie mobile et à Internet. Les jeunes sont les premiers consommateurs de nouvelles technologies. Cet accès à la technologie représente une réelle rupture par rapport aux générations précédentes (AFD, 2015). En 2010, on comptait 45 abonnements téléphoniques actifs pour 100 personnes en Afrique subsaharienne : 42 en Afrique de l'Est et australe, et 48 en Afrique de l'Ouest et centrale. Cette part reste toutefois très inférieure à la moyenne des autres pays en développement (UNICEF, 2012). En Afrique du Nord, l'accès à la téléphonie portable est sensiblement plus répandu et on compte souvent 90 téléphones portables pour 100 habitants. En termes d'accès Internet, l'Afrique reste considérablement en retard par rapport aux autres régions du globe. On estime à 10 le nombre d'utilisateurs d'Internet pour 100 personnes en Afrique subsaharienne ; ils seraient 8 en Afrique de l'Est et australe, et 13 en Afrique de l'Ouest et centrale. L'utilisation d'Internet est plus importante en Afrique du Nord avec environ 37 % en Tunisie, 49 % au Maroc, 14 % en Libye, 13 % en Algérie ou encore 27 % en Égypte. L'augmentation de la couverture 3G en Afrique et la forte diminution des coûts des smartphones pourraient augmenter fortement l'accès à l'Internet sur mobile. Ainsi, des pays comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Rwanda et l'Ouganda dépassent les 50 % de taux de couverture de la population par le réseau 3G (AFD, *ibid.*). Les technologies mobiles sont ainsi de plus en plus utilisées pour améliorer la situation des jeunes dans l'accès à l'éducation, aux soins de santé ou encore aux services financiers. Le rôle joué par les réseaux sociaux et les médias durant les Printemps arabes en 2011 a été cité comme un facteur de déclenchement et d'organisation de ces fortes mobilisations.

Les technologies mobiles et le numérique offrent aussi de nouvelles opportunités pour l'accès à l'emploi des jeunes. En 2012, le secteur de la téléphonie mobile employait directement ou indirectement plus de 5 millions d'Africains (AFD, 2014). Outre les milliers d'emplois directement créés, les technologies de l'information et de la communication (TIC) ciblant l'emploi des jeunes offrent des opportunités pour améliorer l'accès à l'information (mieux connecter les jeunes aux marchés et à l'emploi et réduire les coûts du recrutement pour les entreprises), améliorer les compétences (*via* le tutorat et des formations utilisant ce média) et sécuriser la mise en relation entre employés et employeurs (*via* une certification et une évaluation des activités). Avec une majorité des jeunes actifs dans le secteur informel, la question de l'information est centrale tant pour les demandeurs d'emploi que pour ceux qui en offrent. Les informations sur le marché du travail font face à des problématiques de coût et d'accessibilité, de fiabilité et de qualité, de temps d'accès et de distances (WDR, 2016). Les informations sur le marché du travail passent essentiellement par le réseau personnel, ce qui participe à l'inefficacité du marché du travail et à la reproduction des inégalités. Les catégories vulnérables (dont les jeunes) sont les plus impactées par ce déficit d'information de qualité. Les outils disponibles sont très nombreux : SMS, serveur vocal interactif et retranscription automatique de la parole, centre d'appel, modèle Web (*via* téléphone ou smartphone) et offrent des solutions qui commencent à être utilisées dans d'autres géographies (GSMA, 2014). De nouvelles solutions mobiles sont développées afin d'offrir un appui pour rédiger un mini-CV (*via* SMS, voix, MOOC et Internet),

construire un *business plan* (via tutorat à distance) ou encore faciliter et sécuriser les échanges de main-d'œuvre. Ce sujet est relativement nouveau et pourrait considérablement influencer les politiques publiques vis-à-vis de l'emploi des jeunes.

Si le dividende démographique constitue un énorme potentiel pour le développement de l'Afrique, il représente également un défi de premier ordre. De nombreuses analyses démontrent l'importance jouée par la structure par âge et le rapport actifs/inactifs dans les trajectoires de développement. La forte jeunesse du continent africain, dont la majorité de la population à moins de 25 ans, est perçue comme une opportunité de développement inédite. Le phénomène du « dividende démographique » se caractérise par un surplus de croissance généré par une baisse rapide des taux de fécondité et de dépendance, accompagné d'une amélioration du capital humain et de l'environnement économique. Dans les pays émergents qui en bénéficient, cela suscite de nombreux espoirs. Cependant, l'exemple des pays d'Afrique du Nord montre que l'augmentation de la part de la population en âge de travailler ne pourra constituer une chance que si ces personnes sont effectivement actives. Le développement de conditions favorables à l'emploi, y compris des femmes, pour absorber cette main-d'œuvre dans l'économie des pays est ainsi une question cruciale. La croissance de la proportion de jeunes dans la population pourrait aussi se révéler être un facteur de déstabilisation dans les pays où la transition démographique serait mal gérée. Le renversement des gouvernements tunisien, égyptien et burkinabé rappelle que la force déstabilisatrice d'une jeunesse qualifiée, frustrée et oubliée est une réalité très concrète qui ne peut être ignorée ou minorée.

PARTIE 2.

QUELLE EST LA SITUATION DE L'EMPLOI FACE AUX DEMANDES, BESOINS ET ATTENTES DES JEUNES ?

L'essentiel :

- Mesurer l'emploi des jeunes en Afrique reste complexe, tant en termes de collecte de données que d'utilisation des indicateurs.
- Le taux d'activité des jeunes est important dans les pays les plus pauvres de la région, mais l'emploi y est plus précaire, les jeunes ne pouvant bien souvent pas se permettre d'être inactifs. Le taux de jeunes qui ne sont ni en emploi ni dans le système éducatif, ainsi que le taux de chômage sont plus élevés dans les pays avec le meilleur revenu moyen de la région.
- En Afrique subsaharienne, l'emploi salarié varie entre 5 et 20 %, l'emploi précaire entre 50 et 80 % tandis que les chômeurs, les découragés et les inactifs représentent 20 à 40 % des jeunes. En Afrique du Nord, l'emploi salarié peut aller jusqu'à 50 % et les emplois précaires, jusqu'à 30 %.
- Les perspectives d'emploi pour les jeunes en Afrique semblent peu encourageantes, dans le public comme dans le privé formel. Les opportunités sont essentiellement à aller chercher dans les secteurs informels et ruraux.

Cette partie présente tout d'abord les notions d'emploi, aux contours complexes et différenciés d'un contexte à l'autre, et les éléments permettant sa mesure. Elle pose ensuite des données sur la situation économique africaine, qui s'améliore, mais insuffisamment au regard de la croissance démographique et des besoins de création d'emploi qu'elle génère. Enfin, elle souligne trois faits saillants de la situation des jeunes face à l'emploi en Afrique : d'une part, le taux d'activité des jeunes est plus important dans les pays à bas revenu, dans lesquels ils sont plus souvent contraints d'exercer des emplois précaires. D'autre part, la corrélation entre études et accès à l'emploi est forte, mais les compétences acquises restent insuffisamment en adéquation avec les besoins économiques. Enfin, les perspectives d'emploi des jeunes en Afrique résident essentiellement dans les micro- et petites entreprises et en zones rurales.

2.1. Définir l'emploi

La notion d'emploi est complexe et recouvre des réalités différentes. Selon les contextes, l'emploi peut être salarié, protégé par un Code du travail et avec une protection sociale, alors que dans d'autres contextes l'emploi peut être informel, instable, au sein d'une micro-unité de production familiale, et avec une rémunération parfois très facultative. Selon le Rapport mondial sur le développement humain (PNUD, 2013), il est possible de définir l'emploi au sens large comme « *des activités génératrices de revenus réels ou imputés sous forme monétaire, ou en nature, formelles ou informelles.* » Certaines activités sortent toutefois de cette définition, notamment celles effectuées en violation des droits humains fondamentaux, et ne peuvent donc pas être considérées comme un emploi (Banque mondiale-AFD, 2014). L'âge minimum légal d'admission à l'emploi est généralement fixé à 16 ans tandis que la scolarité obligatoire concerne les enfants jusqu'à 16 ans dans la plupart des pays d'Afrique, ces obligations étant toutefois assez peu respectées. Au-delà de l'aspect des bénéfices matériels, la qualité de l'emploi est soulignée dans le concept de « travail décent » développé par l'Organisation internationale du travail (OIT, 1999). Le principe est alors d'avoir la possibilité d'exercer un « *travail productif et convenablement rémunéré, assorti de conditions de sécurité sur le lieu de travail et d'une protection sociale pour sa famille.* ». Les institutions européennes ont également beaucoup travaillé afin de formaliser la notion de qualité de l'emploi. Toutefois le contenu apparaît encore assez imprécis, variable et très dépendant de la productivité économique.

Les conséquences d'un emploi insuffisant, aux niveaux quantitatif comme qualitatif, sont multiples et particulièrement importantes pour les jeunes. En Afrique, comme dans les autres régions du globe, le revenu engendré par l'emploi est un facteur fondamental (ILO, 2015). Toutefois, l'emploi recouvre un grand nombre d'autres enjeux pour l'individu comme pour la société dans son ensemble. Le type d'activités rémunératrices d'un individu a un impact fort sur des aspects cruciaux comme l'identité, le statut, la confiance en soi ou encore le bien-être. Au niveau d'une société, le travail interagit avec un grand nombre d'enjeux de société comme la croissance économique, la cohésion sociale, la stabilité politique ou encore l'insécurité. Les jeunes sont

particulièrement affectés par les multiples dimensions du travail et ses conséquences. En raison de leur situation particulière sur le marché du travail, les jeunes font face à une autonomisation plus complexe et un allongement et/ou une multiplication des périodes de transition (Antoine *et al.*, 2001). En Afrique du Nord, il a été démontré que l'incapacité relative des économies à créer suffisamment d'emplois pour des jeunes de plus en plus nombreux et de plus en plus diplômés fut l'un des détonateurs des mouvements du printemps 2011.

Encadré 1

L'« emploi décent » au sens de l'OIT

Défini comme une source de dignité personnelle des travailleurs, le travail décent s'inscrit dans un cadre de promotion de la justice sociale et de l'assurance de droits internationalement reconnus des travailleurs (ILO, 2015). Cette perspective se décline en quatre objectifs identifiés par l'OIT, qui combinent une approche par le droit, par l'emploi et par sa composante sociale : (1) la promotion de l'emploi, qui témoigne des possibilités d'investir économiquement ; (2) la garantie des droits du travail, qui permet aux travailleurs d'être représentés, y compris les plus pauvres, et de voir leurs conditions de travail évoluer vers le cadre d'emplois décents ; (3) le respect du dialogue social, qui permet de gérer les conflits au travail et assure ainsi la construction de sociétés solidaires ; (4) l'élargissement de la protection sociale, afin de garantir des conditions de travail respectant la santé et la sécurité des individus. Le principe est de donner aux individus la possibilité de s'épanouir et de s'insérer dans la société, ainsi que la liberté d'exprimer leurs préoccupations, de se syndiquer et de prendre part aux décisions qui auront des conséquences sur leur existence. Il suppose une égalité de chances et de traitement pour les femmes et les hommes.

2.2. Mesurer l'emploi des jeunes en Afrique

De nombreux indicateurs existent pour décrire l'utilisation du temps de travail des jeunes. L'emploi constitue une catégorie statistique très complexe et sa mesure continue de faire l'objet d'un débat important en raison de nombreux problèmes conceptuels et empiriques. La « Pierre de Rosette » du marché du travail (BAD, 2012) permet de lister un certain nombre d'indicateurs renvoyant chacun à des enjeux et des situations très différentes. Par exemple, le taux de chômage est plus mobilisé pour décrire la situation des jeunes diplômés par rapport à l'emploi, alors qu'il ne sera pas pertinent pour analyser la situation des jeunes les moins qualifiés.

Tableau 2. Pierre de Rosette du marché du travail

Population en âge de travailler (W)	Utilisation du temps	Situation vis-à-vis de l'emploi		Statut dans le travail	Qualité de l'emploi	Formalisation du travail	
Population active L (<i>labor force</i>)	Travail à temps plein	Salarié		En emploi	Emploi avec salaire	Formel ou informel	
		Travailleur indépendant					
		Entreprise familiale, rémunéré ou non					
	Travail à temps partiel	Volontaire			NEET (<i>Not in Employment, Education or Training = N</i>)		Emploi vulnérable et précaire (V)
		Involontaire (sous-emploi)					
Recherchant un emploi	Chômeur (U)	Chômage au sens large					
Inactif, ou s'occupant des tâches ménagères	Découragé						
Population inactive	Inactif			Étudiant			
	Dans le système éducatif	Étudiant					

Source : adapté de BAD (2012).

Par rapport à ces statuts d'occupation du temps des individus, quatre indicateurs principaux peuvent être dégagés afin de décrire la situation des jeunes africains en termes d'emploi :

- le *taux d'activité des jeunes*, appelé encore le taux de participation au marché du travail, c'est-à-dire la population active des 15-24 ans (L) divisée par le total de la population des 15-24 ans (W). Cet indicateur mesure la part des jeunes économiquement actifs (les jeunes au chômage et en emploi) par rapport à la taille de la population en âge de travailler. Ainsi, mobilisé en même temps que le taux de chômage des jeunes, le taux d'activité permet de s'assurer qu'une diminution du taux de chômage n'est pas due à un glissement de chômeurs dans l'inactivité ;
- le *taux de chômage des jeunes*, c'est-à-dire le nombre de chômeurs de 15-24 ans (U) divisé par la population active des 15-24 ans (L). Cette définition assez précise nécessite des données riches pour en déterminer les niveaux et les tendances. Afin de rendre les comparaisons internationales possibles, les chômeurs doivent répondre à trois critères de classification tels qu'ils sont définis par l'OIT: (1) ne pas avoir travaillé dans les deux semaines qui précèdent l'enquête ; (2) chercher activement du travail ; (3) être disponible pour travailler ;
- le *taux de NEET* (*Neither in Employment, Education or Training* – ni dans l'emploi, l'éducation ou la formation), c'est-à-dire le nombre des 15-24 ans qui ne sont ni en emploi, ni dans le système scolaire, ni en formation (N) divisé par le total de la population des

15-24 ans (W). Il s'agit d'une mesure alternative au taux de chômage des jeunes souvent plus appropriée pour cette catégorie d'âge. Ce taux décrit une situation des jeunes sur le marché du travail qui n'ont pas accès à l'emploi et ne sont pas en train d'acquérir des compétences via l'éducation ou la formation, ce qui leur permettrait de s'insérer à plus long terme ;

- le *taux de jeunes en emploi précaire ou vulnérable*, qui mesure la part des jeunes qui travaillent à leur compte ou pour celui d'un membre de leur famille. Ces emplois sont susceptibles de ne pas être régis par un contrat ni être protégés par un programme de protection sociale ; par ailleurs, ils sont plus sensibles aux cycles économiques. L'indicateur a toutefois des limites : il comptabilise comme vulnérable les micro-entrepreneurs, qui peuvent par ailleurs tirer des revenus très confortables de leur entreprise ; il ne comprend pas, à l'inverse, les jeunes salariés qui peuvent pourtant connaître aussi des conditions précaires, s'ils travaillent dans le secteur informel ou si leur emploi dépend des cycles économiques.

Un grand nombre d'autres indicateurs peut être utilisé afin d'appréhender la situation d'emploi des jeunes. On peut notamment citer : le taux de travailleurs découragés parmi les jeunes (qui rend compte des jeunes qui ont renoncé à chercher un emploi), la distribution des jeunes selon leur situation vis-à-vis de l'emploi (emploi salarié à temps plein, indépendant à temps plein, emploi non rémunéré à temps plein, à temps partiel choisi, emploi à temps partiel subi) ; le taux de jeunes travailleurs indépendants (qui renvoie aux micro-entreprises souvent individuelles) ou encore le taux de pauvreté des jeunes travailleurs (qui mesure le taux de jeunes qui travaillent et qui vivent sous un certain seuil de pauvreté). Tous ces indicateurs découlent de définitions normatives (généralement construites par l'OIT) et sont à mettre en rapport avec la qualité des données existantes dans le contexte africain.

Rassembler des données précises sur le marché du travail en Afrique reste un travail difficile et les données existantes sont à utiliser avec précaution. Les deux sources de données principales sur le sujet dans le contexte de l'Afrique sont les données administratives et les enquêtes-emploi. Les données administratives issues de registres sont souvent inexistantes ou de très mauvaise qualité dans les pays africains, notamment en raison des déficiences voire de l'absence d'agences nationales de l'emploi comptabilisant les chômeurs. Les enquêtes-emploi permettent de compenser ce manque de données, mais sont encore assez rares dans le contexte de l'Afrique et prennent principalement place dans des pays ayant atteint un certain niveau de revenu. Les données présentées par l'*African Economic Outlook* (BAD, 2012) s'appuient sur une harmonisation des données administratives disponibles (« *Survey-based Harmonized Indicators Program* »). La Banque mondiale a également une base de données harmonisée, fondée sur les enquêtes emploi et les enquêtes auprès des ménages disponibles (*Demographic and Health Surveys*). Ces deux sources d'informations sont généralement complétées par les données du *Gallup World Poll*, qui ont l'avantage de couvrir une bonne partie des pays de la région. Toutefois, les enquêtes *Gallup World Poll* ont l'inconvénient de n'interroger que 1 000 habitants par pays, chaque année (contre 20 000 participants en moyenne à une enquête emploi). Bien que s'appuyant sur des échantillons représentatifs, ces enquêtes peuvent introduire des biais et

ne pas bien refléter l'hétérogénéité des situations, d'une catégorie socioéconomique à l'autre. Les sondages *Gallup* ne constituent à ce titre que des ordres de grandeur. Des données fiables sur le marché du travail africain ne sont donc pas disponibles à un niveau agrégé. La base de données la plus complète à ce jour est fournie par l'OIT et compile les sources disponibles.

Encadré 2

Comment mesurer l'emploi informel ?

Trois types d'enquêtes peuvent permettre de caractériser l'emploi dans le secteur informel. Les enquêtes de la Banque mondiale sur les entreprises constituent une source de données importante pour mesurer l'activité informelle par l'angle des entreprises. Puisque les entreprises informelles sont absentes des registres et des recensements, des micro-enquêtes sont nécessaires pour appréhender le secteur. Les micro-enquêtes s'appuient sur des échantillons qui, en dépit de leur représentativité, peuvent souffrir de biais potentiels. Par exemple, on peut s'attendre à ce que les entreprises comprises dans l'échantillon soient les plus visibles et potentiellement les plus proches de l'activité formelle. Cette mesure sous-estime l'emploi informel puisque seules les entreprises informelles y sont comptabilisées ; or il est possible pour un travailleur d'être embauché sans contrat de travail au sein d'une entreprise formelle. Une deuxième entrée pour la mesure de l'emploi informel consiste à estimer le volume de travailleurs informels, en s'appuyant sur une estimation qui définit largement le travail informel : les entreprises qui ne sont pas enregistrées auprès des organismes de protection sociale, les employeurs et les employés de ces entreprises, les travailleurs non-rémunérés dans les entreprises familiales, les travailleurs informels dans les entreprises formelles (travailleurs journaliers, employés domestiques). Enfin, du point de vue de la comptabilité nationale, le secteur informel regroupe les activités qui échappent volontairement à la taxation (évasion fiscale, dissimulation d'activités illégales qui ne répondent pas à des critères de régulation) ou qui font face à des contraintes de taille. Des audits financiers peuvent estimer la taille de cette économie non déclarée, de même que des estimations du produit intérieur brut (PIB) (la différence entre les revenus agrégés nationaux et les dépenses agrégées nationales, qui sont deux moyens de mesurer le PIB, est alors une estimation du produit non déclaré).

2.3. La situation économique en Afrique

La situation économique en Afrique s'améliore, mais insuffisamment pour faire face à la croissance démographique. La croissance économique s'accélère rapidement et les perspectives à moyen terme semblent favorables (BAD, 2015). En 2014, avec une augmentation du PIB de 3,7 %, l'Afrique arrive ainsi en seconde position après l'Asie et a une performance supérieure à celle de l'économie mondiale. Ces moyennes régionales cachent une grande diversité de situations. En Afrique subsaharienne, la croissance s'est établie à 5 % en 2014 et les régions les plus dynamiques sont l'Afrique de l'Est (6,5 %), l'Afrique centrale (6,1%) et l'Afrique de l'Ouest (6 %) tandis que l'Afrique du Nord est la région dont la croissance est la plus faible (1,4 %). Les perspectives à moyen terme pour l'ensemble du continent sont positives et la croissance moyenne

devrait légèrement s'accélérer, de 3,6 % en 2015 à 3,7 % en 2016 (BAD, 2016). Des secteurs comme l'agriculture, les mines, la construction et les services sont les principaux moteurs de la croissance africaine, alors que du côté des ménages, l'impulsion vient de la consommation privée et des investissements dans les infrastructures. Ces résultats restent fragiles car la croissance a été tirée par l'envolée des prix des matières premières, et pourraient pâtir du retournement de cette évolution. Si la croissance économique s'améliore dans les pays, celle-ci ne crée pas suffisamment d'emplois et demeure insuffisante par rapport à la situation démographique. L'Afrique subsaharienne est ainsi la région du monde où le PIB moyen par habitant est le plus faible (2 642 USD en parité de pouvoir d'achat – PPA) et où les taux de pauvreté sont les plus élevés (33 % de la population est considérée pauvre selon le seuil de revenu de 2 USD par jour, PPA).

Tableau 3. Croissance de l'Afrique par région, 2014-2017, croissance du PIB en pourcentage (BAD, 2016)

	2014	2015 (e)	2016 (p)	2017 (p)
Afrique	3,7	3,6	3,7	4,5
Afrique centrale	6,1	3,7	3,9	5,0
Afrique de l'Est	6,5	6,3	6,4	6,7
Afrique du Nord	1,4	3,5	3,3	3,8
Afrique australe	2,8	2,2	1,9	2,8
Afrique de l'Ouest	6,0	3,3	4,3	5,5
Afrique subsaharienne	5,0	3,6	4,0	4,9
Afrique subsaharienne hors Afrique du Sud	5,9	4,2	4,7	5,6

Note : (e) estimations ; (p) projections.

Source : Banque africaine de développement, 2016.

L'enjeu pour la région est de maintenir cette croissance tout en la rendant plus inclusive et créatrice d'emplois. Étant donné la situation budgétaire et fiscale des pays de la région, les emplois ne seront pas à chercher du côté de l'État, mais dans les zones rurales et l'économie informelle. Les solutions sont notamment à créer en augmentant la productivité de l'agriculture, particulièrement celle des petites exploitations et des entreprises informelles non-agricoles (Banque mondiale-AFD, 2014). Le développement du secteur des services et des industries extractives est une autre stratégie pour dynamiser le secteur moderne et le rendre plus compétitif (BAD, 2015). Pour cela, l'amélioration des infrastructures, des réseaux de transport, d'énergie et d'eau apparaît nécessaire, de même qu'une inclusion financière et une facilité d'accès à des sources de financement fiables et abordables. Une politique nationale d'emploi des jeunes associant l'État et tous les partenaires, locaux comme internationaux, apparaît essentielle à construire avec une perspective de long terme (Livre blanc pour l'emploi en Afrique, 2015). Les nouvelles technologies ouvrent de nombreuses potentialités pour la région tant au niveau de l'accès aux services bancaires que dans l'agriculture, la santé, l'éducation ou l'insertion.

Encadré 3

Dix recommandations portant sur une dynamique de création d'emplois en Afrique, Livre blanc pour l'emploi en Afrique, Sommet des partenaires sociaux, décembre 2015, Casablanca, Maroc

1. Création des conditions d'une croissance génératrice d'emplois décents et productifs

- Climat, environnement des affaires pour favoriser l'investissement
- Recherche et développement
- Paix, sécurité et bonne gouvernance
- Réformes structurelles et stratégies sectorielles
- Productivité et compétitivité des entreprises
- Respect et promotion des principes et des droits fondamentaux au travail
- Promotion des petites et moyennes entreprises (PME) et des petites et moyennes industries (PMI)
- Transition de l'informel vers le formel
- Prise en compte des revenus et des conditions du travail

2. Dialogue social institutionnalisé

- Partenaires sociaux indépendants et représentatifs
- Institutions de dialogue fonctionnelles et pérennes
- Impliquer des parties dans l'élaboration de l'agenda et du calendrier
- Engagement à mettre en œuvre et respecter les accords

3. Développement de l'entrepreneuriat

- Plaidoyer pour une culture entrepreneuriale et développer les relations entre entreprises, écoles et universités
- Développer les activités génératrices de revenus
- Promotion de l'auto-emploi des jeunes et des femmes
- Créer un cadre incitatif et des lieux d'hébergement (pépinières d'entreprises)
- Mettre en place une caravane pour le développement des activités génératrices de revenus et promouvoir les coopératives
- Formation à la création et à la gestion des entreprises
- Développement de l'économie sociale et solidaire

.../...

.../...

4. Développement de la formation en adéquation au marché du travail

- Promotion de la formation qualifiante en vue de faciliter l'insertion dans le marché du travail
- Formation professionnelle et continue
- Développement des différents modes de formation : apprentissage, alternance, formation à distance
- Rendre les stages en entreprises obligatoires
- Repenser et adapter les orientations scolaires en fonction des exigences du marché du travail
- Implication du secteur privé dans les curricula/programmes de formation
- Mise en place d'un plan de mise à niveau sur le savoir-être

5. Création, développement et réglementation des systèmes d'intermédiation du marché du travail

- Promotion de la convention 181 de l'OIT sur les agences d'emplois privés
- Mobilité de la main-d'œuvre dans le respect des droits des migrants

6. Création d'un observatoire tripartite de l'emploi et de l'employabilité

- Identification des besoins présents et futurs
- Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences

7. Mise en place d'un plan incitatif de recrutement pour les entreprises et pour les associations

- Promotion d'une politique d'incitation au profit des demandeurs d'emplois, des entreprises et des associations pour favoriser la création d'emplois

8. Négociation, signature et mise en œuvre d'un Pacte social tripartite au niveau régional et au niveau national avec les parties prenantes (État, Employeurs et Travailleurs) pour une croissance inclusive créatrice d'emplois décents

- Créer les conditions de la confiance entre les partenaires sociaux en respectant les prérogatives des uns et des autres

9. Renforcement des capacités des partenaires sociaux

10. Mise en place d'un système de suivi-évaluation

2.4. La situation des jeunes africains vis-à-vis du marché du travail

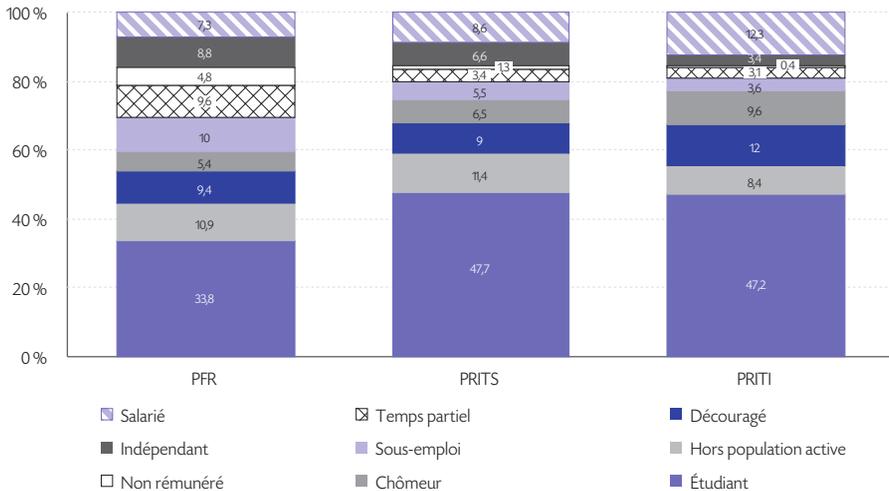
Le taux d'activité des jeunes est particulièrement important dans les pays les plus pauvres de la région. Ce taux se réduit à mesure que le niveau de revenu des pays augmente, mais les emplois y sont alors de meilleure qualité (BAD, 2012). En Afrique, dans les pays à faible revenu (PFR) ou *Low Income Countries* (LIC), près de 41 % des 15-24 ans sont considérés comme actifs alors qu'ils ne sont que 26 % dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI) ou *Low and Middle Income Countries* (LMIC), et 22 % dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS ou UMIC – *Upper Middle Income Countries*). Une des raisons principales est liée à la situation des jeunes vis-à-vis de l'éducation et de la formation ; un tiers seulement d'entre eux en bénéficie dans les pays à faible revenu contre près de la moitié dans les pays à revenus intermédiaires. Toutefois, pour les jeunes considérés comme actifs, la situation est particulièrement difficile dans les pays à faible revenu. Ainsi, seuls 17 % des jeunes qui travaillent (7 % du total des jeunes) sont employés à temps plein et travaillent pour un employeur, tandis que les autres sont en situation d'emploi précaire et ne travaillent pas à temps plein alors qu'ils le voudraient (BAD, 2012). Dans les pays à revenu intermédiaire, l'emploi précaire est beaucoup moins la norme, tandis que la proportion de jeunes qui travaillent pour un employeur est plus élevée. Dans les PRITI, 36 % des jeunes qui travaillent (9 % du total des jeunes) travaillent à temps plein pour un employeur, alors que dans les PRITS, cette proportion est de 52 % (12 % du total).

Le taux de NEET ainsi que le taux de chômage sont plus élevés dans les pays plus riches que pour les pays pauvres. Dans les PRITS, presque un tiers des jeunes appartient à la catégorie NEET, contre un quart dans les pays les plus pauvres. La raison de cette différence provient surtout du nombre de chômeurs qui augmente avec le niveau de revenu, alors que le taux d'inactivité a plutôt tendance à diminuer. La majorité des NEET est toutefois constituée de jeunes découragés ou inactifs, davantage exclus du marché du travail que les jeunes au chômage. Dans toutes les catégories de pays, on compte en effet davantage de jeunes considérés comme découragés que de jeunes au chômage.

Dans les pays les plus pauvres, les jeunes ne peuvent pas se permettre de ne pas travailler et sont contraints d'accepter des emplois précaires. Avec l'élévation du niveau de revenu des pays, les situations se modifient : le niveau de vie augmente en moyenne, permettant aux jeunes de s'accorder des périodes de chômage ou d'inactivité afin de chercher un emploi correspondant davantage à leurs qualifications et leurs aspirations (BAD, 2012). Les jeunes connaissent davantage de chômage dans les pays à plus haut revenu, mais moins d'emploi à temps partiel, volontaire ou non, et sont moins souvent auto-entrepreneurs. Les jeunes en Afrique étant plus souvent découragés qu'au chômage, le taux de chômage apparaît comme un indicateur partiel des difficultés des jeunes.

En Afrique subsaharienne, l'emploi salarié varie entre 5 et 20 %, l'emploi précaire entre 50 et 80 % tandis que les chômeurs, les découragés et les inactifs représentent de 20 à 40 % de la population des 15-24 ans. En Afrique du Nord, l'emploi salarié peut aller jusqu'à 50 % et les emplois précaires, jusqu'à 30 %. La situation des jeunes non-scolarisés peut être distinguée

Graphique 3. Utilisation du temps des jeunes par niveau de revenu des pays^[3]



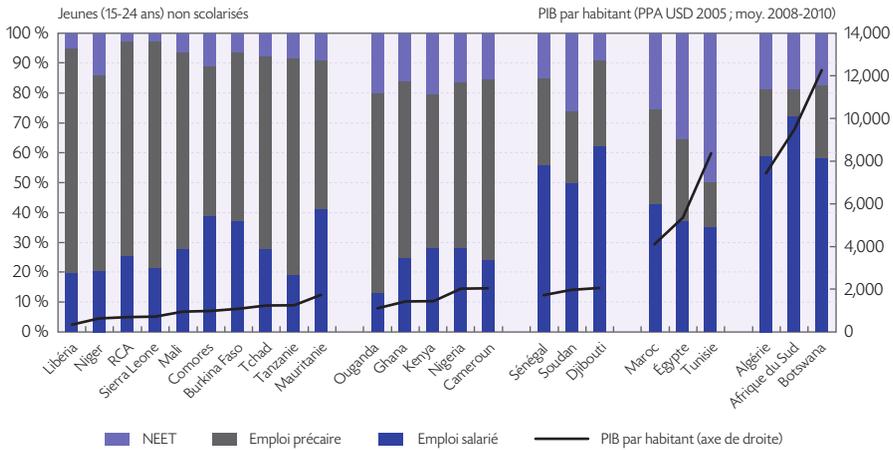
Sources : BAD, 2012, données Gallup World Poll, 2010.

suivant quatre catégories de pays, selon les poids relatifs des emplois salariés, précaires et des NEET (BAD, 2012). Dans un premier groupe comptant les pays les plus pauvres, les 15-24 ans non scolarisés rencontrent des difficultés à accéder à des emplois salariés et sont entre 50 et 75 % à vivre d'un emploi précaire. La part de jeunes occupant un emploi salarié varie, mais est inférieure à 10 %, et les NEET (c'est-à-dire les chômeurs, les découragés et les inactifs) représentent plus de 20 %. L'Ouganda, le Ghana, le Kenya, le Nigeria et le Cameroun se détachent, avec des taux d'emploi salarié de 20 % environ, mais une partie de NEET qui reste relativement stable. Le Sénégal, le Soudan et Djibouti forment un groupe particulier, qui conjugue un poids important des NEET (autour de 50 %) et une faible part d'emploi précaire (30 %). Enfin, dans un dernier groupe rassemblant l'Algérie, l'Afrique du Sud et le Botswana, les jeunes sont à plus de 60 % chômeurs, découragés ou inactifs majoritairement, les autres se répartissant entre emplois précaires et emplois salariés.

[3] Les LICs (ou PFR) : caractérisent les pays ayant un PIB/habitant inférieur à 1 035 USD.
 Les LMICs (ou PRITI) : caractérisent les pays ayant un PIB/habitant compris entre 1 035 USD et 4 085 USD.
 Les UMICs (ou PRITS) : caractérisent les pays ayant un PIB/habitant compris entre 4 085 USD et 12 615 USD.
 Dans l'analyse de la BAD (2012) sont considérés :

- comme PFR : Libéria, Niger, RCA, Sierra Leone, Mali, Comores ;
- comme PRITI : Burkina Faso, Tchad, Tanzanie, Mauritanie, Ouganda, Ghana, Kenya, Nigeria, Cameroun, Sénégal, Soudan, Djibouti ;
- comme PRITS : Maroc, Égypte, Tunisie, Algérie, Afrique du Sud, Botswana.

Graphique 4. Quatre types de marchés du travail pour les jeunes



Source : BAD (2012), données : enquête Gallup et Banque mondiale.

Les liens entre études et accès à l'emploi sont importants. Les études pays (BAD, 2012) montrent que la probabilité d'être salarié et d'avoir une meilleure rémunération, plutôt que d'avoir un emploi précaire et mal rémunéré, est plus élevée pour les jeunes plus instruits. L'accès à l'enseignement supérieur est toutefois corrélé à un taux de chômage plus fort parmi les jeunes, mais plus faible parmi les adultes. Ainsi, le diplôme permet une meilleure insertion à moyen terme, mais implique souvent une période intermédiaire de chômage. Ce taux de chômage dépend largement du diplôme. Le découragement est plus fréquent chez les jeunes n'ayant pas du tout ou très peu fréquenté l'école et le taux de NEET est plus faible parmi les jeunes ayant suivi un enseignement tertiaire.

L'adéquation entre les compétences acquises et celles requises est souvent problématique. Alors que de nombreux jeunes sont à la recherche d'un emploi, beaucoup d'entreprises africaines ont des difficultés à pourvoir les postes vacants. Ce problème ne touche pas seulement les diplômés de l'université, mais aussi ceux de la formation professionnelle et du secondaire. Les raisons de cette situation sont notamment la faible qualité de l'enseignement et le manque de relations entre le système éducatif et les besoins de l'emploi. L'enseignement supérieur africain vise ainsi encore largement à insérer les jeunes dans les emplois du secteur public, et les besoins du secteur privé sont largement négligés.

Les perspectives d'emploi pour les jeunes en Afrique sont globalement peu encourageantes dans le public comme dans le privé formel : les opportunités résident essentiellement dans les secteurs informels et ruraux. Au vu du dividende démographique, la capacité de l'Afrique à créer des emplois sera d'autant plus cruciale qu'à l'horizon 2030, plus de 30 millions de jeunes

entreront sur le marché du travail chaque année (Beaujeu *et al.*, 2011). Pourtant actuellement, les marchés du travail ne sont pas favorables aux jeunes et la croissance africaine crée insuffisamment d'emplois qui leur sont destinés. Dans le secteur public, les effectifs ont été significativement réduits dans la plupart des pays d'Afrique au cours des deux dernières décennies et cette tendance se poursuit : le secteur public sera un employeur de moins en moins important. Le secteur privé formel reste trop restreint pour pouvoir absorber une population active toujours plus nombreuse et les possibilités de transition entre travail informel et travail formel semblent limitées. Ainsi, le secteur informel et notamment les emplois ruraux devraient continuer de jouer un rôle essentiel de filet social, absorbant les jeunes qui arrivent sur le marché du travail. Les micro- et petites entreprises, notamment celles exerçant en zones rurales et dans les secteurs porteurs de potentiel de création de valeur ajoutée et d'emploi, devraient faire partie intégrante de toute politique publique axée sur l'emploi des jeunes.

Références bibliographiques (Parties 1 et 2)

AFD (2015), « Le numérique au service de l'éducation en Afrique », *Savoirs communs*, n° 17, AFD, Agence universitaire de la Francophonie, Orange et UNESCO.

AFD (2014), *Youth Employment in Sub-Saharan Africa*, Africa Development Forum, AFD et Banque mondiale.

AFD (2013), *L'enseignement privé en Afrique subsaharienne : enjeux, situations et perspectives de partenariats public-privé*, À savoir, n° 22, Rohen d'Aiglepierre, AFD, Paris.

AFD (2011), *Comment bénéficier du dividende démographique ?*, À savoir, n° 9, Jean-Pierre Guengant, AFD, Paris.

Antoine Ph, M. Razafindrakoto et F. Roubaud (2001), « Contraints de rester jeune ? Évolution de l'insertion dans trois capitales africaines : Dakar, Yaoundé, Antananarivo », *Autrepart*, n° 18, « Les jeunes : hantise de l'espace public dans les sociétés du Sud ? », pp. 17-36.

BAD (2016), *African Economic Outlook 2016: Villes durables et transformation structurelle*, BAD, OCDE, PNUD.

BAD (2015), *African Economic Outlook 2015: regional development and spatial inclusion*, BAD, OCDE, UE.

BAD (2014), *African Economic Outlook*, BAD, OCDE, PNUD.

BAD (2012), *African Economic Outlook: Promoting Youth Employment*, BAD, OCDE, PNUD, UNECA.

Banque mondiale (2016), *World development Report (WDR), "Digital Dividends"*, Partie 2, Banque mondiale, Washington, D.C.

Banque mondiale-AFD (2014), *L'Emploi des jeunes en Afrique subsaharienne*, Banque mondiale, Agence Française de Développement.

Beaujeu R., M. Kolie, J.-F. Sempere et C. Uhder (2011), *Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne. Comment remettre l'emploi au cœur des politiques de développement*, Ministère des affaires étrangères et européennes, Agence Française de Développement, Paris.

Chamlou Nadereh (2013), "The Economics of Happiness and Anger in North Africa", *WIDER Working Paper*.

CREDOC (2012), « Les jeunes d'aujourd'hui : quelle société pour demain ? », *Cahier de recherche*, Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie, décembre.

Ferré C. (2009), "Age at First Child: Does Education Delay Fertility Timing? The Case of Kenya", *Policy Research Working Paper*, 4833, Banque mondiale.

Gauron A. (2013), « Le défi de l'emploi des jeunes et des réformes des dispositifs de formation professionnelle », *L'actualité des services aux entreprises*, n° 25, GRET, Nogent-sur-Marne.

GSMA (2014), "Creating Sustainable Mobile Employment Solutions to Address Youth Unemployment".

ILO (2015), *Global Employment Trends for Youth 2015: Scaling up Investments in Decent Jobs*.

ISU (2015), "Fixing the broken promise of Education For All: Findings from the Global Initiative on Out-of-School Children", *Institut Statistique de l'UNESCO et UNICEF*.

Livre blanc pour l'emploi en Afrique (2015), adopté à l'unanimité par les représentants des employeurs et des travailleurs, Sommet des partenaires sociaux pour l'emploi en Afrique, Casablanca, 15 décembre 2015, Organisation internationale des travailleurs, Business Africa et Organisation internationale du travail.

OCDE (2015), *Resserrer les liens avec les diasporas : panorama des compétences des migrants*, publication conjointe OCDE et AFD, Paris.

OIT (2011), *Economically Active Population, Estimates and Projections*, 6^{ème} édition, octobre.

OIT (1999), *Un travail décent*, Rapport du directeur général à la Conférence internationale du Travail, 87^e session, OIT.

OMS (2015), *Statistiques sur l'espérance de vie*, consultable sur le site : <http://apps.who.int/gho/data/view.main.690?lang=en>

Pascale Ph. (2014), « Comment mesurer l'emploi dans les pays en développement ? », *Revue Tiers Monde*, 2014/2.

PNUD (2013), *World Population Prospects: The 2012 Revision*, United Nations Population Division.

PNUD (2013), *Rapport sur le développement humain 2013 : l'essor du Sud : le progrès humain dans un monde diversifié*.

Rodriguez C.P. et A. Serrano (2014), « Du travail décent à la qualité de l'emploi : enjeux épistémologiques et politiques d'un changement de paradigme », *La nouvelle revue du travail*.

UNDESA (2013), *International Migration Report*, Population Division of the Department of Economic and Social Affairs of the United Nations Secretariat.

UNESCO (2015), *Rapport de suivi de l'éducation pour tous*.

UNESCO (2011), *Financing Education in Sub-Saharan Africa: Meeting the Challenges of Expansion, Equity and Quality*, UNESCO Institute of Statistics.

UNICEF (2014), *Initiative mondiale en faveur des enfants non scolarisés*, rapport régional Afrique de l'Ouest et du Centre.

UNICEF (2012), *La Situation des enfants dans le monde. Les enfants dans un monde urbain*.

Westoff C. F. (1992), "Age at Marriage, Age at First Birth, and Fertility in Africa", *World Bank Technical Paper*, No. 169, Banque mondiale.

PARTIE 3.

QUELS SONT LES PROCESSUS D'INSERTION DES JEUNES AFRICAINS ?

L'essentiel :

- La transition vers l'emploi se fait souvent par une combinaison d'études et d'activités économiques. Peu de jeunes ont un emploi stable et formalisé par un contrat. En général, ils exercent leur première activité économique au sein de la famille.
- Les ressources les plus importantes pour les jeunes sont l'appui de la sphère familiale et de l'entourage. Le milieu familial conditionne pour beaucoup les possibilités d'insertion des jeunes.
- La grande majorité des jeunes est très peu qualifiée. Ceux qui bénéficient d'un minimum d'accès à des ressources dans leur environnement proche, s'ils sont en zone rurale, débutent sur l'exploitation familiale. Ceux en zone urbaine acquièrent des compétences *via* l'apprentissage en atelier artisanal. Les jeunes n'ayant pas cet accès à des ressources sont contraints d'exercer des emplois précaires, souvent en pluriactivité.
- Les diplômés chômeurs, relativement peu nombreux, recherchent un emploi formel salarié. Si leur niveau de qualification leur permet d'envisager à terme ce type d'emploi, il ne permet pas un accès plus rapide à l'emploi. La recherche d'emploi à la sortie des études est une période charnière, durant laquelle les jeunes, confrontés à la limitation du marché du travail formel, peuvent manifester leur déception.

Cette partie introduit la notion de processus d'insertion et examine les principaux facteurs qui influencent les parcours des jeunes : la situation familiale, l'accès aux réseaux relationnels, les qualifications, mais aussi l'accès au foncier, au capital financier, à l'information ou à la mobilité. Aussi, cette partie présente les traits génériques des parcours d'insertion spécifiques aux jeunes en Afrique. Elle esquisse enfin une caractérisation originale de dynamiques d'insertion des jeunes, selon quatre profils : les jeunes diplômés urbains, les jeunes faiblement qualifiés en auto-emploi de survie, les jeunes apprentis en entreprise individuelle, et les jeunes ruraux issus de familles agricoles modestes.

3.1. Processus d'insertion : de quoi parle-t-on ? Éléments d'introduction à la réflexion

Bien que l'âge ne soit pas un critère suffisant en soi pour caractériser les jeunes et qu'en Afrique de nombreuses définitions cohabitent, la tranche des 15-24 ans utilisée par l'Organisation des Nations unies (ONU)^[4] a été retenue ici pour faciliter la lecture.

Définir ce que recouvre la notion de processus d'insertion est difficile pour plusieurs raisons. L'insertion socioprofessionnelle peut en effet être considérée de façon très différente par les individus et les acteurs sociaux selon l'objectif visé. Toutefois, la plupart des enquêtes réalisées auprès de jeunes (cf. partie 1) présentent l'insertion comme une recherche d'autonomie, caractérisée par la capacité à trouver un emploi et ainsi à participer à la vie économique et sociale, et à pouvoir faire face aux responsabilités d'adultes. Une lecture transversale des écrits sur la question de l'insertion des jeunes permet de mettre en lumière la diversité des approches analytiques et des termes utilisés par les praticiens du développement : emploi, insertion, processus, parcours, transition vers la vie active, accompagnement, qualification, travail décent, etc. En guise d'introduction, il semble utile de préciser quelques idées et termes les plus usités.

Encadré 4

Repères terminologiques, insertion

Emploi et insertion, deux notions aux contours distincts

Les enquêtes réalisées auprès des jeunes en quête d'insertion laissent clairement apparaître que l'objectif d'emploi est toujours présent dans les démarches des jeunes. Ces derniers sont animés par une recherche de revenus permettant d'améliorer leurs conditions de vie, mais aussi d'un statut et d'une possibilité d'évolution personnelle et d'épanouissement. L'emploi est important à leurs yeux pour ce qu'il ouvre comme perspective d'autonomie vis-à-vis de la famille et de prise de responsabilités. Ces dimensions étroitement liées à l'emploi générateur de revenus

.../...

[4] www.unesco.org/new/fr/social-and-human-sciences/themes/youth/youth-definition.

.../...

(liberté, autonomie, statut, image) constituent des moteurs puissants pour les jeunes, et démontrent que l'insertion a ainsi une dimension socioprofessionnelle et n'est pas bornée au seul accès à un travail, mais qu'elle place le travail dans la perspective dynamique d'une trajectoire de vie et d'une attente de position économique et sociale.

Processus et parcours d'insertion

Même si la notion de parcours n'est pas forcément perçue par le jeune en tant que tel, l'insertion sous-tend le concept de processus, d'évolution progressive passant par un ensemble d'étapes, plus ou moins planifiées et de natures différentes (formation, auto-activité, emplois plus ou moins formels, inactivité, etc.). Il ne s'agit donc pas de qualifier un état donné de la situation du jeune en recherche d'insertion, mais davantage de qualifier une trajectoire poursuivie qui fait appel à la fois aux acquis propres au jeune, à ce qu'il peut mobiliser durant son parcours et à ce qu'il vise en termes d'insertion. L'OIT, pour sa part, parle de transition vers la vie active (TVA) et développe depuis peu une méthodologie d'enquête spécifique qui permet de dégager des éléments d'appréciation de ces parcours d'insertion des jeunes.

Accompagnement

La plupart des actions d'appui à l'insertion se fondent sur cette idée de processus et de parcours et ont des caractéristiques communes. Elles ne proposent pas des ressources ponctuelles mais s'inscrivent dans la durée et la diversité des besoins. En cohérence avec la finalité d'autonomie, elles cherchent à accroître la performance de la démarche engagée par les jeunes. Elles sont donc centrées sur le renforcement des capacités de personnes, associées éventuellement à des actions pour lever les obstacles de leur environnement et facteurs de blocage identifiés sur leurs parcours. Ainsi, l'accompagnement, ou appui à l'insertion, tel qu'entendu ici, vise l'ensemble des mesures, dispositifs et actions qui accompagnent ce parcours, cherchent à aider l'individu à surmonter les obstacles qu'il rencontre dans son accès à l'emploi, et à améliorer ses conditions de vie (Huyghe Mauro *et al.*, 2013).

Qualification/Compétences

Pour l'exécution d'un métier ou d'un ensemble de tâches relatives à un travail, l'individu mobilise une palette de compétences utiles et nécessaires. Une compétence fait référence à un ensemble de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être, un ensemble de ressources pas uniquement cognitives qu'une personne peut mobiliser en situation pour réaliser avec succès une tâche et réussir une action. La notion de qualification doit être entendue au sens large : elle n'est pas réduite au savoir technique mobilisé dans le travail, mais elle fait appel aussi à la question du statut et aux conditions sociales du travail. On distingue généralement (cf. CEREQ, 2009) :

- i) la qualification de la personne qui regroupe l'ensemble des capacités acquises, telles que savoirs, savoir-faire, savoir-être, qu'elle peut mobiliser dans le travail. Il s'agit des compétences acquises.

.../...

.../...

- ii) la qualification du poste de travail, qui regroupe l'ensemble des connaissances, des aptitudes et des expériences que requiert l'exercice des tâches confiées. Il s'agit des compétences requises.
- iii) la qualification, attestée et validée par l'obtention d'un diplôme ou d'un titre, formellement reconnue et transférable. Par ailleurs, il est important de souligner que la pluriactivité est très fréquente en Afrique, et que la spécialisation du travail est encore peu répandue, notamment en milieu rural. Un emploi peut alors exiger des compétences très diversifiées. Les jeunes en situation d'auto-emploi et de travail dans les micro- et petites entreprises sont confrontés à la polyvalence des activités et des métiers (ADEA, 2014). Enfin, la qualification entendue au sens large s'acquiert encore beaucoup par la mise en situation professionnelle (« sur le tas »). Les formations qui intègrent une importante période en situation de travail sont souvent les mieux à même de préparer aux qualifications requises pour les emplois. L'apprentissage ou la formation en alternance en sont des exemples (Huyghe Mauro *et al.*, 2013).

Les quelques études existantes sur l'insertion des jeunes en Afrique (OIT, 2014 ; Banque mondiale-AFD, 2014 ; AFD, 2011 ; MAE / AFD / GRET, 2013b) mettent en évidence la nécessité de contextualiser l'analyse. L'insertion dans la vie active est en effet conditionnée par des règles coutumières et légales, mais aussi par des institutions qui peuvent être très différentes d'un pays à l'autre en fonction de l'histoire et de la culture propre à chacun d'eux. Elle est également dépendante des niveaux de scolarité, qui n'excèdent guère la fin du primaire pour près d'un jeune sur deux et la fin du collège pour plus de quatre jeunes sur cinq.

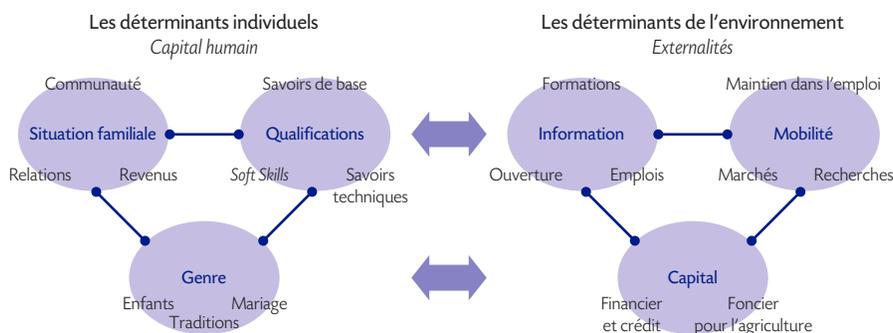
Au-delà de la diversité de ces contextes et des situations individuelles, certaines données sont vraies dans la majorité des contextes africains et permettent de poser des bases d'analyse des parcours et processus d'insertion : quelques caractéristiques génériques des processus d'insertion ressortent, qui permettent de cerner les contours de la problématique ; des parcours types de jeunes sont observables, qui mettent en lumière les dynamiques d'insertion ; enfin, les facteurs influençant ces processus sont similaires, même si pondérés différemment d'un contexte à l'autre, tout comme le sont les types de services et d'acteurs agissant sur et influençant les parcours. La mise en exergue de ces données, différemment pondérées mais globalement génériques aux différents contextes africains, peut permettre d'alimenter la réflexion et l'analyse sur les dispositifs et politiques d'appui à l'insertion des jeunes.

3.2. Les principaux facteurs influençant les parcours des jeunes

Les jeunes élaborent leurs parcours d'insertion et évoluent en tentant d'utiliser au mieux l'ensemble des ressources que peut leur fournir leur environnement immédiat. De nombreuses études se rejoignent pour distinguer deux principales catégories de facteurs

qui conditionnent d'une manière ou d'une autre les parcours d'insertion des jeunes. Il s'agit tout d'abord de facteurs propres à chaque jeune, relevant de ses capacités, de son niveau d'éducation, de ses liens familiaux, des réseaux et d'autres caractéristiques qui singularisent chaque individu et qui lui permettent de trouver des opportunités pour être formé et pour travailler. Cette première catégorie est généralement dénommée *Capital humain* (Banque mondiale-AFD, 2014). Il s'agit ensuite des facteurs hors du contrôle immédiat du jeune en insertion et qui affectent son employabilité ou sa productivité : les conditions d'information, d'orientation, d'accès à la terre, au capital et à la finance, les infrastructures, technologies et marchés, les potentialités d'emplois de son environnement. Les politiques publiques, les réglementations et programmes susceptibles d'influencer le choix de l'activité économique et sa réalisation font également partie de cette seconde catégorie généralement dénommée *Environnement des affaires* (Banque mondiale-AFD, *ibid*)^[5].

Schéma 1. Les déterminants des parcours des jeunes



Source : production interne GRET.

3.2.1. Les déterminants individuels, liées au capital humain

Le capital humain recouvre « l'ensemble des connaissances, qualifications, compétences et caractéristiques individuelles qui facilitent la création du bien-être personnel, social et économique. Le capital humain constitue un bien immatériel qui peut faire progresser ou soutenir la productivité, l'innovation et l'employabilité. » (OCDE, 2001).

Les compétences valorisables sur le marché du travail sont parfois présentées comme les principaux facteurs influençant la capacité d'accès à l'emploi. Mais dans des sociétés encore très inégalitaires et caractérisées par un marché de l'emploi peu structuré, bien d'autres facteurs recouvrent une importance de premier ordre dans les trajectoires d'insertion des jeunes.

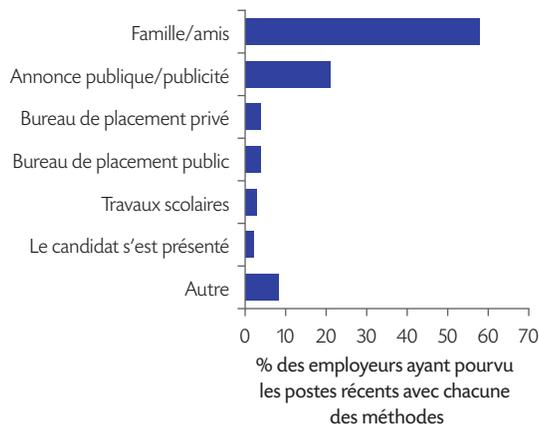
[5] Le FIDA parle pour sa part de « pentagone d'actifs » distinguant capital humain, capital social, capital naturel, capital matériel et capital financier (FIDA, 2014).

Ainsi, le capital social et relationnel et la classe sociale d'appartenance déterminent souvent fortement les parcours d'insertion. Aussi, les jeunes femmes doivent affronter plus de difficultés que les jeunes hommes dans leurs parcours d'insertion. Le handicap sous toutes ses formes, les origines géographiques, ethniques ou religieuses représentent autant de formes d'exclusions ou du moins de grandes difficultés dans l'évolution des trajectoires vers l'emploi. La question des différentes formes d'exclusions est centrale à l'étude des parcours et constitue un champ de recherche en soi.

a. Le milieu familial et notamment le réseau relationnel de la famille

Le milieu familial conditionne pour beaucoup les possibilités d'insertion des jeunes. Scolarité et formation, mobilité, accès à l'information et aux opportunités d'emploi sont en grande partie dépendantes de ce capital familial et social des jeunes. Le niveau de revenu des familles influe pour beaucoup sur la durée et sur la qualité de la scolarité et des études post-primaire des jeunes. Le système éducatif et de formation est très inégalitaire, et les établissements les meilleurs, souvent privés et quasi-exclusivement situés en ville, sont de fait hors de portée de la très grande majorité des familles modestes. Par ailleurs, les jeunes de familles pauvres auront sensiblement plus de risque de devoir contribuer aux tâches et à l'économie familiale (surtout pour les jeunes filles, et notamment en milieu rural), ce qui aura un impact souvent très significatif sur leur acquisition de compétences. Les jeunes des familles les moins aisées et/ou résidant trop loin des grandes villes sont ainsi véritablement désavantagées en termes de capacités d'étude et d'insertion, par rapport aux jeunes des familles plus aisées et vivant en zone urbaine.

Graphique 5. L'importance des réseaux personnels pour trouver un emploi salarié



Source : L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne, Banque mondiale-AFD (2014).

Au-delà de la scolarité et de la formation, l'accès à l'emploi est aussi très dépendant des réseaux relationnels ou sociaux de la famille. Un jeune d'une famille bénéficiant d'une certaine position sociale et du réseau de relations qui l'accompagne aura sensiblement plus de chances de trouver un emploi qui le satisfait qu'un jeune d'une famille ayant moins de capital relationnel. L'accès à l'information, aux aides diverses et variées peut sensiblement faire la différence, ne serait-ce que pour être pris en apprentissage chez un petit patron que connaissent les parents en zone rurale, ou en stage au sein d'une entreprise ou d'une administration dans laquelle travaille un ami de la famille en zone urbaine. Les enquêtes menées auprès des entreprises montrent clairement que la majorité des emplois sont obtenus au travers des réseaux sociaux, au grand désavantage de ceux dont les réseaux sont limités (Banque mondiale-AFD, 2014). D'une manière générale, la plupart des gens obtiennent un emploi grâce aux contacts de la famille et des amis, en particulier dans le cas des emplois salariés modernes. Près de 60 % des entreprises interrogées dans 14 pays signalent avoir pourvu leur poste le plus récent par le biais de contacts avec « la famille ou des amis ».

Dans un contexte de sociétés africaines encore très inégalitaires, on peut par ailleurs assister à des phénomènes de discrimination basée sur l'appartenance à une communauté ou à un quartier. Des enquêtes réalisées auprès de jeunes en insertion de quartiers défavorisés de grandes villes disent être parfois victimes de méfiance de la part de responsables de centres de formations ou d'employeurs. Ces différences de traitement renforcent le caractère déjà fortement inégalitaire de la plupart des sociétés africaines, et peuvent induire un sentiment de frustration et une perte de confiance en soi des jeunes ayant moins accès à ces ressources liées aux réseaux.

b. Le genre et les responsabilités sociales, culturelles et familiales

Les parcours d'insertion des jeunes femmes sont sensiblement différents de ceux des jeunes hommes. Les possibilités qui s'offrent à elles sont plus restreintes pour tout un ensemble de raisons sociales et institutionnelles. En moyenne, les jeunes Africaines ont tendance à quitter l'école plus tôt, mais leur parcours d'insertion est souvent impacté par des situations qui s'imposent à elles, telles le mariage et la maternité. Au Maroc, après le mariage, le pouvoir décisionnel des femmes est considérablement réduit (Banque mondiale, *ibid*). Les jeunes femmes sont moins susceptibles de pouvoir quitter le secteur agricole mais aussi d'obtenir un emploi salarié. L'Afrique du Nord, par exemple, présente un des taux les plus faibles au monde de participation des femmes à la population active (Banque mondiale, 2013). Les possibilités d'emploi peuvent également être limitées par la ségrégation professionnelle, les normes sociales ou la crainte du harcèlement sexuel.

Les responsabilités familiales des jeunes femmes limitent leurs opportunités de formation et d'emploi. Pour la très grande majorité des jeunes, de façon assez universelle, l'emploi et la constitution d'une famille sont intimement liées. En Afrique, la situation maritale impacte différemment les jeunes hommes et les jeunes femmes. Les hommes fondent, en général, une famille quand les moyens de subsistance sont assurés, ce qui peut expliquer qu'ils se marient sensiblement plus tard que les jeunes femmes. Les hommes ont plutôt tendance à rester célibataires

avant 25 ans et à ne se marier qu'aux alentours de la trentaine, alors que la moitié des Africaines sont mariées à 20 ans, et près de 80 % des femmes de 25 ans ont déjà au moins un enfant à charge (Banque mondiale-AFD, 2014). Elles sont plus exposées à la pression sociale qu'exercent sur elles le mariage et la maternité. Il n'est pas rare de constater que des jeunes femmes ayant pourtant décidé d'investir dans une formation y mettent un terme prématurément, à la suite de leur mariage ou de leur maternité. Les filles et les jeunes femmes en milieu rural qui ont des enfants en bas âge sont de fait dans l'impossibilité de participer à toute activité qui suppose une longue absence du foyer (FIDA, 2014).

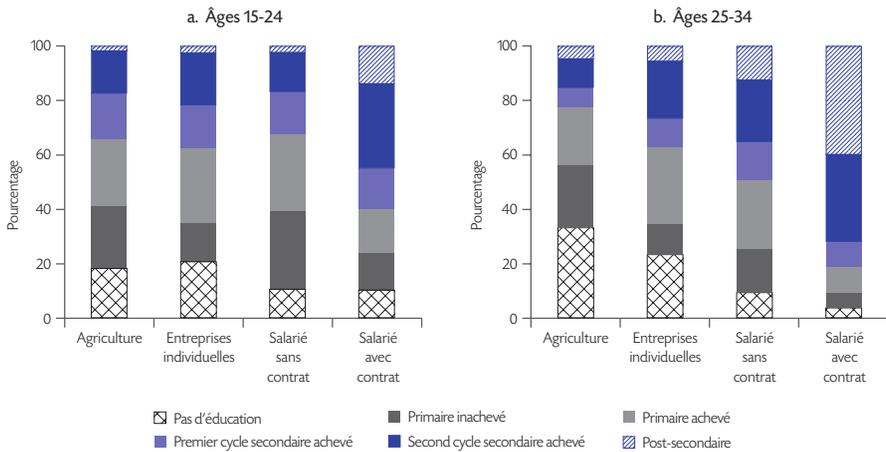
L'accès à des opportunités d'emploi pour les jeunes femmes est fortement limité par des normes culturelles et/ou par la responsabilité des tâches ménagères et de garde des enfants. Une fois en situation de responsabilité familiale (mariées et avec des enfants), les jeunes femmes sont restreintes dans leurs options professionnelles. Il devient alors très difficile pour elles de cumuler leurs responsabilités domestiques avec un travail extérieur à leur domicile. Elles n'ont souvent pour options que de mettre un terme à leur activité rémunératrice exercée en dehors du foyer, de limiter le nombre d'heures qu'elles y consacrent, ou encore d'aménager les horaires de ces activités de sorte qu'ils soient compatibles avec leurs charges domestiques et familiales. Au Libéria, 41 % des jeunes femmes, 31 % des femmes adultes et seulement 11 % des jeunes hommes, citent les responsabilités familiales comme raison de leur « inactivité » (Banque mondiale-AFD, *ibid.*). Le travail « aménagé » est une norme pour les Africaines. En milieu rural, l'accès des filles et des jeunes femmes à la terre reste généralement lié à leur statut marital (FIDA, 2014).

c. Les compétences et les qualifications

Le type de compétences, le niveau de qualification acquis par les jeunes peuvent clairement étendre ou restreindre les opportunités d'emploi ainsi que les revenus auxquels ils peuvent prétendre. Le bagage éducatif (type et niveau de compétences et de qualification) influe généralement sur le secteur d'activités dans lequel ils s'investissent et sur le revenu. Des études récentes (Banque mondiale-AFD, 2014) montrent les liens entre le niveau d'instruction et le secteur d'emploi (cf. graphique 6). La plupart des personnes qui n'achèvent pas l'école primaire travaillent dans l'agriculture ou le secteur informel. Celles qui ont fréquenté l'école primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire travaillent souvent dans des entreprises individuelles non agricoles, tandis que les jeunes dotés d'un niveau d'instruction plus élevé ont de plus fortes chances d'entrer dans le secteur salarié moderne.

L'instruction a donc tendance à façonner et à orienter les trajectoires d'insertion dans l'emploi. L'influence du niveau d'instruction peut ainsi être assez significative en termes de qualité de l'emploi trouvé. Les études sur les parcours d'insertion des jeunes, réalisées par l'OIT dans huit pays africains, montrent que les chances d'accéder à un emploi stable (avec un contrat de travail écrit ou oral et d'une durée de plus de 12 mois) augmentent sensiblement avec le niveau d'instruction des jeunes. Ainsi, les jeunes les moins instruits sont beaucoup plus susceptibles d'avoir un emploi temporaire ou indépendant. L'enquête indique toutefois que le fait d'avoir un niveau d'éducation plus élevé ne signifie pas nécessairement un accès plus rapide à l'emploi.

Graphique 6. L'éducation façonne les possibilités : éducation par secteur d'emploi pour les jeunes de 15-24 ans et de 25-34 ans



Source : *L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne*, Banque mondiale-AFD (2014).

Si l'instruction est importante, c'est surtout la maîtrise de plusieurs types de compétences et/ou la complémentarité des qualifications qui est déterminante. En effet, si l'accroissement rapide de la scolarisation et des niveaux d'instruction au cours des dernières décennies est une réalité, cette progression s'est souvent faite au détriment de la qualité et de la diversification de l'offre, notamment en regard des besoins pour l'emploi productif. Pour faciliter l'accès et le maintien en emploi des jeunes, que ce soit dans l'agriculture, l'auto-entrepreneuriat individuel ou dans le secteur salarié moderne, encore faut-il s'assurer que l'éducation et/ou la formation professionnelle permettent l'acquisition de compétences exploitables en situation de travail. On entend par là différents types de compétences, à la fois cognitives de base, mais aussi des compétences comportementales et socio-émotionnelles (souvent dénommées « *soft skills* »), des compétences en recherche d'emploi (techniques et outils utilisés dans la recherche d'emploi et pour candidater), des compétences professionnelles et des compétences en affaires (entrepreneuriat). Ces trois compétences font l'objet d'une attention particulière dans les programmes et dispositifs d'appui à l'insertion des jeunes.

Le développement des compétences comportementales et socio-émotionnelles, « *soft skills* », est important mais les compétences techniques restent fondamentales. Les *soft skills* sont souvent mises en avant par les employeurs. Il existe encore trop peu de données sur la manière dont l'enseignement transmet ces compétences spécifiques (Banque mondiale-AFD, 2014), mais les expériences montrent clairement que l'amélioration de ces compétences socio-émotionnelles et comportementales peut avoir un impact fort sur l'employabilité des jeunes, et notamment de ceux qui s'insèrent au travers de l'entrepreneuriat individuel et dans le secteur salarié moderne.

Les compétences en recherche d'emploi font aussi très souvent défaut, bien qu'elles soient de plus en plus essentielles dans des contextes de marchés de l'emploi où la rareté des offres et la prolifération des demandes accroissent la compétition. Les études réalisées auprès de conseillers insertion, telle l'ONG nigérienne Afrique Fondation Jeunes à Niamey (AFJ), qui accompagnent les jeunes dans leur préparation d'insertion, soulignent que parmi la centaine de jeunes accueillis chaque mois dans cette ONG opérant en milieu urbain, quasiment aucun n'avait de CV ni ne savait ce qu'était un CV. Peu savaient rédiger une lettre de motivation ou défendre leur candidature (Le Bissonnais, 2010).

De nombreux programmes transmettent des compétences en entrepreneuriat. Si ces compétences sont nécessaires, les études sur les parcours de création d'entreprise, notamment les enseignements qui ont pu être tirés du Programme d'appui à la jeunesse malienne (PAJM) au Mali (voir encadré n° 12), insistent sur le besoin d'une connaissance du métier comme préalable à la démarche entrepreneuriale, la formation en entrepreneuriat étant insuffisante. Cela confirme la priorité des compétences techniques sur les autres : si les *soft skills* sont importants, les compétences techniques restent fondamentales et ont un lien de causalité direct et fort avec l'insertion.

Certaines études réalisées à partir d'enquêtes auprès de larges échantillons de jeunes en recherche d'insertion tendent à montrer que la quasi-totalité des jeunes actuellement en activité (et la tendance est semblable que l'emploi soit formel ou informel) souhaiterait reprendre une formation ou des études afin d'accéder à un meilleur emploi. L'enquête réalisée auprès de 544 jeunes de 15 à 29 ans à Maputo au Mozambique (ESSOR, BIT, Ambassade de France au Mozambique, 2006) montre que parmi les jeunes enquêtés, 97 % des actifs en secteur formel et 86 % des actifs en secteur informel désiraient renforcer leurs compétences et leur niveau de qualification. Ce souhait démontre l'importance donnée au système éducatif et à la formation, en tant que moyen efficace d'améliorer sa situation face à l'emploi. Cependant il est très difficile, voire quasiment impossible de renforcer ses compétences et ses qualifications autrement que par la pratique, tant les solutions de formation sont encore rares. Les différentes formes d'apprentissage en début d'insertion ou en cours d'installation de l'activité font exception ainsi que les formations qui s'adressent à des artisans déjà implantés et financés par les fonds de financement de la formation en Afrique francophone notamment^[6].

3.2.2. Les ressources et services offerts par l'environnement des jeunes

Outre les situations personnelles, familiales et sociales, des facteurs externes, peuvent constituer des freins et opportunités dont les jeunes peuvent se saisir. Dans l'environnement du jeune se situe en effet un certain nombre de facteurs hors de son contrôle immédiat : accès à la terre, au capital, aux infrastructures, à la technologie, aux marchés. Ces éléments résultent des normes et usages locaux, des politiques publiques, des réglementations, de l'offre locale de services. À des degrés divers, ils conditionnent les possibilités d'insertion des jeunes.

[6] Dans le cas de l'apprentissage de type dual (majorité de la formation en atelier, avec un complément en centre de formation), former les maîtres artisans est même une condition pour qu'ils acceptent que leurs apprentis suivent cet apprentissage « rénové ».

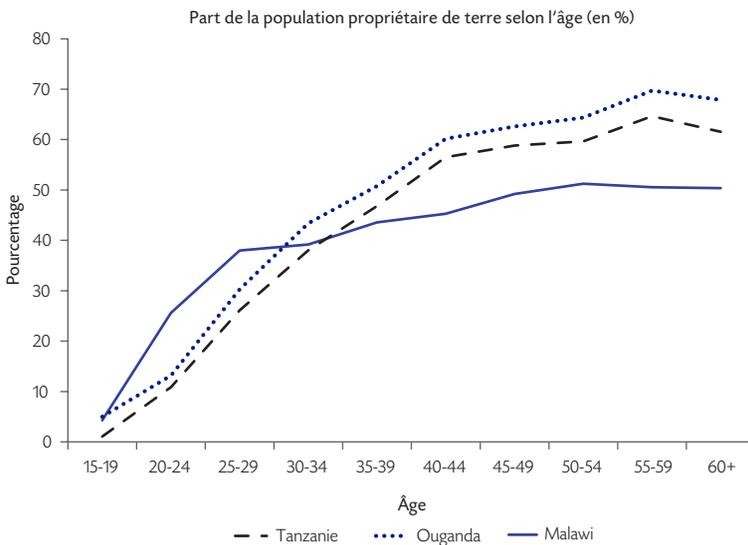
Face aux carences de l'offre locale, la migration pour l'emploi s'amplifie, bien qu'encore relativement limitée. La plupart des jeunes recherchent des solutions d'insertion dans leur milieu, qui est aussi celui de leur réseau familial. La question des inégalités sociales et des disparités de qualification se double de celle des inégalités territoriales. Les milieux de vie n'offrent ni les mêmes opportunités d'emploi ni les mêmes accès aux réseaux déterminants dans le parcours des jeunes.

Trois éléments essentiels sont présentés dans cette partie : l'accès au foncier, en particulier pour les emplois agricoles, l'accès à l'information et la mobilité.

a. L'accès au foncier pour l'emploi dans le secteur agricole

Pour attirer les jeunes, l'agriculture devra être plus dynamique et plus attrayante qu'elle ne l'est actuellement, et les jeunes devront en avoir une impression plus positive (Banque mondiale-AFD, 2014). Si les évolutions des marchés de l'emploi dans la plupart des économies se sont traduites au cours du xx^e siècle par une baisse significative du nombre de travailleurs du secteur agricole au profit des secteurs de l'industrie et des services, l'Afrique ne semble pas suivre cette trajectoire, faute d'activités industrielles. La question est alors de savoir comment les jeunes Africains pourront bénéficier au mieux de ces opportunités d'emplois dans l'agriculture. Or, beaucoup de jeunes méconnaissent les opportunités et le dynamisme potentiel de l'agriculture. Interrogés sur les moyens, selon eux meilleurs ou pires, de gagner leur vie dans leur communauté, les jeunes Africains ruraux mentionnent rarement l'agriculture comme « meilleur emploi ».

Graphique 7. Des jeunes généralement sans terre (Banque mondiale-AFD, 2014)



Source : L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne, Banque mondiale-AFD (2014).

L'accès à la terre et la sécurisation foncière sont les premiers facteurs d'entrée dans l'agriculture. Or, ils sont rendus difficiles pour les jeunes en raison des droits coutumiers, des relations de genre et entre générations. La baisse de la mortalité infantile, qui constitue un important progrès, rend plus difficile la transmission au sein des exploitations familiales et contraint de nombreux jeunes à trouver des alternatives. L'accès à la terre est très souvent réservé aux personnes plus âgées (cf. graphique 7). Il est plus difficile d'y accéder pour les filles et les jeunes femmes que pour les jeunes hommes (FIDA, 2014). Le rôle des chefs de villages dans l'attribution des parcelles est aussi un élément de régulation traditionnel qui n'est pas toujours à l'avantage des jeunes qui souhaitent entamer une activité ou la consolider. Cette faible fluidité du marché foncier nuit aux jeunes qui souhaiteraient s'investir dans la production agricole. Les conditions de vie en milieu rural sont également un frein à l'installation. Enfin, il convient de rappeler le défi essentiel qui est celui de la productivité des exploitations agricoles aujourd'hui en Afrique. Dans la très grande majorité des cas, cette productivité reste très faible, et le revenu qui en est tiré également, ce qui rend l'emploi agricole moins attrayant pour les jeunes.

Encadré 5

Le paradoxe urbain/rural

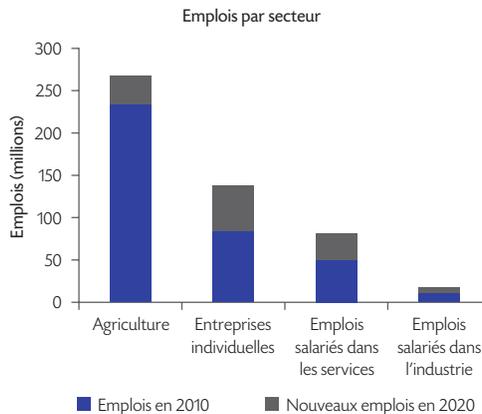
En considérant les facteurs présentés précédemment qui influencent l'insertion, on pourrait penser que le milieu rural offre globalement des conditions et opportunités moins favorables à l'insertion des jeunes. *A priori* les campagnes, les petites et moyennes villes africaines offrent effectivement moins d'informations, de réseaux, de possibilités de formation professionnelle, comparé aux zones urbaines. Toutefois, il s'avère que les jeunes urbains sont plus souvent découragés que les jeunes ruraux ; ils sont également plus souvent au chômage. Ainsi, 15 % des jeunes en quête d'emploi en milieu rural se disent découragés, contre 20 % en milieu urbain (BAD *et al.*, 2012). Si la signification d'un tel indicateur, subjectif et lié à différents facteurs, peut être questionnée, il indique tout de même une tendance.

En effet, l'exode rural des jeunes en recherche d'insertion provoque une compétition accrue sur le marché du travail urbain. Cela se traduit par un chômage des jeunes supérieur dans les zones urbaines de 5 points par rapport au milieu rural. Par ailleurs, les jeunes en milieu rural cumulent souvent différentes activités pour limiter les risques parfois élevés associés à la production agricole (périodes de faible production, incertitudes liées au climat) et diversifier leurs revenus comme réponse face au sous-emploi. Ils peuvent aussi participer à des stratégies développées à l'échelle du village, en diversifiant leur production ou en participant à des épargnes villageoises (Banque mondiale-AFD, 2014).

b. L'accès au capital et aux aides financières pour l'auto-entrepreneuriat non agricole

Après le secteur agricole, les micro-entreprises, les très petites et petites entreprises individuelles, informelles dans leur grande majorité, constituent le second gisement d'emplois. Au cours des dix prochaines années, un quart au plus de la jeunesse africaine trouvera un emploi salarié formel. La très grande majorité des emplois pour les jeunes sera offerte par le secteur d'activité dans lequel travaillent leurs parents, à savoir les petites exploitations agricoles et les entreprises individuelles de l'économie informelle (cf. graphique 8). Le défi de l'emploi doit donc passer par une augmentation de la productivité des entreprises individuelles, en dépassant les différents problèmes dont elles souffrent. Même si elles existent aussi dans les filières agricoles, les micro-entreprises sont très majoritairement des activités non agricoles et sans personnalité morale, appartenant à des ménages. Les personnes occupées dans ces entreprises travaillent soit à leur propre compte (on parle alors d'indépendants) soit avec des membres de la famille souvent sans être rémunérées, mais en bénéficiant d'une redistribution des bénéfices.

Graphique 8. L'informel, une norme en 2020 ?



Source : *L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne*, Banque mondiale-AFD (2014).

Pour les nombreux jeunes souhaitant développer une activité qui sera en définitive leur emploi et leur principale source de revenus, un capital initial est indispensable. Or, les jeunes ne sont pas en mesure de se constituer une épargne, et tout particulièrement ceux issus des milieux les plus modestes qui ne peuvent pas compter sur le soutien financier de la famille ou des amis. La grande majorité doit recourir à un microcrédit à défaut d'entraide familiale. Si le secteur de la microfinance s'est très fortement développé ces dernières années en Afrique, il reste inaccessible pour les jeunes. En effet, très peu d'institutions de microfinance peuvent se permettre de prêter à des primo-créateurs d'activité, particulièrement quand ils sont jeunes et

sans expérience professionnelle. Elles demandent des garanties que les jeunes n'ont pas. Ainsi, le capital de démarrage des entreprises individuelles en Afrique est dans 75 % des cas constitué d'épargne personnelle, et le crédit de fonctionnement provient, à plus de 40 %, de la famille ou des amis. Ces contraintes de bonne gestion financière et des risques qu'ont les institutions de microfinance (IMF) rendent l'auto-entrepreneuriat particulièrement difficile pour les jeunes. De plus, les taux d'intérêt demandés par ces organismes sont assez élevés. Au final, les produits proposés par les IMF ne concernent que peu les jeunes et ne sont donc pas adaptés aux problématiques d'insertion professionnelle. Si à lui seul, le microcrédit s'avère peu efficace, il reste incontournable pour les jeunes sans autre alternative pour constituer leur capital de démarrage.

c. L'accès à l'information

L'information est un élément clé des parcours d'insertion. Les marchés de l'emploi et de la formation sont encore peu structurés en Afrique. Les systèmes d'information sont peu nombreux et peu performants, ce qui rend le marché de l'emploi peu transparent. Dans son rapport, l'OIT (2012)^[7] relève qu'en Zambie et en Tanzanie, par exemple, les jeunes ont attribué les difficultés qu'ils rencontrent actuellement dans leur recherche d'emploi au mauvais flux d'informations concernant les compétences exigées par les employeurs. En Zambie, bien que des efforts aient été faits pour organiser des salons de l'emploi, ceux-ci restent inaccessibles pour la plupart des jeunes en dehors de la capitale. Il n'existe aucune instance de grande envergure pour établir des réseaux, disséminer les informations et appuyer à la fois les jeunes demandeurs d'emploi et les employeurs en recherche de main-d'œuvre salariée. Très peu de collectivités disposent de services de diffusion d'offres d'emplois performants. Le secteur privé de l'intermédiation se développe par endroit, utilisant de plus en plus les nouvelles technologies (site Internet, SMS), mais cela reste cantonné principalement aux grandes villes des pays à revenus intermédiaires, et ne concerne qu'un segment très limité de jeunes du fait des hauts niveaux de qualification exigés par les entreprises du secteur moderne qui utilisent ces services de diffusion. L'accès à l'information, tant pour s'instruire, se former que pour identifier des opportunités d'emploi, constitue souvent un frein majeur, qui limite fortement les capacités des jeunes. Pour les créateurs d'entreprise, l'accès à l'information sur les opportunités de marché, la réglementation, les approvisionnements mais aussi les services financiers est tout aussi problématique. Des expériences de type plateformes de services et d'information se développent localement et tendent à démontrer la pertinence de leur offre en réponse aux besoins des jeunes.

[7] Ce premier rapport régional sur la réponse de l'Afrique à la crise de l'emploi des jeunes, « *La réponse de l'Afrique à la crise de l'emploi des jeunes* », est une synthèse des principaux thèmes et des conclusions de onze réunions nationales tenues en République démocratique du Congo (RDC), en Égypte, en Éthiopie, au Kenya, à Madagascar, en Afrique du Sud, en Tanzanie, au Togo, en Tunisie, en Zambie et au Zimbabwe, de mars à mai 2012.

d. La mobilité

La mobilité est un facteur déterminant fortement les capacités d'insertion des jeunes. Les problématiques évoquées précédemment interagissent entre elles et il est difficile de déterminer les relations de cause à effets entre les difficultés rencontrées (Le Bissonnais, 2010). Ainsi, l'absence de compétences freine l'accès à l'emploi, mais les niveaux très faibles d'éducation de base entraînent des difficultés à accéder à la formation ; l'absence de revenus limite l'accès à des formations souvent payantes ; la faiblesse des réseaux relationnels restreint l'accès à l'information et limite les opportunités d'insertion, etc. Le coût des transports est un frein fort à la mobilité nécessaire pour accéder aux opportunités et services. Les obstacles à la mobilité sont aussi nombreux : les villes croissent et s'étalent, les systèmes de transports sont lacunaires ; en zones rurales, les moyens de transport collectif sont rares. Le budget à consacrer aux transports devient vite insurmontable. Parfois, permettre au jeune de se déplacer peut rompre le cercle vicieux de l'incapacité et rendre possible une entrée en formation, en emploi, en stage.

Par ailleurs, la diffusion très rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) et leur appropriation tout aussi rapide par les jeunes, font émerger des comportements et des services nouveaux en matière d'accès à l'information, pouvant alléger les contraintes de mobilité des jeunes. Des expériences relativement récentes donnent des résultats prometteurs dans la diffusion d'information ou l'accès à distance au microcrédit. Ces initiatives, encore limitées géographiquement ou en termes de public touché, pourront probablement atténuer certains des obstacles liés au manque de mobilité.

3.3. Quelques traits génériques des processus d'insertion

Les informations qui suivent sont issues de différentes études d'organismes internationaux portant sur la problématique de l'insertion des jeunes en Afrique notamment. Le rapport de l'OIT (2014), analyse la situation des jeunes au regard de leur démarche et projets d'insertion^[8], au travers de l'instrument d'étude Enquête sur la transition vers la vie active (ETVA), mis en œuvre dans huit pays d'Afrique subsaharienne. Le récent rapport de l'AFD et de la Banque mondiale (2014) utilise et met en regard différentes sources d'études et de recherches utilisées ces dernières années.

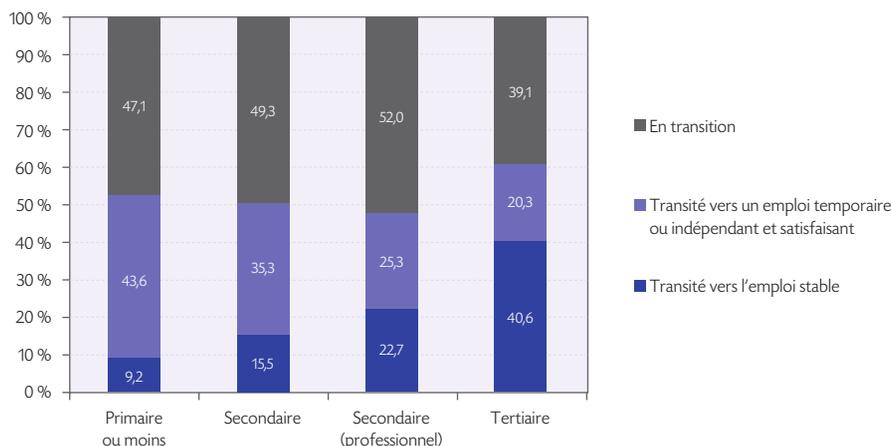
[8] OIT Février 2014 : Ce rapport, « *Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Afrique subsaharienne* », présente les résultats de l'enquête sur la transition vers la vie active réalisée dans huit pays d'Afrique subsaharienne (Bénin, Libéria, Madagascar, Malawi, Ouganda, Tanzanie, Togo et Zambie). Ils illustrent les grandes tendances des parcours d'insertion des jeunes en Afrique. Le concept de transition vers la vie active (TVA), développé par l'OIT, analyse le processus de transition des jeunes vers le marché du travail, non seulement en termes de durée entre la sortie de l'éducation et l'entrée dans un premier emploi, mais aussi en fonction de critères qualitatifs liés à la stabilité et à la satisfaction des jeunes dans ce travail. Un emploi stable est défini en termes d'emploi avec contrat (écrit ou oral) d'une durée de plus de 12 mois minimum, et un emploi est jugé « satisfaisant » par le jeune s'il considère que ce travail est « en accord » avec ses espérances d'emploi.

Ces informations souvent statistiques donnent quelques tendances instructives, mais de nature assez statique. Elles présentent différents parcours d'insertion des jeunes sans montrer toutefois la dimension dynamique des processus d'insertion, congruence à la fois des perspectives possibles d'accès à une activité rémunératrice pour les jeunes, de leurs acquis propres mais aussi de tout un ensemble de facteurs externes. Le cadre d'analyse de l'OIT notamment est assez emprunt du cadre normatif de l'emploi décent et de la main-d'œuvre, qui repose principalement sur une dimension formelle (contrat, droits) et, par conséquent, qui tend à considérer assez peu les formes d'activité et d'insertion informelles qui pourtant sont encore très majoritaires à l'échelle de l'Afrique.

- L'insertion au travers d'un emploi stable avec contrat ne concerne qu'une très faible minorité des jeunes africains. Les résultats des enquêtes menées par l'OIT en 2014 dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne montrent que 8 % à peine des jeunes enquêtés de 15 à 29 ans se trouvaient en situation d'emploi qualifiée de stable car datant de plus d'un an, et de formelle car basée sur un contrat (pour l'OIT, un emploi est considéré stable quand il se base sur un contrat, écrit ou oral, d'une durée de plus de 12 mois minimum). Par contre, ils seraient un peu plus de 30 % en activité qui, bien que n'étant pas dans la catégorie d'emploi stable, car exercé depuis moins d'un an ou exercé en tant qu'indépendant, est tout de même jugé satisfaisant par les jeunes.
- Un niveau d'éducation élevé ne garantit pas un accès plus rapide à l'emploi, mais permet d'obtenir à terme un emploi de meilleure qualité. Les enquêtes réalisées auprès de larges échantillons de jeunes en phase d'insertion tendent à montrer assez clairement que la durée de la période d'accès à un emploi (stable ou non) est faiblement déterminée par le niveau de qualification des jeunes. Selon le rapport de l'OIT (2014), 47,1 % des jeunes interrogés de niveau primaire ou inférieur sont toujours en « transition » au moment de l'enquête, alors que les jeunes interrogés de niveau secondaire professionnel ou tertiaire^[9] sont respectivement à 52 % et à 39,1 % dans cette même phase de « transition » au moment de l'enquête. La différence se fait toutefois sentir en termes de qualité de l'emploi décroché : les jeunes enquêtés ayant le niveau tertiaire ont quatre fois plus de chances d'accéder à un emploi stable que les jeunes disposant au maximum du niveau primaire. Cette période d'attente de l'emploi recherché est un véritable problème dans plusieurs pays africains à revenu intermédiaire, en Afrique du Nord notamment, qui sont confrontés au problème du chômage des diplômés. En Égypte et en Tunisie, par exemple, les plus instruits sont plus susceptibles d'être au chômage, du fait d'un nombre insuffisant d'emplois qualifiés (Banque mondiale, 2013). Ces diplômés chômeurs peinent souvent à trouver un emploi correspondant à leurs espoirs et doivent faire face à de longues et infructueuses périodes de recherche d'emploi. Ce phénomène est accentué par le fait que de nombreux diplômés recherchent avant tout un emploi public, jugé plus protecteur.

[9] La méthodologie de l'étude ETVA de l'OIT définit le niveau tertiaire comme la somme de l'enseignement professionnel post-secondaire, de l'université et des études supérieures, dans tous les pays, sauf au Malawi et en Ouganda qui n'ont pas de catégorie sur l'enseignement professionnel post-secondaire.

Graphique 9. Part des jeunes selon leur situation de transition vers l'emploi par niveau d'éducation atteint, moyenne de huit pays d'Afrique subsaharienne (%)



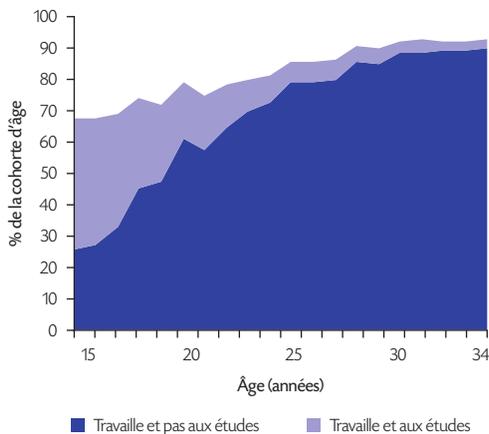
Note : Tertiaire est la somme de l'enseignement professionnel post-secondaire, de l'université et des études supérieures dans tous les pays sauf au Malawi et en Ouganda qui n'ont pas de catégorie sur l'enseignement professionnel post-secondaire.

Source : *Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Afrique Sub-Saharienne* (OIT, 2014).

- La première activité économique se concrétise très souvent au sein de l'activité familiale. Pour beaucoup de jeunes africains, la transition à partir – ou en parallèle – de l'école commence par une activité au sein de l'exploitation agricole ou de l'entreprise familiale (atelier ou commerce). Étant donné la lente transformation de la structure de l'emploi, la plupart des jeunes connaissent leur première expérience de travail dans le même type d'activité économique que leurs parents. Pour plus de deux jeunes sur trois en milieu rural, le parcours typique consiste à travailler en premier lieu pour sa famille, puis en auto-emploi, qui se substitue progressivement au travail familial. Ce travail au sein de l'activité familiale est moins répandu chez les jeunes urbains puisqu'il représente moins de 10 % des occupations des jeunes urbains à partir de 20 ans (Banque mondiale-AFD, 2014).
- La transition est souvent une combinaison d'études et d'activité économique. Sans parler des différentes formes de « travail forcé », qui sont clairement abusives et préjudiciables à la scolarité et au bon développement des enfants et des jeunes (et qui constituent une problématique spécifique à ne pas négliger dans certaines parties d'Afrique), le travail précoce pendant la période de scolarité est une réalité pour une très grande partie des jeunes. Selon les résultats des enquêtes sur les ménages

et l'emploi^[10], jusqu'à 45 % des jeunes de 15 ans combinent scolarité et travail. Ainsi, pour de très nombreux jeunes l'insertion ne suit pas une trajectoire linéaire de l'école vers l'activité économique. La transition est souvent floue, avec une scolarité menée en parallèle d'une activité économique partielle, ou interrompue au profit d'un travail et éventuellement reprise par la suite. En milieu rural, près de 90 % des jeunes vont à l'école tout en travaillant de façon plus ou moins régulière dans l'exploitation familiale ou ailleurs. La pratique encore très répandue de l'apprentissage traditionnel contribue en partie à cette situation de chevauchement entre la période de formation et celle du travail.

Graphique 10. La combinaison études/travail



Source : L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne, Banque mondiale-AFD (2014).

- La transition vers un emploi stable est en moyenne plus facile pour les hommes en zone urbaine et après 25 ans. L'enquête sur les transitions vers la vie active des jeunes, réalisées dans huit pays d'Afrique subsaharienne (Elder et Siaka Koné, 2014), montre que l'achèvement du processus de transition vers un emploi stable est sensiblement plus facile pour les jeunes hommes. Par ailleurs, la probabilité d'une transition achevée vers le marché du travail augmente avec l'âge, puisque l'enquête révèle qu'un jeune âgé de 25 à 29 ans a trois fois plus de chance d'accéder à une situation de travail qu'un jeune de 15 à 19 ans. De même, quand il s'agit d'obtenir un emploi stable, il y aurait un avantage à vivre en zone urbaine où la condition familiale semble avoir un effet moindre sur la trajectoire d'insertion, comparativement au milieu rural.

[10] Enquêtes de type SHIP (Survey-based Harmonized Indicators Program, SHIP) réalisées dans dix-sept pays, entre 2003 et 2011; Rapport « L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne » (Banque mondiale – AFD, 2014).

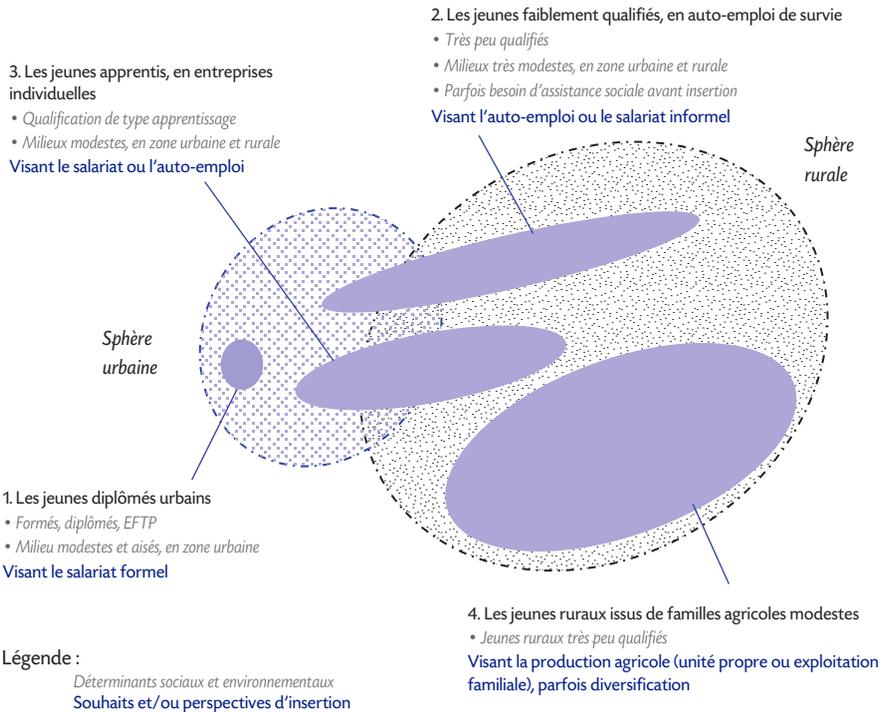
- La pluriactivité est très répandue. La grande majorité des jeunes s'émane du nid familial en démarrant sa propre activité et en travaillant moins dans le cadre de l'activité familiale. Tant dans les zones rurales qu'urbaines, les emplois multiples sont très fréquents. Un jeune peut commencer dans l'agriculture et exercer ensuite une activité non agricole en tant que second emploi. Même les jeunes salariés peuvent avoir commencé avec des travaux occasionnels pour évoluer ensuite vers un emploi rémunéré plus stable, ou démarrer leur propre entreprise. Selon une enquête sur l'emploi en Tanzanie, en 2005, la moitié des jeunes de 25 ans exerce une activité économique secondaire en plus de leur emploi (Elder et Siaka Kone, *ibid*).
- La durée de la transition vers l'emploi est très variable. Les enquêtes ETVA menées dans huit pays d'Afrique subsaharienne (Elder et Siaka Kone, *ibid*) indiquent que la durée moyenne de transition se situe autour de deux années. Toutefois, cette moyenne cache de fortes disparités puisque la transition vers un emploi stable et/ou jugé satisfaisant peut être relativement courte (moins d'un an) pour un certain nombre de jeunes, alors que d'autres doivent attendre près de quatre années. À titre d'exemple, au Bénin, au Libéria, à Madagascar ou en Tanzanie, il faut de quatre à six ans aux jeunes pour parvenir à un emploi qu'ils estiment satisfaisant ou stable. Enfin, les résultats de l'enquête confirment que les transitions des jeunes vers un emploi stable sont plus longues que celles vers un emploi temporaire ou indépendant satisfaisant.

La famille et l'entourage (amis, réseaux personnels) jouent un rôle fondamental dans l'insertion des jeunes. Le réseau familial apporte surtout un appui financier pour aider dans les dépenses de formation, le lancement d'une entreprise individuelle, mais également pour faciliter le placement des jeunes en apprentissage ou en stage dans une entreprise. Les influences de la famille et des réseaux personnels induisent une certaine forme de reproduction des schémas familiaux. Par exemple, le fils d'un agriculteur a ainsi beaucoup plus de chances de devenir agriculteur que d'exercer une activité non agricole. Cette faible mobilité professionnelle entre générations se retrouve également dans l'emploi non agricole, notamment parmi les familles de petits commerçants et petits artisans des villes secondaires qui, souvent, recourent à l'apprentissage comme mode d'insertion de leurs jeunes.

3.4. Essai de caractérisation des dynamiques d'insertion : parcours types de jeunes

Les tendances vues précédemment permettent de cerner les contours de la problématique de l'insertion des jeunes. Elles fournissent une esquisse de cadre de réflexion, sans toutefois ignorer la très grande diversité de situations et de trajectoires, à l'image de la pluralité des individualités, des contextes et des territoires au sein même des pays. En effet, en analysant les principaux facteurs qui influencent les processus d'insertion, de nombreux aspects liés aux individus et à leur environnement de vie conditionnent grandement les transitions des jeunes vers la vie active. Si cette diversité des situations ne doit ni être oubliée ni être minorée, caractériser les principales dynamiques d'insertion rencontrées en Afrique de nos jours peut utilement alimenter la réflexion.

Schéma 2. Une diversité de situations : exemples de profils types d'insertion



Note : les surfaces (des sphères urbaine/rurale, comme des zones de caractérisation des profils) sont tout à fait indicatives. Elles ne s'appuient pas sur des données démographiques chiffrées et visent à simplement proposer une indication de l'importance relative des publics concernés, suivant la connaissance qu'en ont les auteurs de cette étude.

Source : production interne GRET.

L'ébauche de caractérisation proposée ci-dessus porte sur les perspectives professionnelles des jeunes compte tenu des principales caractéristiques de leur situation, englobant la qualification, l'appartenance à des milieux sociaux et la localisation géographique. Les catégories présentées ne prétendent nullement à la représentativité ni ne constituent un cadre normatif, dans la mesure où il serait nécessaire d'affiner la réflexion selon différents paramètres, tels le genre, le niveau de développement et les ressources offertes dans l'environnement de vie du jeune. Cette réflexion est le fruit d'échanges entre l'ONG GRET et ses partenaires, et se fonde sur l'analyse de nombreux projets d'appui à l'insertion des jeunes en Afrique^[11]. Il s'agit d'un point de départ à améliorer, enrichir et approfondir, dans le cadre d'un prochain travail de

[11] Analyse initiée avec André Gauron et Annick Huyghe Mauro, sur la base des nombreux cas et documents de réflexion présentés dans le cadre de la revue « Actualité des services aux entreprises », disponibles en consultation via le portail de ressources *Entreprendre au Sud* : www.entreprendreausud.org.

recherche sur le sujet. Une caractérisation plus fine serait notamment utile pour mettre en lumière les perspectives d'évolution positive des jeunes, déterminer les ressources à mobiliser, les besoins d'appui et les leviers d'accompagnement pertinents pour chaque catégorie, en lien avec les déterminants sociaux et environnementaux des jeunes. Aussi, une présentation des besoins des jeunes et des réponses qu'ils peuvent trouver dans leur environnement serait un complément utile à ce travail et un support profitable pour les jeunes comme pour les structures d'accompagnement. Le BIT a notamment publié en 2011 un « Manuel de l'Employabilité : guide de ressources sur la formation professionnelle, l'emploi et l'auto-emploi », à visée opérationnelle, décliné dans plusieurs pays.

3.3.1. Les jeunes diplômés urbains, en quête d'emploi formel

Les jeunes formés en recherche d'un emploi salarié ou rémunéré dans le secteur moderne sont souvent diplômés mais peu préparés à l'entrée en entreprise. Ils peuvent être contraints d'accepter un emploi ne correspondant pas à leur qualification ou à leurs compétences, ou doivent encore renoncer à leurs aspirations. La transition vers la vie active est généralement lente, mais ceux qui s'insèrent ont plus de chances d'obtenir un emploi stable.

À l'échelle de l'Afrique, cette catégorie est largement minoritaire, et inégalement répartie entre les pays et entre les différents territoires à l'intérieur des pays. Cette catégorie de jeunes intègre notamment ceux ayant suivi des études post-secondaires et supérieures disposant de ce fait d'une qualification et parfois d'un diplôme d'un niveau sensiblement supérieur à la moyenne des jeunes en Afrique. Malgré cela, ces jeunes ne sont pas protégés pour autant des difficultés d'insertion. Dans leur grande majorité, ces jeunes sont issus des milieux plutôt protégés que sont les classes moyennes et supérieures, concentrées dans les grands centres urbains et les villes secondaires. Bénéficiant d'un niveau de qualification formelle élevé, qui ne correspond en général pas aux demandes du marché du travail, ils espèrent obtenir en premier lieu un emploi public, dont l'accès est devenu plus rationné suite aux plans d'ajustement et peinent à aller vers les emplois salariés du secteur moderne (services, banques, logistique, commerce, sièges d'entreprises).

Malgré leur niveau de qualification, un très grand nombre d'entre eux se retrouve sans emploi, les économies locales peinant à leur fournir des opportunités qui correspondent à leurs attentes, mais aussi parce qu'ils sont souvent mal préparés à l'entrée en entreprise du fait d'un enseignement trop théorique et éloigné des réalités du secteur privé. Lorsqu'ils ne trouvent pas d'emploi correspondant à leurs attentes, certains sont rapidement contraints d'accepter un emploi ne correspondant pas à leur niveau de qualification, renoncent à leurs aspirations ou choisissent de migrer, contribuant à la fuite des compétences africaines, contrairement à ceux qui bénéficient du soutien financier de leur famille et peuvent se permettre d'attendre.

Encadré 6

La situation migratoire en Afrique subsaharienne

Les dernières données collectées dans le cadre de l'étude OCDE-AFD (2015) sur les compétences des migrants permettent de dresser un panorama de la situation migratoire de l'Afrique. La part des migrants africains à destination de l'OCDE augmente, mais reste très faible par rapport à celle des autres régions. Avec 5,2 millions d'individus en 2010, les émigrés subsahariens ne représentent que 5 % du nombre total d'émigrés installés dans la zone OCDE. Malgré une diversification croissante des pays de destination, les liens historiques et linguistiques restent privilégiés. Les caractéristiques de la population émigrée d'Afrique vers l'OCDE évoluent : elle se féminise, est de plus en plus qualifiée et reste plus jeune que celle des autres régions du monde.

Les étudiants d'Afrique subsaharienne sont encore proportionnellement peu nombreux dans les pays de l'OCDE. En 2012, la région compte près de 292 000 étudiants dans des pays de l'OCDE, arrivant ainsi en avant-dernière position des régions d'origine des étudiants internationaux dans les pays de l'OCDE. Ces dernières années, le nombre d'étudiants entrant chaque année est cependant en constante augmentation, passant de 109 259 en 2005 à 145 562 en 2012. Sur le marché de l'emploi des pays de l'OCDE, les migrants africains sont fortement affectés par la surqualification, tandis que la part croissante de migrants qualifiés accentue la fuite des compétences africaines. Les migrations intra-régionales sont très importantes en Afrique ; il s'agit alors de migrants beaucoup plus jeunes et moins qualifiés que ceux des pays de l'OCDE. Le grand enjeu pour l'avenir de l'Afrique et de ses flux migratoires se situe au niveau de sa capacité à améliorer les opportunités économiques et sociales pour sa jeunesse (OCDE-AFD, *ibid.*).

Le phénomène des diplômés chômeurs est particulièrement prégnant dans les pays africains de niveau intermédiaire, comme en Afrique du Nord par exemple. Le cas de l'Afrique du Nord combine un enseignement supérieur tourné vers la sphère publique et une réticence de nombreux jeunes à aller vers des emplois dans le privé (Banque mondiale, 2013). Les récents mouvements de contestation d'une certaine jeunesse découragée faute de perspectives d'emplois et de reconnaissance ont fortement contribué à alerter l'opinion en général, et les décideurs en particulier, sur l'urgence d'agir plus massivement en réponse aux attentes d'un nombre croissant de jeunes urbains actifs et fortement visibles. Les principaux obstacles rencontrés par ces jeunes sont le manque d'offres d'emplois salariés, une certaine inadaptation de leurs qualifications aux besoins des entreprises du secteur moderne, mais également un manque d'information et d'intermédiation ou encore un accès difficile au financement pour ceux qui désireraient créer leur propre emploi (Kolster, 2014).

Aux diplômés de l'enseignement général s'ajoute une autre petite minorité aux visées et contraintes similaires : les jeunes sortants d'un ETPF et qui espèrent aussi pour la plupart un emploi salarié, mais principalement dans le secteur industriel, artisanal ou commercial. Ces jeunes pouvant accéder à ces formations professionnelles sont majoritairement issus de milieux modestes urbains. Malgré certains efforts en termes d'implantation de centres de formation,

ces derniers sont encore très peu nombreux et sont largement concentrés en zone urbaine. Cet enseignement d'ETFP formel, délivré dans des salles de classe et menant à un diplôme officiel après deux ou trois années, reste très minoritaire dans toute l'Afrique. Ce secteur très restreint de l'ETFP est par ailleurs largement défaillant, avec des équipements et des enseignements très souvent inadaptés et peu performants, et des modes de financement relativement peu pérennes (OIT, 2012). De ce fait, les jeunes diplômés de ces centres peinent à trouver un emploi correspondant à leur formation et à leurs attentes. Ils sont alors pour la plupart d'entre eux obligés de se contenter d'emplois moins qualifiés, souvent du secteur informel, ou se résignent à créer leur propre emploi avec l'aide de leur famille ou d'un dispositif d'appui éventuellement disponible dans leur environnement. Enfin, il est à noter que l'intégration d'une filière d'ETFP constitue parfois une stratégie pour pouvoir ensuite revenir vers l'enseignement supérieur pour un certain nombre de jeunes qui n'a pas réussi à y accéder directement.

3.3.2. Les jeunes peu qualifiés

Les jeunes faiblement qualifiés, disposant de peu de ressources dans leur environnement de vie, et qui de ce fait n'ont que peu de perspectives autres que l'auto-emploi de survie ou les opportunités d'emploi précaire. Les jeunes qui s'insèrent dans cette catégorie font preuve de mobilité et développent des stratégies de diversification des activités et des sources de revenus.

La majorité des jeunes dans cette situation exerce en auto-emploi de façon informelle ou travaille comme tâcheron. Ces profils sont nombreux dans les zones périurbaines et rurales. Ces jeunes font face à une double difficulté, celle de leur faible niveau de qualification (rarement au-delà du niveau primaire, du fait souvent d'un arrêt précoce de leur scolarité), qui les confine dans la sphère de l'informel et celle du peu de ressources dont ils disposent pour les aider dans leur parcours d'insertion. Ces ressources indispensables sont principalement celles du réseau familial, qui peut être défaillant du fait de la situation de pauvreté et parfois d'exclusion des parents et proches. Dans un tel cas, ces jeunes faiblement qualifiés ont tendance à s'investir rapidement dans la seule trajectoire qui leur semble possible d'emprunter, celle de l'activité personnelle informelle, faite essentiellement de petits négoce. Ces jeunes sont alors relativement mobiles, à la recherche d'opportunités offertes notamment par les grandes agglomérations ou par les villes moyennes pour ceux qui sont issus du monde rural. Bien évidemment, ils sont aussi disponibles pour toute proposition d'activité rémunérée qui pourrait s'offrir à eux. Elles ne sont pas rares dans les zones périphériques des grandes villes où il est fréquent d'observer des entrepreneurs venir chercher des tâcherons à la journée (et parfois pour des durées encore plus courtes).

Certains de ces jeunes ne parviennent pas à travailler et vivent dans des situations extrêmement précaires. Ils présentent des besoins prioritaires en termes d'assistance et d'accompagnement social avant même de pouvoir envisager un accès à l'emploi. La pauvreté persistante dans certaines régions, tant en ville qu'en milieu rural, crée un nombre important de situations dans lesquelles les jeunes se retrouvent déconnectés de leur milieu familial protecteur, sans

ressources et livrés à une certaine errance de survie. Nombreux proviennent de flux migratoires en provenance de zones rurales enclavées et très pauvres. Ces jeunes se concentrent dans les quartiers défavorisés et les bidonvilles des grandes villes. Ils sont le plus souvent analphabètes ou ont un très faible niveau de qualification. Ils se retrouvent alors en situation de devoir saisir toutes les opportunités possibles de survie, qui se traduisent souvent par une petite activité de commerce pour les plus chanceux qui réussissent à mobiliser un peu de capital, ou par une multitude de petits emplois à la tâche, au sein de la microéconomie informelle omniprésente dans les quartiers pauvres des grandes villes (typiquement en zones de marché). Sans ressources et avec un accès très limité à des formes de solidarités familiales ou communautaires, ces jeunes ont en priorité besoin d'une forme d'assistance sociale et de soutien en termes d'acquisition de compétences de base (alphabétisation notamment), ainsi que d'un accompagnement en vue de les aider à s'installer dans une activité génératrice de revenus ou être placés en apprentissage (secteurs de l'artisanat, du commerce, du maraîchage).

3.3.3. Les apprentis, futurs employés ou patrons d'entreprises individuelles

Les jeunes disposant d'un certain niveau de compétences obtenu par apprentissage, qui pour la plupart leur ouvre comme perspectives la création de leur propre activité ou un emploi rémunéré. Issus souvent des milieux modestes des zones périurbaine et rurale, ces jeunes sont largement majoritaires en Afrique aujourd'hui.

Un grand nombre de jeunes acquiert des compétences par la voie de l'apprentissage traditionnel (quasiment toutes les micro- et petites entreprises sont concernées). Très souvent, l'apprenti deviendra ensuite employé de l'entreprise dans laquelle il a été formé ou cherchera à s'installer. La frontière entre la période d'apprentissage et celle de l'embauche n'est pas toujours nette. La durée de l'apprentissage peut sensiblement varier, de plusieurs mois à quelques années. L'apprentissage peut au départ être rémunéré ou payant, selon les pays et les métiers. Ce mode de formation, le plus souvent informel et sur le tas, est souvent le seul accessible pour la plupart des jeunes (proximité d'avec le lieu de résidence et celui des relations familiales). Il s'agit d'un mode de formation prisé car il présente l'assurance d'accéder à un emploi. Les parents comme les jeunes savent que les micro et petites entreprises informelles constituent un important vivier d'activités dans lequel « *on ne reste pas longtemps sans travail*^[12] ». Après une période parfois assez longue d'apprentissage (plusieurs années) et le soutien financier éventuel de leurs familles, permettant de constituer un capital de départ, certains jeunes peuvent alors créer leur propre activité. Cette trajectoire d'insertion par l'apprentissage du métier concerne une tranche assez large de la population jeune, issue des milieux modestes. Il est très fréquent de constater qu'un patron ayant été formé en qualité d'apprenti recourt par la suite également à cette pratique en « *embauchant à son tour* ».

[12] Tiré d'entretiens avec des jeunes en insertion à Nouakchott (Mauritanie), Le Bissonnais et Ould Meïne (2012), *Étude d'impact simplifiée de Cap Insertion en Mauritanie*, GRET, Nogent-sur-Marne.

3.3.4. Les jeunes ruraux, issus de familles de petits agriculteurs

Les jeunes ruraux en situation de sous-emploi dans l'agriculture, issus de familles modestes de petits agriculteurs, dont la perspective d'avenir est habituellement dans la création d'une unité de production ou de prise de responsabilité dans l'activité familiale. Pouvant faire preuve de mobilité pour capter les opportunités et de stratégies diversifiées pour accéder à des revenus, certains jeunes en milieu rural s'insèrent notamment en cumulant plusieurs activités différentes.

Le secteur de l'agriculture concentre la grande majorité des emplois en Afrique. Il occupe plus de 70 % de la population active des pays à faible revenu et plus de 50 % dans les pays à revenu intermédiaire. Les agriculteurs sont essentiellement des petits exploitants qui consomment une grande partie de ce qu'ils produisent (AFD-Banque mondiale, 2014). Les ruraux pour la majorité vivent et travaillent dans les exploitations agricoles où ils sont nés. L'offre de formation reste très limitée dans bien des zones rurales éloignées des villes secondaires et des grandes agglomérations, malgré les progrès accomplis ces dernières décennies dans l'amélioration de l'accès et de la qualité de l'éducation de base. De fait, la très grande majorité des jeunes ruraux n'a d'autre alternative que de contribuer aux tâches de la petite exploitation familiale, et aux tâches domestiques pour les jeunes filles. Les jeunes apprennent ainsi le métier de leurs parents, qu'ils continueront pour la plupart d'exercer à l'avenir. La mobilité en fonction des opportunités de complément de revenus rythme la vie des jeunes ruraux en saison de faible activité agricole. Certains jeunes souhaitent quitter le monde rural et décident de rejoindre la ville *via* des réseaux de relations qui les aideront à initier une nouvelle existence, notamment en venant grossir le nombre de jeunes en auto-emplois en périphérie des grandes villes, ou en apprentissage chez un patron pour les plus chanceux d'entre eux. Compte tenu des enjeux démographiques et de souveraineté alimentaire, le potentiel d'emplois agricoles est au cœur des priorités en termes d'emploi et de production. Mais les jeunes ruraux doivent pour cela développer leurs compétences et résoudre les problèmes de l'accès à la terre, aux technologies et au financement.

Références bibliographiques

ADEA (2014), « Relevé de conclusions des rapports pays du PQIP/DCYP sur Formation, insertion et emploi des jeunes en Afrique », *Conférence des ministres 2014 du PQIP/DCTP*, Abidjan.

BAD, OCDE, PNUD, CEA (2012), *Perspectives économiques en Afrique. L'emploi des jeunes en Afrique 2012*.

Banque mondiale (2013), *L'emploi pour une prospérité partagée. Le moment pour l'action au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, Banque mondiale, Washington, D.C.

Barlet S., A. Gauron et A. Huyghe Mauro (2013), « L'insertion des jeunes en Afrique subsaharienne : quelle valeur ajoutée des actions des OSC ? », *L'actualité des services aux entreprises*, n° 25, GRET, Nogent-sur-Marne.

Barlet S., A. Huyghe Mauro et C. Uhder (2013), *Actes du séminaire « Emploi et insertion des jeunes en Afrique subsaharienne »*, MAE/AFD/GRET, Paris.

Barlet S., C. Baron et N. Lejosne (2011), *Métiers porteurs : le rôle de l'entrepreneuriat, de la formation et de l'insertion professionnelle à partir de l'analyse de trois pays en développement*, Document de travail, n° 111, AFD, Paris.

Barlet S. et A. Le Bissonnais (2010), « Contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en Afrique de l'Ouest : premiers enseignements tirés de quatre expériences novatrices », *L'Actualité des services aux entreprises*, n° 21, GRET, Nogent-sur-Marne.

Beaujeu R., M. Kolie, J.-F. Sempere et C. Uhder (2011), *Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne, Comment remettre l'emploi au cœur des politiques de développement*, AFD, Paris.

BIT (2012), *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2012*, Genève.

BIT (2011), *Manuel de l'Employabilité : Guide de ressources sur la formation professionnelle, l'emploi et l'auto-emploi*, Tome 1 : Les outils, Tome 2 : Le répertoire, Genève.

CEREQ (2009), *La « non-qualification ». Question de formation, d'emploi ou de travail ?*, Net.Doc n° 53, Marseille.

Elder S. et K. Siaka Koné (2014), *Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Afrique subsaharienne*, Work4youth Série de publication n° 10, Bureau International du Travail, Genève.

ESSOR, BIT, Ambassade de France au Mozambique (2006), *Les conditions d'insertion socio-économique des jeunes Mozambicains en milieu urbain : le cas de Maputo*, mai, Maputo.

Filmer D. et L. Fox (2014), *L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne*, coll. « L'Afrique en développement », publication conjointe AFD, Paris et Banque mondiale, Washington, D.C.

FIDA (2014), *Appui des projets du FIDA aux jeunes ruraux*, Leçons apprises, FIDA, Rome.

GRET (2013), « Glossaire des notions relatives à l'enseignement technique, la formation professionnelle et l'apprentissage », *L'actualité des services aux entreprises*, n° 25, GRET, Nogent-sur-Marne.

Huyghe Mauro A., S. Barlet et A. Gauron (2013), « L'insertion des jeunes en Afrique subsaharienne, de quoi parle-t-on ? », *L'Actualité des services aux entreprises*, n° 25, GRET, Nogent-sur-Marne.

J-PAL (2013), *J-PAL Youth Initiative Review Paper*, Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab, Cambridge.

Kolster J. (sous la supervision de) (2014), *La recherche de l'inclusion*, BAD, Abidjan.

Le Bissonnais A. (2010), *Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes au Niger : état des lieux et pistes d'action*, Coll. Études et travaux, série en ligne n° 26, Éditions du GRET.

Le Bissonnais A. et H. Ould Meine (2012), *Étude d'impact simplifiée de Cap insertion en Mauritanie*, GRET, Nogent-sur-Marne.

OCDE (2015), *Resserrer les liens avec les diasporas : panorama des compétences des migrants*, publication conjointe AFD et OCDE.

OCDE (2001), *Du bien-être des nations, le rôle du capital humain et social*, OCDE.

OIT (2014), *Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Afrique subsaharienne*, Organisation internationale du travail.

OIT (2012), *La réponse de l'Afrique à la crise de l'emploi des jeunes, Rapport régional*, Organisation internationale du travail.

PARTIE 4.

QUELS DISPOSITIFS SONT DÉVELOPPÉS POUR FACILITER L'INSERTION DES JEUNES ?

L'essentiel :

- Des opérateurs de différents secteurs contribuent à faciliter l'insertion des jeunes par la formation, l'information, l'orientation, l'accompagnement, les services aux entreprises, les services relevant des champs social et citoyen.
- Les acteurs du cadrage et du pilotage de l'action publique, en particulier les institutions publiques, sont aussi impliqués dans la mise en œuvre directe et la supervision d'actions. Leurs réflexions et actions restent généralement limitées à leur champ de compétences sectoriel ou géographique et sont peu articulées.
- L'appui à l'insertion est un domaine qui a particulièrement besoin d'approches transversales non sectorielles, mises en œuvre au niveau de territoires, de bassins de vie et d'emplois.
- Les résultats assez mitigés des politiques sectorielles laissent peu à peu place à une approche plus territorialisée, portée par des dispositifs d'appui aux parcours d'insertion des jeunes cherchant à mobiliser les ressources et opportunités de leur environnement.
- Une esquisse de typologie est proposée, avec deux approches majeures, outre les dispositifs « outils » décontextualisés : l'accompagnement individualisé de parcours d'insertion de jeunes ou du développement d'entreprises et l'action sur leurs déterminants ; et une entrée, plus prospective par le développement économique. L'insertion, dans les actions de ce second type, est une résultante plus qu'une finalité directe de l'intervention.

L'emploi et l'insertion des jeunes relèvent d'une mission de service public et de la responsabilité des États. Différents acteurs influencent plus ou moins directement et fortement les parcours des jeunes, de façon très différente d'un contexte à l'autre. Cette partie propose un aperçu des principaux acteurs de l'appui à l'insertion, selon leur fonction – mise en œuvre des services ou à un niveau plus large cadrage/pilotage politique/institutionnel – et le type de services qu'ils proposent : formation, information, orientation, appuis financier et non financier aux entreprises, services sociaux.

Elle propose de renouveler la façon dont les dispositifs d'appui à l'insertion sont analysés, notamment en dépassant les approches par l'offre et la demande, peu valables pour rendre compte de la complexe réalité de l'emploi, et en couplant différents angles de vue en fonction des objectifs poursuivis, en particulier en articulant appui à l'insertion et développement économique. Pour cela, elle propose une esquisse de typologie des services d'appui à l'insertion qui devra être approfondie et précisée.

4.1. Les principaux opérateurs d'appui à l'insertion des jeunes, par type de services

Les acteurs de la mise en œuvre sont ceux qui, publics ou privés, opèrent sur le terrain, dans le cadre de politiques publiques ou programmes lorsqu'ils existent, ou en palliatif s'ils n'existent pas ou ne sont pas opérationnalisés. Les acteurs d'appui aux projets d'insertion des jeunes répondent directement à leurs besoins. Ils sont majoritairement privés : organisations professionnelles, entreprises, organisations de la société civile (OSC) nationales ou internationales, associations communautaires de base. Ils peuvent aussi être publics ou para-publics : chambres consulaires (chambres de commerce et d'industrie, d'artisanat, d'agriculture), collectivités territoriales (au niveau des communes, des communautés de communes, des régions, des départements), services publics de l'emploi ou de l'insertion. Lorsqu'une politique publique existe, l'action des acteurs privés s'y inscrit généralement, même si ces acteurs ne collaborent pas toujours directement avec les acteurs publics. Les acteurs privés ont souvent une réactivité et une souplesse d'intervention plus forte, liée à leur modalité même de fonctionnement.

4.1.1. Formation professionnelle

Certains pays disposent d'un maillage assez dense, provincial souvent, de centres de formation destinés à former un grand nombre de jeunes dans des filières telles que l'agriculture, la mécanique, le BTP ou l'artisanat. Ces établissements, souvent sous tutelle directe des ministères sectoriels, pâtissent généralement d'un très faible niveau de moyens humains et techniques, rendant leur offre de formation obsolète ou inefficace. Les opérateurs publics de formation professionnelle, souvent dépendant directement de ministères ou d'agences d'État sectoriels, sont divers dans leurs formes et dans leurs missions. À leurs côtés, l'offre privée se compose de quelques grands centres, pilotés par des opérateurs spécialistes de la formation ou, plus

rarement, par des grandes entreprises et de très nombreuses petites structures privées, pas forcément homologuées ou reconnues des États. Ces formations privées sont surtout délivrées en milieu urbain ; assez courtes et de niveau d'entrée facilement accessible, elles sont aussi relativement peu onéreuses et, de ce fait, accueillent un grand nombre de jeunes issus de familles pouvant couvrir ces dépenses. L'offre professionnelle privée de la grande majorité des pays africains concerne essentiellement les métiers du tertiaire, les offres techniques étant généralement plus coûteuses en investissements en matériels et matières d'œuvre, et moins attractives pour les jeunes et leurs familles.

Toutefois, le monde professionnel est le premier opérateur de formation ; la grande majorité des personnes n'acquiert pas ses compétences dans le système formel de formation. En particulier, l'apprentissage, qu'il soit sur le tas ou rénové et reconnu des institutions publiques, existe de longue date et est ancré dans les coutumes, notamment dans le monde artisanal. Il n'est toutefois, dans bien des pays, que peu valorisé, et reste un choix de formation « par défaut » par rapport à la poursuite d'études. Avec 60 % de sa population active travaillant dans l'agriculture (très majoritairement au sein de petites exploitations agricoles familiales) et 20 % dans de petites entreprises individuelles (petits ateliers artisanaux ou petits commerces pour la plupart), l'Afrique détient un potentiel d'emploi et de formation de premier ordre, notamment *via* l'apprentissage traditionnel qui, s'il a été longtemps décrié, semble depuis quelques années être reconnu à sa juste valeur par les responsables des États africains (ADEA, 2014a). Sa rénovation et la massification de cette rénovation restent toutefois des enjeux majeurs.

4.1.2. Information, orientation et accompagnement

Les services de diffusion d'informations locales utiles aux projets personnels et professionnels des jeunes, tant pour identifier des opportunités professionnelles, de formation ou des appuis plus personnels (informations sur les droits, le planning familial, les violences familiales, la garde d'enfants, etc.) sont essentiels pour renforcer les possibilités d'insertion des jeunes. Ils permettent de partiellement contrebalancer les inégalités d'accès à l'information et aux réseaux, pour entrer et évoluer dans la vie professionnelle, dans la mesure où les premiers fournisseurs et diffuseurs d'information, outre les médias, sont les réseaux personnels et professionnels des jeunes. Les jeunes les moins pourvus de réseaux, qui sont aussi les moins éduqués, sont souvent peu mobiles car ils résident dans des zones où les infrastructures et les équipements manquent (faubourgs des grandes agglomérations, bidonvilles, zones rurales enclavées). Ils rencontrent ainsi plus de difficultés à rechercher et à trouver l'information dont ils ont besoin. L'organisation de la circulation de l'information reste encore rudimentaire, voire parfois quasi-inexistante dans bien des pays africains.

Certaines structures, de type plateformes de services, souvent initiées par des ONG et/ou des collectivités en lien avec les acteurs locaux d'appui, proposent aussi aux jeunes des services d'accompagnement pour bâtir et avancer sur leurs projets personnels et professionnels. Elles proposent pour cela des services directs (écoute, information, aide à la définition du projet, accompagnement dans la réalisation du projet, appui au montage du dossier de formation ou de

demande d'emploi, formation aux « *soft skills* », appui à l'autonomisation dans la recherche), d'intermédiation dans l'identification des entreprises, des formations, des appuis de diverses natures (appuis familiaux, sociaux, médicaux, sur les droits, etc.), et d'appariement des besoins avec les offres, sur la base de réseaux de confiance entretenus avec ces acteurs. Enfin, les lieux d'accueil des jeunes sont aussi des zones, parfois rares, où les voix des jeunes sont écoutées et où les jeunes peuvent s'exprimer librement, y compris sur leur vision de la société et leur engagement citoyen.

Dans un certain nombre de pays enfin, les ministères de l'emploi et/ou de la formation professionnelle et/ou de l'insertion des jeunes ont mis en place des agences dédiées, les Services publics de l'emploi (SPE), chargées de délivrer dans les territoires un ensemble de services relevant de l'accompagnement des jeunes vers l'emploi et dont le cœur de mission relève de l'intermédiation entre l'offre et la demande – essentiellement formelle – de travail. En fonction des cas, les interventions en formation et/ou l'appui à l'entrepreneuriat peuvent être associées à ces agences locales ou être confiées à d'autres opérateurs spécialisés. Aussi, la plupart des pays africains dispose d'un service national d'information sur l'emploi. Mais dans la grande majorité des pays, ces services publics de l'emploi sont défaillants : parmi les 37 pays dans lesquels le rapport de la BAD (BAD *et al.*, 2012) a enquêté sur les défaillances des services de l'emploi, seuls 23 proposent une inscription au sein d'un service public de l'emploi, et seuls sept d'entre eux parviennent à recenser 50 % des jeunes officiellement en recherche d'emploi. Si les agences privées sont plus efficaces que les agences publiques, la portée de ces premières est surtout urbaine ; elles ciblent aussi en priorité les jeunes les moins éloignés de l'emploi. À noter que des plateformes virtuelles (sites Internet) d'appariement offres/demandes d'emploi se développent, sur base privée lucrative ou associative. Elles concernent le plus souvent des emplois formels et des postes exigeant un certain niveau de qualification ou de technicité (pour des publics recherchant un emploi par Internet).

Encadré 7

Des services publics de l'emploi aux dispositifs locaux d'insertion

Les premiers services publics de l'emploi (SPE) apparaissent au début des années 1990 dans un certain nombre de pays d'Afrique francophone. Conçus sur le modèle de l'ancienne Agence nationale pour l'emploi (ANPE) française comme des services publics rapprochant l'offre et la demande de travail en orientant les chômeurs, généralement diplômés, vers des propositions d'embauche des entreprises, souvent formelles, la création des SPE en Afrique a accompagné la montée du chômage avant que celui-ci n'explose avec la démographie. Ces services s'adressent aux chômeurs, et non spécifiquement aux jeunes, et concernent des emplois salariés qui représentent en Afrique une très faible partie des emplois privés (souvent moins de 10 % et parfois moins de 5 %). Ainsi, les SPE n'ont, pour la plupart, d'utilité que pour les jeunes disposant d'un minimum de qualification, dans la mesure où les emplois proposés proviennent, en très grande majorité, d'entreprises du secteur moderne, situées en zone urbaine.

.../...

.../...

L'accompagnement apporté par les SPE se limite souvent à informer les chômeurs des offres des entreprises et à leur proposer éventuellement une formation complémentaire pour leur permettre d'acquérir les compétences attendues par les entreprises. Aujourd'hui, les pays qui fournissent des SPE de relativement bonne qualité sont peu nombreux. Dans bien des cas, l'insuffisance de ces SPE résulte pour partie des programmes d'ajustement structurel du début des années 2000, qui ont considérablement réduit leurs moyens d'action au profit d'une politique de libéralisation de l'économie, censée fournir les emplois nécessaires (Barlet *et al.*, 2013a). Ces SPE n'ont pas vocation ou ne sont ni organisés ni équipés pour accompagner les jeunes dans la diversité de leur parcours d'insertion (élaboration du projet d'insertion, acquisition des informations et des compétences nécessaires, mobilisation de soutiens financiers, etc.).

Toutefois, on assiste dans certains pays à une évolution des dispositifs d'aide à l'insertion des jeunes, vers le rapprochement des services destinés à renforcer les capacités des jeunes avec ceux visant à créer des emplois. Cette approche plus holistique de la problématique de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes peut se déployer au sein d'un même dispositif, ou résulter d'une articulation étroite à l'échelle locale entre différents dispositifs distincts. L'esprit central qui anime ces dispositifs est bien celui de la mise en relation et de la facilitation, que ce soit pour les jeunes en quête d'insertion ou pour les acteurs de la formation, les entreprises et les pouvoirs publics locaux. Cependant, cette articulation est rendue difficile par le manque de pratique, de collaboration et de savoir-faire en matière de pilotage et de leadership des autorités locales, qui sont autant d'obstacles à ces initiatives et à leur pérennisation.

4.1.3. Services financiers et non financiers d'appui aux entreprises

Ils visent à fournir une information et un appui-conseil aux acteurs économiques afin de favoriser leur développement. Le paysage des opérateurs des services non financiers d'appui aux entreprises est multiforme : guichets publics ou para-publics d'accueil et d'accompagnement des entreprises, services de proximité portés par des ONG locales ou internationales, programmes gouvernementaux et/ou soutenus par des bailleurs de fonds, actions des chambres consulaires (de commerce et d'industrie, des métiers, d'artisanat), des organisations professionnelles, groupements et syndicats lorsque les filières ou secteurs sont suffisamment organisés. Cela concerne alors essentiellement le secteur formel. Certaines organisations professionnelles fournissent de tels services aux entrepreneurs informels. Ces fournisseurs de services d'appui sont amenés à jouer un rôle de plus en plus important aux côtés des pouvoirs publics locaux en matière de dynamisation des tissus économiques locaux et de création d'emplois.

Les actions peuvent avoir des entrées très différentes : sectorielle agricole ou non, sociale, géographique, opérationnelle ou sur l'environnement des affaires, des actions visant des publics spécifiques (minorités, certains types d'entreprises, femmes, créateurs d'entreprises, handicapés, etc.). Les principaux services proposés sont la formation continue, la mise à disposition d'information et le conseil à la création et au développement d'activités. Ils peuvent être proposés sur une base ouverte, à l'image des guichets des entreprises, ou avoir une entrée spécifique, sectorielle par exemple.

Ces services peuvent également être financiers (prêts et garanties) afin de répondre aux besoins de financement des opérateurs économiques. Pour se lancer dans la vie active ou pour développer leur activité encore incertaine, les jeunes ont besoin de fonds, notamment pour s'équiper et constituer un fonds de roulement. Depuis plusieurs décennies, la microfinance a considérablement étendu son action en direction des segments défavorisés de la population. La microfinance commerciale ne cible généralement pas les plus pauvres ni les primo-créateurs sans expérience, dont les dossiers présentent le plus de risques. Des millions de jeunes africains empruntent ainsi auprès de caisses de crédit et d'épargne autogérées et d'IMF.

Les services d'intermédiation financière permettent de rapprocher les demandeurs de crédit des institutions financières en aidant les demandeurs à monter un dossier solvable et solide, en limitant la prise de risque de l'IMF (garantie du remboursement de l'emprunt, mise à disposition d'une ligne de financement spécifique pour un public donné).

4.1.4. Services relevant des champs social et citoyen

Les jeunes doivent souvent résoudre des difficultés hors champ professionnel afin de pouvoir espérer trouver un emploi, un stage ou créer leur propre activité. Les services proposés en réponse à des problématiques que les familles, les communautés et les institutions publiques locales ne peuvent que partiellement solutionner (délinquance, dépendance, planning familial, etc.) peuvent relever du champ social au sens large du terme. Fréquemment, ces services sont conçus et déployés en substitution de services qui ne sont pas, ou mal, assurés par les acteurs publics. Il peut s'agir d'actions relevant davantage du champ de la citoyenneté, qui servent souvent de tremplin pour les jeunes vers des projets professionnels, ou d'actions de loisirs, sportives ou culturelles.

Les acteurs sociaux locaux jouent un rôle souvent primordial dans les parcours d'insertion des jeunes africains. Les associations et organisations communautaires fournissent une gamme de services qui contribuent fortement à aider les jeunes dans leurs parcours. En fonction des contextes, il peut s'agir de chefferies ou d'organisations traditionnelles (notamment en milieu rural), d'acteurs de quartier, d'associations de jeunes, d'associations de parents d'élèves, d'ONG locales. Face à la faiblesse, voire l'absence de services de proximité adaptés aux besoins des jeunes, les associations initient des dispositifs souvent novateurs dans leurs contextes, qui servent de champ d'expérimentation aux politiques publiques (plateformes d'information, lieux d'échanges, bourses aux projets) et qui portent sur les droits, sur la citoyenneté, sur la santé, etc.

4.2. Les acteurs du cadrage et du pilotage de l'action publique

Les services d'appui à l'emploi et l'insertion répondent à une mission de service public, relevant de ce que l'on dénomme souvent les Services publics de l'emploi (SPE) ou de l'insertion (SPI) qui sont de la responsabilité des États et/ou des collectivités. Les acteurs qui encadrent et pilotent la mise en œuvre de ces services, et plus largement l'ensemble des programmes et politiques lorsqu'elles existent, sont ici distingués par périmètre de responsabilité, du local au national, des plus proches aux plus éloignés des jeunes et de leurs besoins directs.

4.2.1. Collectivités territoriales

L'insertion se concrétise sur un territoire, dans ses composantes à la fois de formation, de développement de l'économie locale et donc d'emploi. Ce territoire est souvent celui de naissance et de vie de la personne. Les localités sont les principaux espaces au sein desquels se conçoivent et se mettent en œuvre les trajectoires d'insertion des jeunes. Ces localités (villes, quartiers parfois, districts ruraux) doivent donc être étudiées dans leur fonction de bassin économique et d'emploi, en considérant les opportunités qu'elles peuvent offrir en termes d'éducation, de formation, d'accès à l'information et d'emploi. Ainsi, les collectivités locales sont amenées à jouer un rôle déterminant pour développer des réponses au défi de l'emploi de proximité pour les jeunes.

Pour y parvenir, une collaboration est nécessaire avec les acteurs du territoire : les entreprises, les organisations professionnelles, les structures de formation, les familles, les jeunes et leurs représentants, les acteurs de l'appui social et du développement économique et les organisations coutumières. Or dans biens des pays africains, les processus amorcés de décentralisation n'ont pas permis encore de faire émerger de réelles compétences en ingénierie de développement territorial. Ces politiques locales en faveur de l'emploi et/ou de l'insertion des jeunes sont encore relativement balbutiantes et limitées aux grandes collectivités urbaines, qui se dotent de services spécifiques et innovants. En effet, ils associent les acteurs de leur territoire qui interviennent dans les champs du social, de la formation, du développement économique, etc. Ces politiques et dispositifs locaux sont particulièrement intéressants dans la mesure où ils fournissent une réponse au plus près des réalités et des besoins des jeunes en quête d'insertion. Le rôle de facilitateur et d'ensemblier des collectivités locales est un enjeu à part entière qui devrait être l'objet d'investissements conséquents.

Encadré 8

L'enjeu de la représentation du secteur informel

Les entreprises et leurs organisations professionnelles représentatives, acteurs clef du développement économique, représentent pour les jeunes un double potentiel d'emploi et d'acquisition de compétences. Même si l'économie informelle est le premier employeur et formateur des jeunes, la prise en compte des micro- et petites entreprises dans les politiques et stratégies visant l'insertion des jeunes est relativement récente à l'échelle du continent.

La plupart des entreprises agricoles, artisanales et commerciales sont enregistrées dans les chambres consulaires (Chambres des métiers, d'artisanat, de commerce et d'industrie, d'agriculture) et/ou sont membres d'organisations professionnelles, notamment dans le secteur agricole et celui de l'artisanat. Les organisations professionnelles, présentes dans pratiquement tous les pays africains, jouent un rôle important par leur engagement direct dans le conseil et la formation de leurs membres comme dans l'installation de jeunes artisans ou paysans. Elles sont un acteur clef de la dynamisation des tissus économiques locaux et de la création d'emplois.

Toutefois, les organisations qui représentent les plus petites entreprises sont encore souvent trop faibles et peu structurées pour fournir des services à leurs membres et pour contribuer à la conception, au pilotage et à la mise en œuvre des politiques publiques les concernant.

4.2.2. Ministères et administrations centrales

La question de l'insertion des jeunes est abordée de façon assez peu transversale par les pays africains. Les politiques en la matière englobent l'éducation mais aussi la formation professionnelle et l'emploi. À ces trois interventions majeures pour l'insertion des jeunes, viennent parfois s'associer des interventions connexes qui relèvent de deux grandes orientations : le travail et la protection sociale d'une part, le développement économique et l'appui au secteur privé d'autre part. Au-delà d'une simple indication sur les périmètres de compétences, ces différentes dénominations traduisent également la diversité des approches de la question de l'insertion des jeunes, plus ou moins globales ou fractionnées.

La grande majorité des États africains ont des ministères dédiés à la jeunesse, qui déploient des programmes en faveur de l'insertion des jeunes au sens large : soutien aux mouvements de jeunesse, promotion de l'implication citoyenne, prévention contre les comportements à risque, etc. Certains portent des programmes plus ciblés sur l'insertion économique, mais cela est rare (cf. cas du PAJM au Mali, encadré n° 12).

Enfin, les ministères sectoriels disposent également de programmes et de mesures spécifiques en faveur de la formation et de l'emploi des jeunes. Quasiment chaque ministère a la tutelle de centres de formation professionnelle sectoriels dédiés à l'agriculture et aux pêches, à l'industrie, l'artisanat, etc. Ces établissements illustrent les efforts engagés pour former une main-d'œuvre qualifiée, en réponse aux besoins de développement de ces secteurs. Ces actions de formation professionnelle portées par les ministères sectoriels répondent prioritairement aux besoins en emplois publics (par exemple dans la santé et le bâtiment), avec toutefois, au regard des besoins en ressources humaines qualifiées pour les entreprises, des résultats mitigés et une portée insuffisante. Les ministères africains de l'agriculture se sont largement emparés de la question de la formation agricole et rurale, et des actions spécifiques sont visibles dans plusieurs pays. Aussi, les ministères mettent parfois en place des mesures visant à développer l'emploi et la professionnalisation de leur secteur, à l'image des agences d'exécution des travaux publics (AGETIP) qui se sont développées depuis une vingtaine d'années dans dix-sept pays d'Afrique et ont permis, par la formation d'entrepreneurs puis leur accès à des marchés publics, de développer dans ces pays des viviers de professionnels du secteur.

Relevons pour conclure deux points : l'insertion des jeunes doit relever d'une approche transversale. Des dynamiques pluri-acteurs permettent de soutenir et solidifier l'assise d'une telle approche. D'une part, à l'instar du développement économique, l'emploi et l'insertion des jeunes doivent relever d'une politique transversale nécessitant une vision partagée, une approche cohérente et coordonnée. Or, les actions d'appui à l'insertion des jeunes dans la plupart des pays africains ont à ce jour abordé le problème de l'emploi sans vision globale des obstacles que les jeunes rencontrent pour accéder au marché du travail. De nombreuses études démontrent que « les politiques d'appui à l'insertion qui ont été basées sur une approche multisectorielle intégrée ont en moyenne enregistré des notes plus élevées au regard des évaluations d'impact » (Banque mondiale-AFD, 2014). D'autre part, les dynamiques pluri-acteurs sont essentielles pour partager les responsabilités dans le pilotage et la mise en œuvre des politiques d'appui à l'insertion, et permettre une

appropriation collective des enjeux et façons de faire. Pour exemple, la rénovation des politiques de formation professionnelle et la mise en place de l'apprentissage de type dual associent les organisations professionnelles et leurs membres, les États, les jeunes et leurs représentants, les collectivités territoriales et parfois des dispositifs d'appui. Associer des dispositifs d'appui aux jeunes agriculteurs permet d'impliquer les services des ministères de l'Agriculture, les Chambres d'agriculture, les organisations paysannes, les acteurs de la formation professionnelle agricole et rurale. Cette dynamique pluri-acteurs soutient ainsi les approches transversales.

4.3. Les principales politiques et actions en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes en Afrique

4.3.1. Des politiques sectorielles à des approches plus locales

Pendant longtemps, les politiques développées par la plupart des pays africains ont été principalement de deux ordres : d'un côté, des politiques de l'emploi qui se confondent avec des politiques de développement économique censées créer des emplois et, d'un autre côté, des politiques éducatives et de formation professionnelle parfois agrémentées de mesures sociales en faveur de publics vulnérables. Ces premières générations de politiques ont porté sur des efforts assez éphémères du fait principalement d'un manque de diagnostic approfondi des situations (Banque mondiale-AFD, 2014). Alors que l'emploi se trouve souvent au cœur des discours politiques, les stratégies mises en œuvre pour relever ce défi se sont pour la plupart résumées à la mise en place de programmes sectoriels de formation professionnelle, de création d'emploi par des travaux d'infrastructures à haute intensité de main-d'œuvre, et de promotion de l'auto-emploi autonome.

Ces programmes, qui ont connu un essor en Afrique subsaharienne dans les années 1970, ont peu touché leur cible (outre leur effet d'aubaine pour certaines personnes), et les emplois proposés se sont souvent avérés précaires, et avec peu d'incidences sur l'amélioration des conditions de vie des personnes touchées. Toutefois, certains jeunes ont pu ensuite, grâce à ce type de programme, démarrer leur activité ou enclencher sur un parcours plus ambitieux, à l'exemple du succès des agences de travaux publics créées dans différents pays, qui ont permis de créer un vivier d'entreprises professionnelles dans le secteur du BTP. Du fait de ces résultats en demi-teinte et d'une prise de conscience de la diversité des contraintes à lever, on assiste depuis quelques années à une évolution de la manière d'appréhender la problématique de l'insertion des jeunes. En effet, l'appréhension des phénomènes de sous-emploi, de pluriactivité et d'emploi non-décent s'est améliorée, ainsi que celle des différents déterminants de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes sur des marchés du travail encore trop peu inclusifs. À ces évolutions relatives à la compréhension de la problématique de l'insertion des jeunes, centrées au départ sur les jeunes diplômés, s'est ajoutée plus récemment une préoccupation spécifique pour l'emploi en milieu rural.

On voit ainsi se développer des dispositifs visant à aider les processus de transition vers la vie active des jeunes, en agissant sur les différents déterminants de leurs parcours. Ces dispositifs

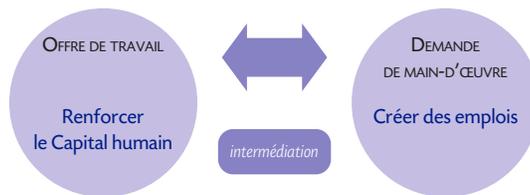
ont pour la plupart été conçus en réponse aux lacunes des grandes politiques sectorielles de développement de l'emploi, de l'entrepreneuriat ou de la formation, et se déploient à l'échelle locale dans un esprit de développement local inclusif des jeunes.

4.3.2 Des actions conçues majoritairement sur le principe de l'offre de travail et de la demande de main-d'œuvre

Qu'elles relèvent de l'action publique, du secteur privé, de l'État ou de la société, les actions en faveur de l'emploi sont relativement récentes en Afrique. De nombreuses initiatives sont conçues et mises en œuvre de concert par ces différents acteurs. Comme le font le BIT et l'OCDE pour les politiques actives sur le marché du travail (PAMT) (BAD *et al.*, 2012), les actions en faveur de l'emploi des jeunes peuvent se classer en deux grandes catégories :

- les programmes visant le développement du capital humain, c'est-à-dire ayant pour objet l'amélioration de l'offre de main-d'œuvre en cherchant généralement à augmenter la productivité et/ou l'employabilité des jeunes ;
- les programmes répondant à la nécessité de faciliter la création d'emplois, en suscitant la demande de main-d'œuvre des entreprises et en favorisant l'entrepreneuriat au travers d'un ensemble de mesures sur l'environnement des affaires.

Schéma 3. Offre de travail/demande de main-d'œuvre



Source : production interne GRET.

a. Les politiques de renforcement du capital humain

- *Les réformes des systèmes éducatifs*

L'évolution des politiques éducatives en Afrique a surtout été marquée au cours des vingt dernières années par un effort important en matière d'éducation de base, faisant passer le taux d'enfants achevant le cycle primaire de 50 % environ en 1991 à 70 % en 2011 (UNESCO, 2015). De ce fait, les jeunes africaines d'aujourd'hui sont les plus scolarisées que le continent ait connues. Des améliorations substantielles ont été enregistrées au niveau de l'accès global aux établissements scolaires (diminution ou abolition des frais de scolarité dans de très nombreux pays, efforts importants dans l'alimentation des enfants scolarisés, amélioration des conditions sanitaires dans

les écoles) (Unesco, *ibid*). Par ailleurs, dans de nombreux pays, la scolarité des jeunes filles s'est nettement améliorée, à la suite des politiques engagées en ce sens. La qualité des enseignements et des enseignants, ainsi que le renforcement des outils de pilotage et de gouvernance décentralisée des systèmes éducatifs ont également été l'objet d'améliorations dans certains pays. Les engagements des États africains ont donc été substantiels au cours des deux décennies passées.

Malheureusement, cette avancée majeure en termes d'accès à la scolarisation ne s'est pas toujours traduite par une amélioration proportionnelle des niveaux de compétences. Il a été démontré que, malgré d'importants investissements, certains pays continuaient à souffrir de niveaux très faibles de maîtrise des savoirs de base (Banque mondiale-AFD, 2014)^[13]. Ces résultats insuffisants des systèmes d'éducation de base sont à l'origine de cohortes entières de jeunes qui quittent l'école avec un niveau trop fragile pour pouvoir par la suite entrer au collège et accéder au lycée, ou acquérir des compétences *via* des formations professionnelles. Face à ce problème, on voit apparaître, depuis quelques années, des initiatives qui commencent à essaimer dans quelques pays africains, visant une réappropriation par les jeunes des savoirs de base en vue de leur insertion, à l'image du concept des écoles de la seconde chance, développé en Europe depuis dix ans. L'amélioration substantielle, quantitative et qualitative, de l'éducation de base doit donc rester une des priorités des pays souhaitant améliorer l'insertion des jeunes.

- *Les réformes des dispositifs de formation professionnelle*

Au cours des deux décennies écoulées, d'importantes réformes ont touché les dispositifs de formation professionnelle, notamment des réformes de l'ETFP et de l'apprentissage. Ainsi, en Afrique subsaharienne francophone, les réformes de l'ETFP visaient à désengorger l'enseignement général et à rapprocher les contenus de formations des besoins du marché du travail, afin de répondre aux demandes des entreprises et de faciliter l'insertion des jeunes diplômés. Cette approche a notamment conduit à revoir les *curricula* en liaison avec les milieux professionnels et à concevoir des formations professionnelles en alternance, pour apporter une pratique professionnelle effective aux jeunes. En parallèle, certains États ont entrepris de réformer l'apprentissage sur le principe germano-suisse de l'apprentissage dual, en s'appuyant fortement sur les organisations professionnelles d'artisans qu'ils aident en même temps à se structurer. Toutefois, les réformes ont encore très peu visé les modalités informelles et non formelles du développement des compétences (Gauron, 2013).

En 2008, la biennale de l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA) a marqué un changement de paradigme des politiques de formation professionnelle, dans le but de les revitaliser. Le modèle d'ETFP, principalement associé au secteur formel de la formation, a ainsi évolué vers le concept plus holistique et inclusif de développement des compétences techniques et professionnelles (DCTP). « *Réponse plus souple et plus immédiate aux besoins du marché du travail* » que celle du système classique basé sur l'offre, l'approche du DCTP englobe tous les types de

[13] En 2008, 43 % des élèves achevant le cycle primaire en Tanzanie et 74 % au Mozambique n'ont pas dépassé le niveau des compétences de base en calcul.

formation « *qui ne se limitent pas à l'éducation formelle dans des classes formelles* », mais intègre toute forme d'acquisition des compétences (formelle, non formelle et informelle) en un système cohérent (ADEA, 2012a ; ADEA, 2012b). Cette approche examine les voies d'une progression qui ne se limite ni à la seule formation formelle ni à la simple validation des compétences observées.

Toutefois, si les réformes de l'apprentissage et de l'ETFP prennent en compte l'insertion des jeunes et cherchent à développer le partenariat avec le monde économique, les efforts restent insuffisants pour assurer l'accès à l'emploi des jeunes pour plusieurs raisons. D'une part, le système d'ETFP mis en œuvre dans la plupart des pays demeure obsolète tant au niveau des modalités et contenus de formation que des infrastructures. Il est déconnecté des réalités économiques et prépare à des métiers peu identifiés comme des métiers d'avenir ou porteurs. Les jeunes qui en sortent n'ont pas les compétences professionnelles que recherchent les entreprises et les effectifs concernés sont faibles au regard des besoins supposés. D'autre part, il existe encore peu de véritables dispositifs de formation par alternance ou par apprentissage rénové et moderne. Certains pays comme l'Égypte, le Ghana, le Bénin, le Sénégal, le Maroc ou la Tanzanie prennent des mesures en ce sens. Mais l'apprentissage de type dual, bien qu'adoubé par les professionnels, ne parvient pas à se faire reconnaître comme un enseignement à égalité avec l'enseignement technique, et son impact sur l'apprentissage reste faible. Enfin, les voies de formation informelles et non formelles, et en premier lieu la formation en milieu agricole, restent absentes des réformes, malgré des réalisations ponctuelles, alors qu'elles concernent la majorité des emplois (ADEA, 2014a ; Gauron, *ibid*).

Même si certains pays tels que l'Égypte, l'Afrique du Sud, le Maroc ou la Tunisie ont investi dans un accès élargi à une formation technique et professionnelle (ADEA, *ibid*), l'ETFP dans la plupart des autres pays touche encore peu de jeunes et demeure le parent pauvre des systèmes éducatifs.

Encadré 9

Encadré 9. Repères terminologiques, EFTP

Alternance

C'est une méthode pédagogique qui s'appuie sur l'articulation entre des enseignements généraux, professionnels et technologiques et l'acquisition d'un savoir-faire, par l'exercice d'une activité professionnelle en relation avec les enseignements reçus. Ces enseignements et acquisitions se déroulent alternativement en entreprise et en centre de formation. L'alternance entre centres de formation et entreprises, entre enseignement théorique et enseignement pratique, est utilisée dans tous les systèmes d'enseignement professionnel et de formation professionnelle, sauf dans l'apprentissage dit « traditionnel » et « informel » en Afrique. L'alternance recouvre des situations pédagogiques et réglementaires variées : « stages en entreprise », « périodes de formation en entreprise », « apprentissage » ou « système dual allemand ». Les différences se situent au niveau des rythmes de l'alternance et de la répartition des responsabilités du processus de formation entre divers partenaires.

.../...

.../...

Apprentissage (apprentissage traditionnel, informel, moderne, dual)

Selon l'UNESCO et l'OIT, on peut distinguer trois types d'apprentissage : l'apprentissage informel, l'apprentissage traditionnel et l'apprentissage moderne.

L'apprentissage informel se fonde sur un accord de formation et de travail conclu entre un maître artisan et un apprenti. Par cet accord, qui peut être écrit ou verbal, le maître artisan s'engage à former l'apprenti à toutes les compétences que nécessite son métier, habituellement sur une période d'une à quatre années. L'apprenti s'engage à contribuer de manière productive au travail de l'entreprise. Il acquiert les compétences en travaillant aux côtés du maître artisan expérimenté. Si l'apprentissage formel s'appuie sur des politiques et des instruments législatifs dans le domaine de la formation, les accords en matière d'apprentissage informel, eux, s'inscrivent dans les normes et les coutumes locales. Celles-ci régissent l'organisation de l'apprentissage, notamment la manière dont il est financé, sa durée, ainsi que la qualité de la formation assurée, et ce qui se passe si le contrat est rompu. Ce type d'apprentissage est un système de formation important dans un grand nombre d'économies informelles urbaines et rurales, et principalement dans l'artisanat et les activités de services : menuiserie, mécanique, électricité, couture, coiffure, maintenance et réparation diverses (auto, deux-roues, électronique), etc.

L'apprentissage traditionnel se réfère à un transfert organisé des compétences au sein des familles et des groupes sociaux. En Afrique plus spécifiquement, l'apprentissage traditionnel désigne un mode de formation et d'insertion socioprofessionnelle traditionnelle par intégration complète dans un atelier ou une unité de production de type familial, où sont associés activités de production, transferts de savoir-faire, autoformation, et processus de socialisation. Dans beaucoup de régions, les systèmes d'apprentissage traditionnel se sont mués en systèmes d'apprentissage informels, accessibles aux apprentis qui ne font pas partie de la famille au sens strict ou au sens large. Apprentissages traditionnel et informel sont généralement employés comme des termes équivalents.

L'apprentissage moderne est généralement régi par une loi sur l'apprentissage, qui définit la durée de la période de formation, les caractéristiques de la formation, le nombre d'heures de travail/formation, le versement de la totalité (ou d'une partie) du salaire minimum, etc. Dans la plupart des pays en développement, il n'existe qu'un petit nombre d'apprentissages modernes, qui sont essentiellement concentrés dans les moyennes et les grandes entreprises, ainsi que dans les entreprises publiques.

En Afrique subsaharienne, l'approche communément appelée « **apprentissage de type dual** » est inspirée du modèle germano-suisse : elle vise à structurer progressivement l'apprentissage informel en introduisant un complément de formation théorique et pratique dans un établissement de formation formel, public ou privé. L'apprenti a donc deux lieux de formation complémentaires : l'école et l'entreprise, le second étant à la fois un lieu de travail et un lieu de formation technique.

Source : GRET (2013).

Rénover les dispositifs nationaux de formation professionnelle, permettre la diversification de l'offre de formation et assurer son adéquation à la demande et aux besoins des petites entreprises, notamment en zone rurale et dans le secteur informel, demeurent des enjeux cruciaux.

- *Les politiques et actions de soutien à la jeunesse*

Encadré 10

Les jeunes, acteurs du changement

En lien avec l'insertion vers l'emploi, le renforcement de la citoyenneté et du capital social des jeunes sont autant de leviers pour favoriser leur autonomisation.

- **Le Programme concerté Maroc (PCM)**, né en 1999, s'est depuis 2006 plus particulièrement intéressé à la question de la jeunesse et à son rôle comme acteur du développement. L'intérêt principal du PCM a été de travailler pour et avec la jeunesse. Les jeunes n'ont pas été seulement placés dans un rôle de bénéficiaires, mais aussi dans celui de participants à la mise en œuvre des initiatives de terrain et au pilotage du programme. Plus de 120 projets ont été menés durant le PCM, notamment sur les axes citoyenneté, accès aux droits, formation et insertion professionnelles, animation et éducation, économie sociale et solidaire. Un certain nombre de changements sociaux et comportementaux ont été observés, parmi lesquels un engagement plus important des jeunes dans le tissu associatif au Maroc et dans le dialogue avec les acteurs publics, ainsi qu'une influence plus importante des jeunes et de la société civile sur les politiques « jeunesse » au Maroc.

Source : Agir en coopération pour un développement local durable et inclusif, Assemblée des départements de France.

- **Les appuis des projets du Fonds international de développement agricole (FIDA) aux jeunes ruraux.** Dans de nombreux projets du FIDA, les jeunes « *aident les autres* », y compris leurs aînés. Les projets prévoient que les responsables locaux et les populations désignent les jeunes qu'ils estiment les plus capables et les plus dignes de confiance pour animer certains volets soutenus par les projets. Ces jeunes deviennent par exemple conseillers en entreprises dans le cadre du projet de promotion des micro-entreprises rurales (PROMER 2) au Sénégal, de PROSPERER (programme de soutien aux pôles de micro-entreprises rurales et aux économies régionales) à Madagascar et encore du PPPMER (*Rural Small and Micro Enterprise Promotion Project*) au Rwanda. Cooptés par leur famille et leur communauté pour les représenter ou contribuer directement au développement, ils sont traités en égaux et considérés comme acteurs directs du développement. Renforcés dans leur position au sein de leur famille et de leur communauté, ils sont de plus en plus amenés à participer à la prise de décisions et à représenter leur communauté.

Source : FIDA (2014), Leçons apprises. Appui des projets du FIDA aux jeunes ruraux.

Dès les années 1990, de nombreux pays ont créé des ministères de la Jeunesse, plus ou moins éphémères, en charge de programmes spécifiques d'insertion des jeunes déscolarisés, et dont le périmètre a varié avec les gouvernements. Ainsi au Niger, le ministère de la Jeunesse et de l'Insertion professionnelle des jeunes a créé en 1991 un service national de participation (SNP) qui offrait une formation professionnelle courte (6 mois en alternance) à 250 jeunes de 18-25 ans,

chaque année. La plupart de ces actions ont été orientées vers la formation professionnelle et visaient à proposer une formation à des jeunes exclus du système scolaire. La visibilité de ces actions est toutefois limitée par leur dispersion entre différentes administrations et par le fort cloisonnement qui prévaut entre elles (Barlet et al., 2013a).

Si l'objectif est l'insertion dans l'emploi, la préoccupation première est souvent politique, liée aux enjeux de stabilité sociale, de migration, de citoyenneté. Mais l'objectif d'insertion traduit aussi les insuffisances du système de formation, qui a connu un développement important mais ne prépare pas suffisamment à l'emploi, y compris dans sa composante professionnelle encore peu développée (Barlet et al., *ibid*). Enfin, de nombreux pays ont développé au travers de leurs ministères de la Jeunesse des programmes de soutien aux mouvements de jeunesse et aux mouvements associatifs. Ces programmes, très majoritairement concentrés dans les grandes villes, ont le mérite de fournir aux jeunes des moyens d'acquérir des connaissances, des compétences et parfois des expériences de responsabilité, qui peuvent se révéler être par la suite des tremplins intéressants pour leur insertion.

b. Les politiques et programmes de développement de l'emploi

Encadré 11

Le programme *Enable*^(*) de renforcement de capacités des organisations professionnelles au Nigeria au service du développement des TPE créatrices d'emplois

Soutenu par la Coopération anglaise, le Département du développement international (DfID), le programme *Enable* est mis en œuvre au Nigeria par *Adam Smith International* et le *Springfield Centre*, deux structures spécialisées en environnement des affaires et en appui à la petite entreprise. Agissant à la fois au niveau fédéral mais aussi plus particulièrement dans trois États du pays, *Enable* vise spécifiquement à renforcer les organisations professionnelles (OP) et l'État nigérian dans leurs capacités à dialoguer ensemble en faveur du développement du tissu des très petites entreprises créatrices de valeur et d'emploi pour les jeunes.

Le programme adopte une approche systémique de réforme de l'environnement des affaires visant à identifier et traiter spécifiquement les causes sous-jacentes (et non seulement les symptômes) de la faiblesse du marché des TPE nigérianes. Pour cela, *Enable* travaille avec les OP pour améliorer leurs capacités de leadership envers leurs entreprises membres et de plaider auprès des pouvoirs et des médias. La collaboration entre les OP est renforcée, comme l'est leur dialogue avec l'État en vue d'identifier les mesures et politiques propices au développement de la petite entreprise (accès au financement, normalisation, fiscalité, main-d'œuvre). Aux termes de ses cinq années (2009-2014), *Enable* enregistre de très nombreux résultats positifs au niveau de la qualité de dialogue et de prospective partagée entre les pouvoirs publics et les OP, même si les résultats sont plus mitigés avec les OP de base qui manquent de structuration et

.../...

.../...

de stabilité, en comparaison avec leurs homologues fédérales. Les impacts du programme sont multiples en matière de réformes et ont amélioré l'environnement d'affaires de plus de 2 millions de micro-entrepreneurs, dont de très nombreux petits agriculteurs, ce qui aurait conduit, selon certaines estimations, à une augmentation des revenus globale d'environ 180 millions d'euros sur les cinq années du programme.

⁽⁹⁾ Enable: *Enhancing Nigerian Advocacy for a better Business Environment*

Sources : <http://www.enable-nigeria.com/> et <http://www.adamsmithinternational.com/explore-our-work/west-africa/nigeria/enable>

- **L'amélioration de « l'environnement des affaires »**

Ces actions, essentiellement ciblées sur les entreprises modernes et la création d'emplois salariés, cherchent à rendre les entreprises plus compétitives et accroître leur productivité. Le postulat est que l'accès des jeunes à l'emploi passe également par une capacité renforcée des entreprises à créer des emplois. Cela requiert un ensemble complexe de politiques croisées visant l'amélioration de l'environnement des affaires grâce à la stabilité macroéconomique et politique, au renforcement des services d'infrastructure (transport, énergie), à la réduction des barrières commerciales, à l'accroissement de l'accès au financement, ou encore des interventions plus localisées permettant l'émergence de zones industrielles et commerciales compétitives (zones franches et clusters). Afin que ce développement du tissu entrepreneurial puisse se faire au bénéfice de l'emploi des jeunes, il est nécessaire de coupler ces actions à des mesures visant à améliorer le capital humain des jeunes, afin d'augmenter leur employabilité et leur productivité (Banque mondiale-AFD, 2014).

Par ailleurs, les politiques nationales d'investissement dans les secteurs et emplois d'avenir ignorent trop souvent les unités de production et de service de l'économie informelle, alors qu'au moins trois emplois sur quatre sont créés par des auto-entrepreneurs et des micro- et petits entrepreneurs (ADEA, 2014a). (cf. encadré 11 sur l'initiative « Enable »).

- **L'appui à la création et au développement d'activités**

Au cours des deux dernières décennies, la promotion de l'entrepreneuriat s'est progressivement développée comme une politique alternative permettant de faire face à la capacité d'absorption limitée des marchés du travail salarié. L'appui des jeunes désireux de lancer leur propre activité prend des formes diverses : formations pratiques, fourniture de kit d'installation ou facilitation pour l'acquisition du capital de départ (en partenariat avec des institutions de microfinance). Ces actions s'appuient en général sur des outils génériques, comme ceux mis au point par le BIT (cf. encadré 14) et diffusés auprès de tous les acteurs publics et des ONG, destinés à aider les candidats à la création d'entreprise. Ces outils sont à la disposition des individus comme des structures d'appui aux entreprises. Le candidat à la création

d'entreprise peut s'en saisir lui-même en suivant les étapes indiquées et les recommandations. Mais le plus souvent, ces outils servent de support à des formations, au cours desquelles les futurs créateurs d'entreprise bénéficient d'un accompagnement. Toutefois, malgré le potentiel d'emplois important qu'il représente, peu de gouvernements reconnaissent le secteur des micro-entreprises individuelles à sa juste valeur ou mettent en œuvre des politiques et programmes efficaces pour aider la jeunesse à créer des entreprises productives (Banque mondiale-AFD, 2014).

Encadré 12

L'accompagnement des créateurs d'entreprise dans le PAJM

Le Programme d'appui à la jeunesse malienne (PAJM) visait à former 550 jeunes à l'entrepreneuriat, à en accompagner techniquement et financièrement 300, avec la perspective d'un taux de survie de deux entreprises sur trois.

- L'accompagnement comprenait une information auprès des jeunes, une sélection des candidatures, une formation de trois semaines à la gestion et à l'élaboration du plan d'affaires, une nouvelle sélection des candidats retenus pour un prêt, l'octroi d'un prêt et un suivi de l'activité pendant dix-huit mois.
- L'information était assurée par les différents services publics régionaux (direction régionale de la Jeunesse et des Sports, Agence nationale pour l'emploi, Agence pour la promotion de l'emploi des jeunes) et relayée par des messages radio. Le prêt est assuré par une banque (la Banque malienne de solidarité) et est sécurisé par un fonds de garantie en cas de non-remboursement.
- Le suivi de l'activité comprenait un accompagnement à l'installation et au démarrage de l'activité, un diagnostic de l'entreprise et un conseil personnalisé, le suivi du remboursement et une évaluation régulière de l'activité.

Au total, 300 projets ont été financés entre avril 2008 et avril 2012, dont 240 étaient encore en activité fin 2012. La création d'entreprise a en outre eu un effet multiplicateur sur l'emploi, dans la mesure où chaque entreprise génère en moyenne deux à trois emplois salariés. Plus que la formation initiale à la gestion, la réussite de l'action a reposé sur le suivi personnalisé effectué régulièrement au début de l'activité. Ce suivi est essentiel pour assurer une bonne appropriation par l'entrepreneur des outils de gestion (tenue des livres comptables, suivi des stocks et des achats, fixation des prix, etc.) qui ne peut se faire qu'en situation de travail.

Source : Barlet S., A. Gauron et A. Huyghe Mauro (2013a).

Mobilisés comme modalités d'intervention dans des programmes d'appui au développement d'entreprises, les services d'appui aux entreprises^[14] constituent des formes d'action complémentaires pour développer l'emploi. Une vaste palette de dispositifs visant à accompagner le développement et la création d'entreprises existe : les couveuses, pépinières et autres structures permettant aux jeunes entreprises de naître et de se consolider en milieu accompagné avant de prendre leur envol ; des dispositifs d'appui/conseil en gestion comme les boutiques de gestion, les guichets d'appui des entreprises pour être en règle sur les formalités administratives, pour identifier des potentiels de marchés, pour réseauter, etc.

- *Les programmes de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre*

Depuis les années 2000, de nombreux pays africains ont pour objectif de mettre en emploi temporaire des jeunes sans qualification professionnelle et de leur permettre d'accéder par ce biais à une qualification pratique. Pour cela, les pouvoirs publics ont largement recours aux programmes de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre (HIMO) qui offrent des emplois à court terme sur des périodes allant de dix jours à six mois, très souvent dans le cadre de chantiers d'infrastructure pilotés par les États^[15] ou par des ONG sur financement de bailleurs. Ces programmes s'apparentent soit à la notion d'« insertion par l'économie » en proposant des situations de travail qui offrent la possibilité d'une formation, soit à la notion de « filets sociaux » en fournissant des produits de base et/ou des services sociaux essentiels en échange d'un travail temporaire (Banque mondiale-AFD, 2014). Au-delà de la fourniture d'une activité rémunérée à un grand nombre d'individus, souvent jeunes et sans qualification, l'idée est de permettre aux participants d'acquérir une expérience (souvent la première) et une compétence en vue de faciliter leur insertion future. Ainsi, de plus en plus, ces programmes fournissent des actions de formation afin de produire des compétences en lien avec l'activité rémunérée, ouvrant ainsi des voies vers un emploi plus productif pour les plus pauvres. Toutefois, il existe encore peu d'évaluations *a posteriori* permettant de mesurer l'impact réel de ces programmes à moyen terme sur l'insertion. Les évaluations disponibles visent à mesurer si ces programmes permettent d'aider les personnes à « progresser » vers des moyens de subsistance plus productifs et plus stables, et dans quelle mesure cela s'inscrit dans le cadre des stratégies d'emploi inclusives (Banque mondiale-AFD, *ibid*). Pour connaître l'impact réel de ces programmes, l'évaluation devrait s'attacher à suivre les bénéficiaires au-delà de la durée du programme, pendant une période de trois à cinq ans.

[14] Voir à ce sujet les nombreux articles et synthèses réunies par la revue « Semestriel de l'actualité des services aux entreprises », accessible en ligne via le portail « Entreprendre au Sud » : www.entreprenreausud.org/.

[15] Par exemple, en 2008, le Libéria et la Sierra Leone ont déployé des programmes « Argent contre travail » pour amortir les effets de la flambée des prix alimentaires. Dans sa première phase, le programme en Sierra Leone a touché 16 000 bénéficiaires, qui ont travaillé pendant environ 50 jours, entre six et huit heures par jour, sur des projets de réhabilitation des routes, de reboisement, de conservation des sols et de culture du riz et d'autres produits (Banque mondiale-AFD, 2014).

Encadré 13

Le PEJEDEC en Côte d'Ivoire : un emploi temporaire, tremplin vers l'insertion

Le Projet emploi jeune et développement des compétences (PEJEDEC), financé par la Banque mondiale, vise à offrir une première opportunité de travail ou de formation à des jeunes peu ou pas qualifiés. Le programme a été mis en œuvre en partenariat avec l'Agence de gestion des routes, chargée de l'exploitation et de l'entretien du réseau routier en Côte d'Ivoire. Cette agence publique privilégie le recours à une main-d'œuvre abondante, ce qui fournit des postes de travail pour des milliers de jeunes. Entre 2012 et 2014, 12 500 jeunes de 18 à 30 ans (30 % de femmes) ont ainsi été recrutés sur des contrats de « brigadier de salubrité » d'une durée de six mois, dans 16 villes du pays.

Outre le fait de recevoir un salaire régulier pendant six mois, les jeunes recrutés bénéficient d'une session de sensibilisation à des thématiques telles que le civisme et la citoyenneté, le VIH-SIDA, ou encore l'environnement et l'hygiène publique. Certains brigadiers reçoivent également une formation sur la recherche d'emploi, alors que d'autres suivent des cours visant à les aider à monter leur propre activité. Pour les concepteurs du programme, l'objectif est de créer des emplois temporaires, mais il peut également permettre aux jeunes d'épargner davantage, tout en induisant une réduction des comportements violents ou nuisibles. Prince Brokou, un jeune homme bénéficiaire du programme, analyse quant à lui l'impact de façon très concrète : « grâce à mon salaire de brigadier de salubrité, j'ai commencé à acquérir le matériel nécessaire pour ouvrir un pressing et je vais me mettre ainsi à mon compte. »

Source : Banque mondiale (2015).

4.4. Vers une vision renouvelée des dispositifs d'appui à l'insertion

Les réflexions et l'esquisse de typologie présentés dans cette partie, proviennent d'un travail préparatoire à un séminaire tenu à Paris, fin 2012, « *Emploi et insertion des jeunes en Afrique subsaharienne* », animé par le GRET pour le MAE et l'AFD.

4.4.1. Dépasser l'approche entre offre et demande de travail

Les politiques développées en réponse à la problématique de l'insertion des jeunes ont souvent été conçues selon une approche assez binaire relevant d'un côté de l'offre de travail des personnes en recherche d'emploi et de l'autre de la demande de main-d'œuvre du marché du travail. Cette approche offre une grille d'analyse relativement simple et cohérente, permettant une analyse compatible avec les données statistiques habituelles (éducation, formation, main-d'œuvre des entreprises, création d'emploi, etc.) et donc utile pour orienter les politiques publiques et faciliter les comparaisons entre pays notamment. Toutefois, cette grille de lecture est très orientée sur la confrontation entre l'offre et la demande de travail salarié, c'est-à-dire portée par une économie structurée et moderne.

De ce fait, une telle approche n'est guère appropriée pour prendre en compte l'emploi exercé au sein d'une organisation familiale, ou la pluriactivité qui est très fréquente notamment en milieu rural, ni pour considérer les contraintes spécifiques de l'auto-emploi qui reste la norme pour une très grande majorité de jeunes africains. Par ailleurs, cette approche a également tendance à occulter les autres dimensions sociale et/ou culturelle qui conditionnent la transition vers la vie active des populations jeunes africaines et qui ne sont pas directement liées aux compétences demandées par l'économie structurée et moderne (réseau familial et amical, niveau de revenus des familles, mobilité, dimension genre). Aussi, la majorité des actions interviennent à la fois sur ces deux champs d'offre et de demande, rendant cette caractérisation relativement inopérante.

4.4.2. Différents angles de vue à coupler

- *Une vision partagée de la nécessité d'accompagner les parcours d'insertion*

La plupart des dispositifs d'appui à l'insertion convergent sur une même perception de l'insertion, perçue comme un parcours jalonné d'obstacles et d'opportunités, qui nécessite une démarche volontaire et active de la part des jeunes. Dans ce parcours, les jeunes doivent valoriser leurs capacités et compétences, et faire face à leurs difficultés personnelles ou sociales tout autant qu'aux contraintes de leur environnement. Cela illustre une conscience et une connaissance des différents déterminants des parcours d'insertion. Ensuite, ces dispositifs d'appui convergent sur un même axe stratégique et une même logique d'intervention : pour accroître la performance des parcours d'insertion des jeunes, il convient de renforcer tout un ensemble de connaissances et de compétences que ces derniers doivent mobiliser à cet effet, tout en essayant d'agir sur l'environnement dans lequel se déploient ces parcours. En ce sens, ces dispositifs expriment leur volonté d'agir sur ces différents déterminants des parcours d'insertion. Partant de cette vision commune de l'insertion et de ses besoins, les dispositifs déploient leurs appuis selon une logique d'accompagnement et d'outillage des jeunes.

- *Des approches aux services différenciés et plus ou moins articulées avec le développement économique local*

Au-delà de ce socle commun de principes et de finalités, les dispositifs d'appui à l'insertion peuvent se distinguer en termes de services déployés qui en feront des instruments plus ou moins restreints à un public cible particulier ou à un besoin particulier des jeunes. La différenciation peut aussi s'illustrer en termes d'articulation plus ou moins prononcée avec les dynamiques de développement économique et de prospective.

Cette analyse selon ces deux angles complémentaires permet de dégager les contours d'une esquisse de typologie des principales actions actuellement mises en œuvre en Afrique.

a. Différents types de services en fonction des objectifs poursuivis

Dans un contexte de pénurie d'emplois modernes et de fortes inégalités, s'insérer exige une démarche volontaire et active pour valoriser ses capacités et faire face aux difficultés. Il existe par ailleurs une multiplicité de parcours : il n'existe pas de trajectoire unique et linéaire vers l'emploi.

Face à la multiplicité et à la diversité des barrières à l'emploi, aucun appui apporté de façon isolée ne saura répondre efficacement aux besoins : c'est la conjugaison de la diversité et de la complémentarité des appuis qui sera la plus performante.

Ainsi, on observe deux grands types d'approches majoritairement mis en œuvre à l'échelle locale pour aider et accompagner les parcours d'insertion : des dispositifs de type plateforme et des dispositifs ciblés. Les dispositifs de type plateforme, ouverts et non sélectifs, accompagnent les jeunes par des appuis directs (orientation, information) et par la mobilisation des ressources de leur environnement afin d'optimiser leur stratégie d'accès à l'emploi. Les dispositifs ciblés, de type appui à la création d'activité, dont à la fois le public et l'issue de l'accompagnement sont prédéfinis, situent l'accompagnement individuel dans le cadre d'un appui au développement économique afin d'orienter vers des emplois identifiés ou potentiels.

Les premiers types de dispositifs sont centrés sur les difficultés propres à chaque individu et, par conséquent, déploient une gamme diversifiée de services (intervention sur le capital humain), alors que les seconds vont au contraire chercher à agir sur certains obstacles particuliers liés à un type de public, de problématique, et/ou à un secteur donné (intervention sur le jeune et son environnement en rapport avec un secteur ou un métier donné).

Dans les deux cas, ces appuis convergent sur l'importance de l'accompagnement des jeunes dans la durée, sur la diversité des ressources à mobiliser et sur la relation de proximité. Cette différence de services se comprend aussi en termes d'objectif recherché et de type de public concerné.

Moins le dispositif est focalisé sur l'emploi, plus il est ouvert, généraliste, avec une possible pluralité d'itinéraires. Il peut toucher des publics quantitativement importants et est adapté à la prise en compte des situations des jeunes les plus éloignés de l'emploi ou particulièrement vulnérables socialement. Centré sur les facteurs de blocage, il offre peu d'appuis spécialisés pour favoriser l'accès à l'emploi. C'est le cas des plateformes d'appui à l'insertion. L'accompagnement joue un rôle tout aussi important, mais n'est pas de même nature que dans un dispositif focalisé sur l'emploi.

Inversement, plus le dispositif est focalisé sur un objectif spécifique d'emploi à atteindre, plus il propose des appuis spécialisés et conditionnels, avec des processus de sélection qui sont autant de tests de capacités et d'engagement. Il vise alors des publics restreints et peut être perçu comme inégalitaire : n'y ont accès que ceux qui ont un choix clair d'orientation, un profil prédéterminé (par exemple en termes de niveau scolaire), les capacités requises pour passer le barrage de la première sélection. Les appuis et l'accompagnement sont centrés sur l'amélioration de la faisabilité et la mise en œuvre d'un projet, qu'il soit d'emploi salarié, de création d'entreprise

ou d'amélioration des conditions d'emploi. Dans certains cas, comme la plateforme de services de Côte d'Ivoire (PFS), les deux types de dispositifs peuvent être joints, au risque d'occasionner une distorsion de l'objet des dispositifs.

b. Une articulation plus ou moins prononcée avec le développement économique

Même si l'insertion socioprofessionnelle des jeunes ne se limite pas à la question de l'emploi, le fait d'arriver à exercer une activité garantissant un revenu constitue la principale illustration de l'insertion.

De ce fait, il apparaît essentiel d'examiner les initiatives d'appui à l'insertion sous l'angle de leur stratégie vis-à-vis des activités économiques pouvant intégrer des jeunes. La question de l'insertion se pose soit en termes de mise en relation entre l'offre de travail des jeunes et les besoins de main-d'œuvre des entreprises (rencontre entre l'offre et la demande des entreprises), soit en termes de contribution au développement de conditions propices à ce que la recherche de travail des jeunes puisse se traduire par la création d'une nouvelle activité économique (facilitation des dynamiques d'auto-emploi) ou par le développement d'une activité existante ou d'une nouvelle activité et la création d'emplois.

Les dispositifs d'appui à l'insertion sont plus ou moins ancrés dans les dynamiques de développement économique local. Les interventions peuvent se concentrer sur le renforcement de capacité des entrepreneurs et des entreprises, ou chercher à agir sur leur environnement afin de dégager des conditions plus favorables et de nouvelles opportunités d'emplois. C'est à ce niveau que les dispositifs d'appui à l'insertion doivent se penser comme ensemblier et facilitateur d'une démarche partenariale associant tout un ensemble d'acteurs économiques (entreprises, OP, chambres consulaires notamment) et en lien également avec les élus en charge du développement économique local. Cette articulation avec les acteurs économiques locaux semble primordiale dans la mesure où il apparaît de plus en plus que les enjeux d'insertion des jeunes se jouent à l'échelle locale. L'insertion dans ses différentes dimensions (éducation, formation, emploi, création d'activité, citoyenneté) acquiert ainsi la stature qu'elle mérite à la croisée des politiques de développement.

4.5. Esquisse de typologie des dispositifs d'insertion

La tentative de typologie présentée *infra* résulte des travaux menés par le GRET et ses partenaires, sur la base de la comparaison de dispositifs opérationnels dans des programmes, principalement portés par des ONG dans différents pays africains (Barlet *et al.*, 2013a ; 2013b)^[16]. Il s'agit à ce stade uniquement d'une esquisse à partir d'une revue d'actions de terrain qui, dans un souci d'efficacité et d'impact, mobilisent plusieurs leviers d'intervention dans des stratégies

[16] Notamment : Programmes « CRREJ » au Sénégal (Centre régional de ressources pour l'emploi des jeunes), « Cap Insertion » en Mauritanie, « Plateformes de services » au Niger ou encore en Côte d'Ivoire ; Programmes « PAJM » au Mali pour les parcours de création d'entreprises, « PEJEDEC » en Côte d'Ivoire et « PROMER » au Sénégal.

transversales aux politiques publiques sectorielles et aux cadres institutionnels. Un examen systématique plus avancé de nombreux dispositifs est nécessaire pour l'affiner. Il est nécessaire d'approfondir les études (analyses comparées, évaluations) en la matière afin d'alimenter la réflexion et l'action des concepteurs et des praticiens de ces dispositifs d'appui à l'insertion.

4.5.1. Les dispositifs « outils » relativement décontextualisés

De nombreux programmes multilatéraux ou nationaux proposent un ensemble d'outils très ciblés, destinés à renforcer les capacités des jeunes, soit pour rechercher un emploi salarié (rédiger un CV, réussir un entretien d'embauche, etc.), soit pour créer son propre emploi (avec également des fonds de crédit spécifiques ou encore des kits d'installation pour la création d'entreprise).

Ces instruments relèvent d'une logique d'outillage des jeunes. Ces outils sont assez génériques, et donc exploitables dans des contextes très différents. Les opérateurs qui s'en saisissent peuvent bien entendu les adapter parfois à des spécificités de leurs contextes d'intervention. Le BIT a ainsi développé une gamme d'outils d'appui à la création d'entreprise, que l'on retrouve très souvent comme support de travail utilisés par les équipes d'appui à l'insertion des jeunes (voir encadré 14).

Encadré 14

Les outils du BIT d'appui à la création d'entreprise : GERME, TRIE et CREE

- L'outil GERME (Gérez mieux votre entreprise) propose sept modules (marketing, gestion des stocks, calcul des coûts, etc.), qui présentent les principes de base d'une bonne gestion d'entreprise, de façon simple et pratique. La durée de la formation peut varier de cinq jours à trois semaines. Dans sa conception, la formation GERME est plus adaptée à un public ayant un niveau scolaire au moins équivalent à la fin du premier cycle secondaire.
- L'outil TRIE (Trouvez votre idée d'entreprise) aide à trouver l'idée d'entreprise la plus adaptée aux ambitions et capacités managériales du candidat et aux besoins réels du marché.
- L'outil CREE (Créez votre entreprise) appuie le processus de création d'entreprise et notamment l'élaboration du plan d'affaires et propose un suivi post-formation d'accompagnement de la jeune entreprise.

Source : ILO/OIT, *Start and Improve your Business Programme/ Gérez mieux votre entreprise (GERME)*

- *Les dispositifs d'orientation et d'accompagnement : les plateformes d'insertion*

Depuis le début des années 2000, on assiste en Afrique au développement de programmes pilotes répondant à une logique de services intégrés dans une démarche d'appui global aux jeunes en quête d'insertion (à l'exemple de Cap Insertion en Mauritanie, du CRREJ au Sénégal ou encore des plateformes d'orientation et de services au Niger et en Côte d'Ivoire). Ces dispositifs sont centrés sur l'accompagnement des jeunes et le renforcement de leurs capacités. L'intervention consiste très souvent à accompagner les jeunes dans leurs parcours, aussi divers qu'ils puissent être, au travers de la fourniture de services informationnels, dans une perspective d'interface entre les jeunes eux-mêmes, les institutions, les centres de formation professionnelle et les opérateurs économiques. En quelque sorte, il s'agit de faciliter la rencontre des itinéraires des jeunes avec les potentialités de leur environnement et de mettre en synergie les acteurs d'un territoire au service des parcours d'insertion. Ainsi, ces plateformes agissent dans un esprit de développement local, en qualité d'opérateur expert des questions d'insertion à l'échelle d'un territoire donné (ville, quartier, région parfois). Elles proposent des appuis réactifs aux opportunités locales et jouent une fonction d'aiguillage et de mise en relation avec des acteurs proposant des services qui peuvent améliorer ou accélérer le parcours d'insertion : formation, stage en entreprise, information, etc.

Ces formes nouvelles de services sont souvent apparues par le biais d'expérimentations engagées par des ONG, en partant du constat du caractère relativement inopérant du Service public de l'emploi. Les services sont fournis directement ou *via* des partenariats noués avec d'autres acteurs du territoire, afin de pouvoir répondre à la grande diversité des obstacles que peuvent rencontrer les jeunes dans leur parcours : faiblesse des réseaux relationnels, difficultés de mobilité, de santé ou d'instabilité familiale, manque d'information. Dans leur fonction d'aiguillage, ces plateformes jouent également un rôle d'ensemblier en travaillant à améliorer la concertation et la coordination entre les acteurs locaux, qui travaillent chacun sur l'insertion, mais souvent par des entrées spécifiques et de façon assez déconnectée les uns des autres (création d'entreprises, formation, jeunesse ou accompagnement social). Ainsi, la mobilisation des acteurs peut également s'appuyer sur le territoire par l'élaboration d'un plan local d'insertion.

La fonction d'information-orientation de la plateforme peut éventuellement être prolongée par un rôle d'opérateur d'insertion sous la forme d'organisation de chantier-école, de régie territoriale ou de chantier d'insertion, comme dans la Plateforme de services de Côte d'Ivoire. Mais alors que la première fonction vise à drainer un public très large (plusieurs centaines, voire plusieurs milliers de jeunes), la seconde concerne un public très restreint de quelques dizaines de jeunes, voire au mieux une petite centaine dans la même localité. Ces dispositifs, ouverts ou sélectifs ne cohabitent toutefois pas aisément et le mélange des genres entre un accueil ouvert et des actions ciblant les publics peut créer une distorsion et des situations difficiles à gérer localement.

Encadré 15

Les plateformes d'information, d'orientation et d'accompagnement des jeunes au Niger

Au Niger, l'expérimentation d'un Centre d'appui à l'insertion des jeunes a démarré en 2009 au sein d'une ONG nigérienne, Afrique Fondation Jeunes (AFJ), implantée dans le quartier *Yantala* de Niamey. Après un travail de recherche-action sur les problématiques d'emploi, de formation et d'insertion socioprofessionnelle dans le pays, une série d'entretiens a été réalisée auprès de jeunes, aboutissant à la définition d'un dispositif d'appui à l'insertion qui intègre les services suivants :

- accueil et entretiens d'écoute, d'information et d'orientation professionnelle : bilan de la situation du jeune, élaboration du projet ;
- suivi individualisé avec un conseiller référent : conseils, mise en relation avec les partenaires concernés (centres d'alphabétisation, de formation, ANPE, etc.) ;
- préparation des jeunes à l'entrée en formation et appui aux démarches de candidature ;
- préparation à l'entrée en emploi (CV, etc.) ou à la création d'activité ;
- suivi des jeunes en formation et en emploi ;
- recueil et diffusion d'offres d'emploi et de stage (en lien avec l'ANPE).

Source : Barlet et Le Bissonnais (2010).

- *Les principaux enjeux des dispositifs ouverts d'appui à l'insertion – type plateforme*

Encadré 16

Exemples de dispositifs type plateforme sélectifs

La **plateforme Hand-emploi** au Mali. Elle a été mise en place en 2008 à travers le projet d'insertion professionnelle des personnes handicapées (PIPPOPH). Portée par l'association Emploi, intégration des handicapés pour le développement (EIDH) et Handicap International (HI), elle propose un accompagnement et un suivi vers l'emploi des personnes en situation de handicap dans un objectif de recherche d'emploi ou de création d'activités :

- accompagnement par les pairs, par la création de clubs de recherche d'emploi (CRE) supervisés par des chargés d'emploi et d'insertion et organisés en fonction des profils et des diplômes ;
- accompagnement par les pairs, par la création de clubs d'entrepreneurs organisés en fonction des différents corps de métiers.

Depuis 2014, la plateforme fonctionne au ralenti faute de financements.

Source : Iram (2014).

.../...

Le **Projet Harambee** en Afrique du Sud. Contrairement à la répartition du marché du travail dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne, la part de l'emploi salarié moderne est plus importante en Afrique du Sud. Ce type de dispositif peut apporter des réponses à ce contexte particulier. Créé en 2010, Harambee est une initiative d'entreprises privées qui vise les primo-demandeurs d'emploi diplômés ou venant de l'enseignement supérieur. Le programme joue un rôle d'interface entre la demande et l'offre. Il aide les jeunes à trouver un premier emploi, principalement dans le secteur privé, et répond aussi à la difficulté des employeurs à trouver, recruter et maintenir en poste des employés. Harambee poursuit les actions suivantes :

- contracter avec des employeurs qui ont des emplois disponibles ;
- identifier et sélectionner des candidats correspondant aux profils recherchés par les entreprises ;
- mettre en relation les candidats qui répondent aux besoins des entreprises ;
- combler les lacunes en compétences des candidats ;
- placer les candidats qui ont les compétences de base et les savoir-être nécessaires pour intégrer le monde du travail ;
- suivre et accompagner à la fois l'employeur et le candidat inséré pour favoriser son maintien dans son premier emploi.

Les entreprises partenaires contribuent à plusieurs niveaux : elles travaillent avec Harambee en amont pour trouver des solutions qui correspondent à leurs besoins, proposent des stages, et après le placement des jeunes, mettent à disposition des tuteurs pour les suivre. Elles contribuent aussi financièrement. Harambee a placé, à ce jour, plus de 800 candidats. Combinant rétributions des entreprises partenaires et subvention du gouvernement, le modèle économique d'Harambee est un exemple de partenariat public/privé pertinent.

Source : ADEA, (2014b).

- **Une mission de service public**

Le principe des dispositifs ouverts d'appui à l'insertion est de s'adresser à tous les jeunes des territoires d'intervention, quels que soient leur sexe et leur niveau de formation (jeunes déscolarisés, jeunes diplômés, jeunes apprentis, jeunes démunis ou sans difficulté particulière), en leur proposant des services de proximité. Quand elles existent, les agences publiques de l'emploi ne touchent que très peu de jeunes. Elles n'ont pas les moyens d'accompagner les publics éloignés de l'emploi, en particulier ceux provenant des quartiers ou des milieux défavorisés. Les centres d'appui à l'insertion des jeunes peuvent être complémentaires et partenaires de ces agences dans le cadre des politiques nationales de l'éducation et de l'emploi. Par ailleurs, les dispositifs d'appui à l'insertion ont de façon générale vocation à contribuer aux évolutions des politiques de l'emploi et de la formation, voire à favoriser la création de politiques locales d'insertion.

La connaissance fine qu'elles ont des situations des jeunes, à travers les activités menées et le recueil d'informations dans les bases de données, fait de ces dispositifs des observatoires incontournables de la jeunesse. En outre, la constitution de comités de pilotage ou de suivi permet souvent de faire exister entre institutions des cadres d'échange et de concertation sur l'insertion des jeunes. Ces espaces de dialogue peuvent alors servir la construction de politiques visant l'augmentation de l'offre de formation, son amélioration qualitative en réponse aux attentes des jeunes et des entreprises, une meilleure information des jeunes sur les filières d'activités et sur l'offre de formation existante.

- *Une approche globale et un souci d'animation des partenariats locaux*

L'approche est celle de l'accompagnement global et de la prise en compte de l'ensemble des difficultés des jeunes. Il s'agit de proposer des services en réponse à une vision la plus large possible des différents obstacles auxquels font face les jeunes dans leur recherche d'insertion. Cela passe par une offre de services très large et diversifiée. La plupart des dispositifs intègrent, avec des modalités d'organisation parfois différentes, des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation, de formation et d'insertion dans l'emploi. Animés par un souci de transversalité, ces dispositifs exercent une fonction d'articulation entre les acteurs de l'insertion, et de mobilisation des ressources et compétences locales. Dans une perspective de pérennisation, ils collaborent et s'appuient autant que possible sur les institutions existantes et sur la construction de partenariats afin de démultiplier l'offre de services aux jeunes. Ils n'ont pas vocation à remplacer ou à s'ajouter à des dispositifs nationaux ou locaux existants, mais à mobiliser et à faciliter la coordination des actions au bénéfice des jeunes.

- *Des enjeux multiples de pérennisation*

Partant du principe que le besoin pour de tels dispositifs est appelé à perdurer un certain temps, la question de leur pérennisation se pose avec d'autant plus d'acuité que la plupart d'entre eux sont le fruit de projets portés par des OSC, souvent grâce à des financements de coopération non pérennes par définition. De ce fait, ces expériences doivent être analysées en fonction de différents critères :

- *leurs effets et impacts en matière d'insertion des jeunes.* La transition vers la vie active étant un processus, les résultats de ces dispositifs en matière d'entrée en emploi ne peuvent raisonnablement se mesurer que sur plusieurs années. En effet, nouveaux pour la plupart, évaluer leur impact réel en termes d'accès à l'emploi durable des jeunes est encore trop tôt. La pertinence et la qualité des réponses apportées aux jeunes, ainsi que l'intérêt que leur portent les entreprises et les pouvoirs publics constituent les principaux déterminants de leur efficacité. Par ailleurs, l'enjeu de la professionnalisation des équipes apparaît aussi essentiel. Le métier de conseiller en insertion est nouveau ou encore inexistant dans bien des pays africains. Il faut donc investir dans la formation des conseillers en insertion et du personnel d'encadrement pour qu'ils puissent disposer des compétences et des outils nécessaires dans les services aux jeunes, et gérer de manière performante les dispositifs.

- *Leurs ressources financières.* Les seules recettes provenant des bénéficiaires (jeunes et entreprises) sont insuffisantes. Il est donc essentiel de déterminer le taux de prise en charge des coûts par la puissance publique (locale ou nationale selon les cas) ou par un bailleur international et d'identifier les différents ressources privées additionnelles. Au-delà de la question de l'efficacité, celle de l'efficience se pose à terme en interrogeant le rapport coût-efficacité de tels dispositifs. De cette question découle très probablement celle de l'externalisation éventuelle de certains services qui pourraient être pris en charge par des partenaires techniques, à l'image de certaines délégations de services qui voient le jour dans certains pays (à l'exemple du projet « Cap Insertion » à Nouakchott en Mauritanie).
- *Leur ancrage institutionnel.* La question ici est celle de la maîtrise d'ouvrage. Elle peut être assurée par un ministère dans le cadre d'une politique sectorielle/intersectorielle (formation professionnelle, éducation, emploi, par exemple), ou encore par une collectivité locale dans le cadre d'une politique territoriale, ou encore par une structure associative remplissant une mission de service public. De cette question découle probablement celle du potentiel de changement d'échelle et d'extension géographique des dispositifs. En Côte d'Ivoire, si c'est l'État qui assure le pilotage des plateformes de services (PFS), le statut choisi pour ces PFS est celui de l'association privée exerçant des activités de service public. Les assemblées générales de ces associations locales réunissent au niveau national les représentants des collectivités territoriales, des ministères techniques, des organisations professionnelles et des chambres consulaires, et au niveau local, des élus et des représentants de différents secteurs d'activité. L'objectif est de créer des PFS-locales sur l'ensemble du pays, en lien avec les collectivités territoriales, volontaires pour les implanter. Enfin, en Mauritanie, le projet Cap Insertion teste une politique de délégation de service entre la communauté urbaine de Nouakchott (CUN) et une association locale spécialisée qui sera chargée de gérer les différentes antennes du dispositif présentes sur le territoire de la CUN, en respect d'un cahier des charges défini par l'État pour ce type de service d'appui à l'insertion des jeunes.

Encadré 17

Le dispositif d'appui à l'insertion des jeunes certifiés du secteur artisanal au Bénin

Le projet mené au Bénin par l'ONG Swisscontact (financements de l'AFD) vient appuyer les efforts d'insertion des jeunes ayant obtenu un certificat de qualification professionnelle par alternance dans le secteur de l'artisanat (filères coiffure, coupe couture, mécanique, froid climatisation, menuiserie). Il s'agit d'un appui qui prend le relais de la formation technique, en ciblant des compétences spécifiques non abordés lors de la formation et qui visent à faciliter l'installation du futur jeune artisan : gestion d'une entreprise artisanale ; définition d'un plan d'affaires ; obtention et gestion de microcrédit.

.../...

.../...

Pour sa mise en œuvre, le projet s'appuie sur une importante démarche partenariale : les parties prenantes associées et intégrées dans le comité de pilotage et/ou dans les comités de suivi proviennent tout autant du secteur public que du secteur privé : artisans, institutions de microfinance, mairies, Confédération nationale des artisans du Bénin, Union des Chambres interdépartementales des métiers, ministère en charge de la Formation professionnelle, de la Reconversion et de l'Insertion des jeunes, ministère en charge de l'Artisanat.

Source : www.swisscontactbenin.org

4.5.2. Les dispositifs articulés à une stratégie de développement économique

De nombreux programmes d'appui au développement économique ont, de fait, un impact en matière d'emploi des jeunes. Certains cherchent explicitement à améliorer l'intégration de jeunes dans les activités économiques qui sont soutenues. L'insertion devient alors un résultat attendu de ces programmes, avec des activités ciblant précisément les jeunes ou des conditions privilégiées d'accès aux différents appuis. Ainsi, le projet de promotion des micro-entreprises rurales, le « PROMER », mis en œuvre au Sénégal par le FIDA, vise la création d'emploi et la réduction du sous-emploi des jeunes ruraux dans une stratégie de développement fondée sur la diversification des activités rurales.

Le Projet d'appui à l'insertion professionnelle des jeunes diplômés du secteur de l'artisanat au Bénin (cf. encadré 17), vise à faciliter la création de nouvelles entreprises performantes par ces jeunes diplômés de l'apprentissage et, à travers elles, le développement du tissu d'entreprises artisanales. Dans ces expériences, l'appui direct aux projets des jeunes est assorti d'actions de renforcement des organisations professionnelles et de partenariat avec les IMF. Comme évoqué précédemment, ces organisations professionnelles ont souvent un rôle très important en matière de services d'appui aux entreprises. Elles fournissent une information et un appui-conseil aux acteurs économiques afin de favoriser leur développement et ainsi leur rôle d'employeur et de contributeur à la formation des jeunes.

Encadré 18

Exemples en milieu rural de dispositifs ciblés articulés à une stratégie de développement économique

Le centre Songhaï au Bénin propose un dispositif de formation en entrepreneuriat agricole des élèves fermiers. Il comprend quatre espaces : un centre d'expérimentation de nouvelles techniques, un centre de production, un centre de formation et un centre de services (approvisionnement des intrants, crédits, réseautage, etc.). La formation est ouverte plus particulièrement aux jeunes maîtrisant les savoirs de base et ayant un lopin de terre disponible. Des tests de sélection : épreuves physiques et psychotechniques sont nécessaires à l'entrée. Le centre privilégie la mise en situation de travail des jeunes. La formation se décompose en plusieurs phases : sélection des jeunes (2 mois), orientation (3 mois) avec découverte de six unités de production ; spécialisation (15 mois) dans les filières choisies selon l'objectif d'installation, puis application (12 mois). Les jeunes bénéficient d'un appui à l'installation, avec un accès facilité au crédit. Le modèle économique du centre est intéressant car il se finance entre autres par la vente d'une partie de la production produite sur le centre et par la vente de services aux agriculteurs, telle que la transformation de certains produits. Le centre Songhaï a été répliqué au Libéria, au Nigeria, au Congo et en Sierra Leone. Des activités similaires vont démarrer en Côte d'Ivoire, au Burkina Faso, au Gabon, au Kenya, au Malawi, au Togo, au Ghana, en Ouganda et en Zambie.

Source : Iram (2014).

Le FIDA soutient des projets en faveur des petites entreprises rurales *via* la fourniture de compétences et d'autres ressources aux populations rurales, en particulier aux femmes et aux jeunes pour les aider à créer et développer des entreprises locales génératrices de revenus et d'emplois. S'ils ne sont pas conçus expressément pour les jeunes, les projets financés par le FIDA sont de plus en plus nombreux à prendre des dispositions spécifiques ciblées visant à améliorer le capital humain, social et/ou financier des jeunes. En Afrique, le FIDA met en œuvre des projets en faveur des petites entreprises rurales au Sénégal (PROMER), au Ghana (REP), à Madagascar (PROSPERER) et au Rwanda (PPPMER). Ces projets peuvent proposer des conseils en entrepreneuriat, des centres de technologie ruraux, des services financiers ruraux, un soutien aux organisations d'entreprises individuelles et de micro-entreprises rurales. Deux projets en cours ciblent spécifiquement les jeunes : le projet formation professionnelle, insertion et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux (FIER) au Mali et le PEA Jeunes au Cameroun (Promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes). Ils peuvent bénéficier de renforcement des capacités *via* l'accès à l'information et à des formations, d'appuis financiers ou encore de services d'appui aux entreprises.

Source : ADEA (2014c), FIDA (2014).

Relevons enfin les partenariats entreprises/centres de formation professionnelle dans le cadre desquels des entreprises intègrent l'insertion de jeunes dans leur politique de ressources humaines.

Tableau 4. Récapitulatif – Typologie des actions suivant les stratégies vis-à-vis des activités économiques

Stratégies ↓ Paramètres	Proposer des outils « génériques »	Saisir les opportunités de l'environnement		Articuler accès à l'emploi et stratégie de développement
	Développement d'outils « standardisables »	Approche micro et éventuellement méso		Approche méso-micro
Finalité	Développer l'« employabilité » ^(*) des jeunes. ex : outils entrepreneuriat BIT	Accompagner les processus d'insertion vers les opportunités d'emploi. ex : plateformes, passerelles CI, plateforme Hand-emploi, Harambee		Accompagner l'accès à l'emploi en contribuant au développement économique. ex : Projets FIDA (PROMER, REP, etc.)
Public cible	Non ciblé ou ciblage déconnecté de finalité d'emploi (vulnérabilité, âge, territoire par exemple)			Ciblé selon la stratégie économique retenue.
Intérêts et limites	Équité et diversité. Quantitatif immédiat mais impact emploi durable limité.	Équité et diversité. Impact emploi si environnement favorable.	Sélectif. Impact emploi si environnement favorable.	Sélectif. Adaptation aux logiques économiques et sociales des secteurs/territoires, dimension prospective. Jeunes : des acteurs parmi d'autres.
Enjeux	Adaptation et intégration de ces « boîtes à outils » aux autres approches.	Inscription dans une prospective économique. Articulation des plateformes avec les accompagnements ciblés sur l'emploi.		Prise en compte des besoins spécifiques des jeunes et notamment des plus vulnérables.

^(*) Note : au sens de l'acquisition des capitaux sociaux, relationnels, techniques et financiers adaptée à la finalité d'emploi visée.

Source : MAE, AFD, GRET (2013), Actes du séminaire « emploi et insertion des jeunes en Afrique subsaharienne, MAE, AFD, GRET. www.gret.org/wp-content/uploads/121204_Actes.pdf.

Références bibliographiques

ADEA (2014a), « Relevé de conclusions des rapports pays du PQIP/DCYP sur Formation, insertion et emploi des jeunes en Afrique », *Conférence des ministres 2014 du PQIP/DCTP*, Abidjan.

ADEA (2014b), "South African Country Report for the 2014 Ministerial Conference on Youth Employment, How to Improve, Through Skills Development and Job Creation, Access of Africa's Youth to the World of Work", *Conférence des ministres 2014 du PQIP/DCTP*, Abidjan.

ADEA (2014c), "Ghana Country Report for the 2014 Ministerial Conference on Youth Employment, How to Improve, Through Skills Development and Job Creation, Access of Africa's Youth to the World of Work", *Conférence des ministres 2014 du PQIP/DCTP*, Abidjan.

ADEA (2012a), « Introduction aux problématiques et résultats de la triennale de 2012 de l'ADEA : résumé synthétique », *Triennale de l'éducation et de la formation en Afrique*, Ouagadougou.

ADEA (2012b), « Promouvoir les connaissances, compétences et qualifications critiques pour le développement durable de l'Afrique : comment concevoir et édifier une réponse efficace des systèmes d'éducation et de formation », *Compte-rendu de la triennale de l'éducation et de la formation en Afrique*, Ouagadougou.

BAD, CEA, OCDE, PNUD (2012), *L'emploi des jeunes en Afrique 2012. Perspectives économiques en Afrique*.

Banque mondiale (2013), *L'emploi pour une prospérité partagée. Le moment pour l'action au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, Banque mondiale, Washington, D.C.

Barlet S., A. Gauron et A. Huyghe Mauro (2013a), « L'insertion des jeunes en Afrique subsaharienne. Quelle valeur ajoutée des actions des OSC ? », *L'Actualité des services aux entreprises*, n° 25, GRET, Nogent-sur-Marne.

Barlet S., A. Huyghe Mauro et C. Uhder (2013b), *Actes du séminaire « Emploi et insertion des jeunes en Afrique subsaharienne »*, MAE/AFD/GRET, Paris.

Barlet S. et A. Le Bissonnais (2010), « Contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en Afrique de l'Ouest : premiers enseignements tirés de quatre expériences novatrices », *L'Actualité des services aux entreprises*, n° 21, GRET, Nogent-sur-Marne.

FIDA (2014), *Appui des projets du FIDA aux jeunes ruraux*, Leçons apprises, FIDA, Rome.

Filmer D. et L. Fox (2014), *L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne*, Forum pour le Développement de l'Afrique, publication conjointe AFD et Banque mondiale, Washington, D.C.

Gauron A. (2013), « Le défi de l'emploi des jeunes et des réformes des dispositifs de formation professionnelle », *L'Actualité des services aux entreprises*, n° 25, GRET, Nogent-sur-Marne.

GRET (2013), « Glossaire des notions relatives à l'enseignement technique, la formation professionnelle et l'apprentissage », *L'Actualité des services aux entreprises*, n° 25, GRET, Nogent-sur-Marne.

Huyghe Mauro A., S. Barlet et A. Gauron (2013), « L'insertion des jeunes en Afrique subsaharienne, de quoi parle-t-on ? », *L'Actualité des services aux entreprises*, n° 25, GRET, Nogent-sur-Marne.

Iram (2014), *Capitalisation des actions de formation-insertion des jeunes conduites par les ONG – Rapport final*, AFD.

UNESCO (2015), *Regional Overview: Sub-Saharan Africa*, Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2015.

PARTIE 5.

COMMENT CONCEVOIR ET DÉPLOYER DES DISPOSITIFS D'APPUI À L'INSERTION DES JEUNES EN AFRIQUE ?

L'essentiel :

- Mieux caractériser les parcours des jeunes et renouveler le cadre d'analyse des interventions d'appui à l'insertion des jeunes sont les deux enjeux clefs de recherche pour mieux appréhender la conception de dispositifs d'appui à l'insertion.
- Développement économique : il est nécessaire de partir des structures sociales et économiques existantes, et de reconnaître le potentiel de création d'emploi et de valeur ajoutée que représentent les micro- et petites entreprises. Dans le secteur moderne, l'emploi salarié devrait être encouragé dans les filières porteuses.
- Développement des compétences : il faut orienter plus résolument vers l'insertion les actions de formation et, en particulier, reconnaître les compétences, indépendamment des moyens d'acquisition. Cela suppose d'évoluer vers une reconnaissance et une valorisation de voies de formation, aujourd'hui encore non intégrées aux systèmes formels de formation, et de renforcer les acteurs de la conception et du pilotage de ces dispositifs.
- Dispositifs d'appui à l'insertion des jeunes : des stratégies doivent être développées, qui impliquent les jeunes comme acteurs de la conception et du pilotage des initiatives les concernant. Aussi, les actions qui accompagnent les jeunes dans leurs parcours et les programmes de développement économique devraient être conjugués. Enfin, les approches sectorielles gagneraient à agir en complémentarité et à localement converger avec les enjeux territoriaux de développement.
- Les OSC représentent des vecteurs d'innovation, tant techniquement que pour identifier des modèles économiques et sociaux pérennes de dispositifs intégrés dans des programmes nationaux.

Les recommandations qui suivent sont une synthèse des principales recommandations des institutions internationales et nationales de coopération. Elles cherchent à recenser les principales lacunes et enjeux des réflexions sur l'insertion et l'emploi des jeunes tels qu'identifiés par les principaux acteurs du secteur. Ces recommandations proviennent des orientations politiques émises par les États africains lors de la conférence des ministres africains, organisée à Abidjan en juillet 2014^[17], mais aussi des partenaires de coopération de ces mêmes États^[18], ou encore d'OSC concernant les expérimentations de dispositifs d'appui à l'insertion des jeunes. Ces quelques recommandations ne considèrent pas les spécificités propres à chaque pays. S'attaquer au défi de l'insertion des jeunes dans un pays donné nécessite bien entendu une analyse spécifique et contextualisée. Synthèse de travaux existants, ces recommandations montrent la limite du schéma classique retrouvé dans les rapports et études des institutions internationales et nationales de coopération, qui abordent souvent la problématique de l'insertion par le prisme offre/demande/intermédiation, et qu'il est proposé dans cet ouvrage de dépasser.

Ce travail fait globalement ressortir deux enjeux clefs pour la recherche opérationnelle et académique dans le domaine de l'emploi et de l'insertion :

- caractériser plus finement et positivement les parcours des jeunes que cela n'est le cas actuellement (cf. partie 3), ainsi que les opportunités et difficultés qu'ils rencontrent (notamment dans l'accès à certaines activités agricoles ou artisanales, ou encore en matière de financement), leurs besoins d'appui, les ressources qu'ils peuvent mobiliser ainsi que les leviers permettant de dynamiser ces parcours (en partant des besoins des jeunes plutôt que de l'offre et des acteurs) ;
- dépasser le cadre actuel d'analyse – offre/demande/intermédiation – des interventions d'appui à l'insertion des jeunes, en s'appuyant et en revisitant l'esquisse de typologie présentée dans la partie 4.

Ces champs de réflexion sont urgents et primordiaux à investiguer, de façon ouverte et concertée avec les professionnels du secteur, afin que les interventions en matière d'appui à l'insertion puissent reposer sur un cadre conceptuel adéquat et partagé, et surtout mis à l'épreuve et enrichi des leçons tirées de nombreuses interventions aux approches variées.

Plus particulièrement, cette dernière partie de l'ouvrage fait ressortir les principales recommandations formulées par les institutions internationales et nationales de coopération sur l'emploi et l'insertion des jeunes, en suivant les trois principaux sujets dont elle traite : (1) le développement économique et la création d'emploi ; (2) le développement des compétences ; (3) la conception et le pilotage des programmes et dispositifs d'appui à l'insertion des jeunes. Cette dernière partie propose aussi, en s'appuyant et parfois en extrapolant les approches actuelles, des pistes de recherche pouvant permettre d'avancer sur chacun de ces sujets. Ces enjeux de

[17] Conférence des ministres 2014, du Pôle de qualité inter-pays sur le développement des compétences techniques et professionnelles (PQP/DCTP) ; Abidjan, 21, 22 et 23 juillet 2014 (ci-après référencé ADEA, 2014a).

[18] De différents rapports des partenaires techniques et financiers : Banque mondiale, AFD, OIT, FIDA, BAD, OCDE, PNUD, UNESCO.

recherche sont parfois très opérationnels, et parfois académiques. Ils sont de nature et d'ampleur diverses et n'ont pas vocation à être abordés de la même façon ni de concert. Ces futures questions de recherche à aborder soulignent ainsi la largesse du champ conceptuel à explorer sur le sujet de cet ouvrage.

5.1. Que faire en matière de développement de l'économie et de création d'emploi ?

Encadré 19

Le défi de l'emploi des jeunes en Afrique : six idées à reconsidérer afin de nourrir la conception de politiques d'emploi des jeunes pertinentes

Pour aider les gouvernements à concevoir des stratégies nationales pour l'emploi des jeunes, la Banque mondiale et l'Agence Française de Développement ont travaillé en 2014 à réunir un ensemble de constats et de propositions pour aider les décideurs et les jeunes à identifier des opportunités économiques durables. Le rapport intitulé « *L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne* » (2014) rappelle également les principales idées fausses qu'il convient de corriger sur la question de l'insertion des jeunes pour concevoir des politiques appropriées.

- « *Le chômage urbain constitue le problème central* »

Si le taux de chômage dans la plupart des pays en Afrique est en réalité très faible c'est parce que les Africains ne peuvent tout simplement pas se permettre d'être sans activité. Les jeunes Africains travaillent, souvent dans les mêmes activités que leurs parents – au sein des exploitations agricoles familiales et de petites entreprises. Cependant, ils sont souvent sous-employés, n'arrivant pas à exercer suffisamment d'activité rémunératrice. Dans les zones rurales, les jeunes peuvent rester des mois entiers sans activité (hors-saison) et dans les zones urbaines, ils attendent parfois longtemps pour que leur activité commerciale soit suffisamment productive, ou qu'un employeur les engage pour quelque temps. Le défi consiste à répondre à ce problème du sous-emploi, afin de permettre à ces jeunes actifs d'être plus productifs, d'augmenter leurs revenus afin d'être indépendants et de fonder une famille.

- « *La croissance que connaît l'Afrique depuis deux décennies n'a pas créé d'emplois pour les jeunes* »

Cette croissance continue d'environ 5 % par an en moyenne pour la région dans son ensemble a créé beaucoup de nouveaux emplois, mais essentiellement dans le secteur industriel et celui des services. Mais ces secteurs, qui ne représentaient que 5 % en moyenne de la population active au début du siècle, ne pouvaient absorber qu'une très faible part de la population des jeunes actifs, en augmentation croissante, de 3 % par an. En réalité, les secteurs qui ont le plus créé d'emplois pour les jeunes au cours des années passées ont été ceux des entreprises domestiques et de l'agriculture.

.../...

.../...

- **« Une politique industrielle vigoureuse permettrait de résoudre le défi de l'emploi des jeunes »**

Si les économies asiatiques ont su créer de très nombreux emplois dans les années 1990 grâce aux secteurs manufacturiers, les pays africains n'ont pas été en mesure de les suivre, faute de disposer de l'éducation de base nécessaire à l'acquisition de compétences techniques. Si la modernisation des économies africaines demeure une nécessité, il n'y a que peu de chances pour que ce processus se traduise dans un proche avenir par un accès massif de la jeunesse africaine à l'emploi salarié dans le secteur manufacturier. Deux tiers des jeunes, environ, devront encore chercher un emploi dans l'agriculture ou dans des entreprises familiales.

- **« Le problème réside dans un manque de formation professionnelle »**

En dépit d'être la génération la plus instruite que l'Afrique ait connue jusqu'ici, la grande majorité des jeunes sortent du système scolaire avec de très faibles compétences cognitives de base. Une part très importante de jeunes quitte l'école primaire sans maîtriser correctement les compétences de base en lecture et en calcul. Dans un tel contexte, il serait illusoire de penser qu'une politique massive de formation professionnelle puisse être une solution suffisante. Des efforts importants doivent être consentis pour améliorer la qualité et l'accès aux programmes existants de formation professionnelle, mais des actions encore plus importantes doivent être entreprises pour améliorer de façon significative l'éducation de base, afin que les cohortes à venir des jeunes scolarisés puissent bénéficier d'un solide bagage de compétences.

- **« L'agriculture n'offre aucun espoir pour les jeunes »**

Malgré les trop faibles niveaux actuels de productivité et de revenus, le secteur de l'agriculture familiale continue d'offrir de très nombreuses opportunités d'emplois pour les jeunes. L'Afrique importe encore beaucoup de biens alimentaires, et les prix sont élevés. Sous l'effet de politiques adéquates, le secteur agricole africain pourrait connaître une forte croissance et répondre à la demande régionale et mondiale. Les jeunes peuvent prendre part à ce renouveau de l'agriculture africaine, mais ils doivent pour cela avoir accès aux terres, aux intrants, aux techniques, aux marchés, et au financement.

- **« Le secteur de l'entreprise familiale est une impasse »**

Les stratégies de création d'emploi devraient se concentrer sur les PME. Dans la très grande majorité des pays africains, les vendeurs de rue, les tailleurs, les maçons, et les fabricants d'objets domestiques sont presque toujours de petits entrepreneurs. Ces activités représentent souvent le seul choix possible pour assurer les moyens de subsistance de ces très nombreuses personnes, privées d'un niveau d'éducation et de compétences qui leur permettrait d'obtenir un emploi salarié au sein d'une entreprise moderne. De ce fait, les gouvernements nationaux et locaux devraient faciliter l'auto-entrepreneuriat, soutenir et sécuriser les entreprises familiales, leur fournir de meilleures infrastructures pour augmenter leur productivité.

Source : Louise Fox (Université de Berkeley) et Deon Filmer (économiste principal, Banque mondiale), co-auteurs du rapport « L'emploi des jeunes en Afrique sub-saharienne » (Banque mondiale-AFD, 2014).

Consultable (en anglais) sur le site : <http://blogs.worldbank.org/jobs/meeting-youth-employment-challenge-africa-six-myths>

Reconnaître le potentiel de création d'emplois et de croissance des micro- et petites entreprises, y compris de l'informel et du monde rural (ADEA, 2014a). Les gouvernements africains reconnaissent que la forte exclusion des jeunes du monde du travail est d'abord liée au fait que leurs économies ne créent pas suffisamment d'emplois. En ce sens, les pays appellent ensemble à un changement des politiques afin de redonner toute la place qui leur est due aux micro- et petites entreprises, véritables créateurs de richesses et d'emplois. Elles produisent jusqu'à 70 % du PIB de certains pays et accueillent dans beaucoup de pays entre 75 et 90 % des jeunes en recherche d'insertion professionnelle. Or, ces acteurs essentiels de l'économie et de l'insertion des jeunes sont trop souvent ignorés des politiques nationales d'investissement. En Afrique du Nord, par exemple, les programmes actifs du marché du travail en place prennent généralement en charge presque exclusivement les zones urbaines et les chômeurs, alors qu'il faudrait qu'ils interviennent aussi dans les zones rurales et auprès des travailleurs informels (Banque mondiale, 2013). Les pays africains ont donc le défi d'inscrire au cœur de leurs stratégies de développement des mesures susceptibles de stimuler l'économie informelle/traditionnelle et de lui donner les moyens de passer du niveau de subsistance à celui de l'innovation et de l'entrepreneuriat. Plusieurs pays en ont pris conscience et prévoient une montée en puissance des compétences des micro- et petits entrepreneurs du milieu urbain comme de l'espace agricole et rural. Ceci devra bien sûr s'articuler avec des politiques fiscales (notamment le passage du forfait à l'imposition sur les bénéfices réels) et d'investissement productif que seulement quelques pays ont commencé à mettre en place.

À cet égard, il est nécessaire de développer la recherche afin de mieux étudier : 1) les conditions du développement économique de l'économie traditionnelle, ou informelle ; 2) les différentes formes d'appui au secteur informel et leur combinaison ; creuser notamment l'idée de l'implication des diasporas (réseaux de migrants à l'étranger) pour des appuis technique (tutorat) et financier ; étudier davantage les possibilités de renforcement du statut des micro-/petites entreprises ; appuyer l'organisation et la représentation des micro- et petites entreprises (notamment via le renforcement de leurs organisations professionnelles) ; développer l'échange de bonnes pratiques entre pays sur ces politiques et programmes nationaux.

Faciliter l'accès à l'emploi dans le secteur agricole (Banque mondiale-AFD, 2014). Au regard de la situation démographique, la répartition de la population et les besoins de souveraineté alimentaire, le potentiel de l'agriculture en Afrique reste très important. Ce secteur a été longtemps négligé quant à son potentiel d'emploi des jeunes. C'est dans l'intérêt des pays africains de développer davantage des secteurs agricoles robustes, qui puissent contribuer au développement économique et fournir des emplois durables pour les jeunes. Pour cela, il est nécessaire de réduire ou éliminer les obstacles qui amoindrissent le potentiel de ce secteur, afin que les jeunes ruraux puissent accéder à la terre. Les stratégies impliqueront la réduction du coût de transfert des terres, la promotion des marchés fonciers de la location, l'encouragement d'une redistribution des terres favorable aux jeunes, la promotion d'une gestion centrée sur les jeunes des terres communales ou de l'État. Il conviendrait également de développer l'accès à des techniques plus performantes pour étendre l'éventail des compétences agricoles, et d'augmenter l'accès à

l'information en ciblant davantage les jeunes^[19]. Enfin, dans une perspective de développement pérenne du secteur agricole, il serait nécessaire de renforcer les organisations de producteurs pour les rendre plus efficaces et inclusives, et faciliter les transferts intergénérationnels (des terres, des savoirs, des marchés).

Il s'agirait ici d'étudier plus avant le potentiel d'intégration des jeunes que représentent les chaînes de valeur agricoles^[20]; renforcer les connaissances sur les besoins de réformes du foncier agricole dans les différents pays; investir davantage dans l'étude des équilibres à trouver entre agriculture d'export et agriculture pour les marchés locaux; déployer des formations agricoles et rurales adaptées aux contextes africains; développer la recherche sur les programmes à haute intensité de main d'œuvre (Himo) dans le secteur agricole; Identifier les obstacles à l'installation des jeunes dans les activités agricoles – et étudier les conditions de réussite de la réinstallation de jeunes en zones rurales (programmes de « retour à la terre »).

Faciliter l'accès à l'emploi dans les entreprises individuelles (Banque mondiale-AFD, 2014) : Compte tenu du potentiel reconnu de création d'emploi que représentent ces entreprises longtemps ignorées, il serait nécessaire d'élaborer dans la plupart des pays des stratégies nationales pour leur développement. De telles stratégies impliqueraient une participation forte des collectivités locales qui représentent l'échelon le plus approprié pour accompagner ces dynamiques d'activité de l'économie locale. Des mesures à l'échelle nationale devront accompagner les efforts au niveau des collectivités locales : encouragement des jeunes à se lancer dans la création ou le développement d'une entreprise individuelle, au travers d'approches intégrées s'attaquant simultanément aux différents obstacles rencontrés par les jeunes.

Il est nécessaire d'acquérir une meilleure connaissance de la nature des appuis en faveur du développement des formes d'emploi individuel (accès aux services financiers, accès aux marchés, développement de compétences, fourniture de services et équipements urbains et ruraux, réglementation, etc.); de renforcer l'étude de la diversité des activités et emplois domestiques, et leur impact en particulier sur les femmes; de renforcer la compréhension des dynamiques d'entrepreneuriat des jeunes comme la compréhension des freins qu'ils rencontrent pour créer des entreprises individuelles.

[19] Les spécialistes du réseau de Formation agricole et rurale (FAR) estiment toutefois que la conception de la « vulgarisation » n'est pas adaptée aux pays africains.

[20] « La chaîne de valeur agricole (CVA) identifie l'ensemble des acteurs (privés et publics, y compris les prestataires de services) et des activités qui font passer un produit agricole de base de la production dans les champs jusqu'au consommateur final, chaque étape ajoutant de la valeur au produit. Le processus peut inclure la production, la transformation, l'emballage, le stockage, le transport et la distribution. Chaque maillon de la chaîne a au moins une liaison en amont et en aval. Avec les CVA, nous nous éloignons d'une forme d'agriculture commerciale segmentée, dans laquelle les liaisons sont séparées et opèrent de manière isolée. » (BAD, 2013).

Faciliter l'accès à l'emploi salarié dans les entreprises modernes et les secteurs porteurs (Banque mondiale-AFD 2014). Il s'agit à ce niveau pour les pouvoirs publics de favoriser un développement économique censé créer un nombre important d'emplois, et notamment dans les filières prometteuses économiquement et en termes d'emplois. Pour cela, les gouvernements sont appelés à s'attaquer aux éléments de l'environnement des affaires qui réduisent la productivité (infrastructures de transport et de logistique, services d'énergie, accès au financement et au foncier, corruption, sécurisation des investissements). En Afrique du Nord où l'accès au crédit est fortement basé sur les privilèges et les relations et les marchés lucratifs encore protégés par de multiples barrières juridiques et réglementaires, les options politiques pour créer un secteur privé dynamique passent par des réformes dans la réglementation de l'environnement des affaires : créer des règles du jeu équitables, fournir un accès juste au crédit et mettre fin à l'application discrétionnaire de la réglementation (Banque mondiale, 2013). Ces actions de l'État ne produisent pas d'effet tangible sur l'emploi à court terme mais elles sont fondamentales, dans la mesure où elles préparent les économies à relever le double défi du développement intérieur et celui de leur ancrage dans la mondialisation. Dans la plupart des pays, les réformes devraient être guidées par une volonté d'accroître la production de valeur ajoutée sur place et, par voie de conséquence, l'emploi associé (développement des activités de transformation en aval de la production de matières premières). L'atteinte de ces résultats passe par une attention particulière portée aux secteurs offrant de nombreuses opportunités d'emplois, notamment le secteur agricole et l'agro-industrie, secteurs les plus imposants. À l'instar de certains pays d'Afrique de l'Ouest, des actions particulières pourraient également porter sur la mise en place de zones franches, couplées à un environnement d'affaires attractif, ou sur l'octroi de protections douanières en faveur de certaines productions nationales (à l'image par exemple de la politique d'harmonisation d'un tarif extérieur commun au sein de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest – CEDEAO et d'exclusion de certains produits des accords de libéralisation avec les partenaires extérieurs). Ces efforts devraient être soutenus par les partenaires au développement.

Il serait utile de renforcer la recherche sur les effets induits du développement des filières porteuses, notamment en termes de formation et de développement du tissu des micro- et petites entreprises, et sur la manière dont sont appréhendées les potentialités d'emploi pour les jeunes dans les approches « filières » ; améliorer les connaissances sur les besoins de renforcement des systèmes statistiques des États afin de mieux piloter ces politiques macro-économiques ; étudier les coûts et les effets des différents types de contrats, de protection sociale et de mesures incitatives (subventions salariales, incitations fiscales, etc.).

Des déficits de connaissance transversaux aux recommandations en matière de développement de l'économie et de création d'emploi :

- développer la recherche sur les enjeux liés à la qualité de l'emploi, en général, et dans l'agriculture, en particulier, ainsi que les effets sur l'autonomisation des jeunes et des femmes ;

- analyser si la création d'emploi bénéficie nécessairement aux jeunes, et à quelles conditions ;
- identifier dans des projets de développement économique qui ont eu un impact en termes d'emploi des jeunes « les dispositifs d'insertion » mis en place, même s'ils n'ont pas été conçus comme tels et *i*) les questionner pour comprendre quels ont été les leviers d'intégration des jeunes dans les activités économiques soutenues et *ii*) tirer des enseignements sur l'accès des jeunes aux différents appuis apportés par de tels projets (Barlet *et al.*, 2013a) ;
- affiner la compréhension des différentes formes d'exclusion dans l'étude des parcours.

5.2. Que faire en matière de développement des compétences ?

Redonner à l'éducation de base son rôle fondamental (Banque mondiale-AFD, 2014) : s'il est vrai que l'Afrique dans sa globalité a fait des progrès importants en termes de taux de scolarisation, cela ne doit pas cacher la faible qualité d'ensemble des systèmes éducatifs et de formation. Depuis une dizaine d'années la qualité de l'éducation de base n'a fait que se dégrader au bénéfice de la quantité (ADEA, 2014a). De grandes insuffisances dans la qualité de l'instruction entravent l'effet de l'éducation sur la productivité. Il apparaît ainsi prioritaire d'investir massivement sur la qualité des enseignements et la formation des enseignants, et notamment de l'éducation de base qui est le plus haut niveau de scolarité que la majorité des jeunes pourra atteindre. Il s'agit de veiller à ce que les jeunes qui entrent sur le marché du travail disposent d'une solide base de compétences acquises dans l'enseignement fondamental.

En parallèle des enseignements fondamentaux, il est nécessaire de développer davantage l'acquisition des compétences comportementales et socioémotionnelles, nécessaires pour obtenir un emploi, le conserver et être productif. L'importance de ces compétences pour la productivité est de moins en moins contestable, aussi les systèmes éducatifs doivent envisager de les inculquer en même temps que les compétences cognitives plus traditionnelles (Banque mondiale-AFD, 2014).

Aborder la question de ces lacunes n'est pas aisé. Les enquêtes dans les écoles révèlent de grosses failles dans la prestation des services (absentéisme, piètre qualité des équipements et des enseignements) et il est nécessaire de développer une redevabilité et une décentralisation afin de lutter contre ces performances médiocres. Une meilleure information sur la performance doit être complétée par des approches ciblées, renforçant le rôle des principales parties prenantes : les élèves et leurs parents (Banque mondiale-AFD, *ibid.*). Des mesures pour s'assurer que les enseignants sont bien préparés à l'enseignement et soutenus dans leurs tâches sont aussi indispensables. Mieux former et perfectionner le personnel enseignant est une des clés pour améliorer la qualité de l'enseignement^[21] (UNESCO, 2012). De façon générale, le suivi et

[21] Au Kenya, le score de certains enseignants ne dépasse pas 17 % à des tests de mathématiques du niveau primaire. En Gambie, 77 % des formateurs des maîtres du primaire n'ont jamais enseigné dans une école primaire (UNESCO, *ibid.*).

l'évaluation de la qualité de l'éducation sont essentiels (Banque mondiale, 2013). Par ailleurs, le développement des écoles privées en Afrique ne doit pas être étouffé, mais, tout en maintenant l'équité, plutôt encouragé et canalisé pour donner à un plus grand nombre la possibilité d'apprendre. Enfin, plus que l'éternelle révision des programmes, l'école africaine a besoin de développer une culture du résultat qui lui permette de travailler avec la communauté enseignante, les parents d'élèves et les élus locaux.

Recommandations :

- *développer les recherches sur les systèmes d'information sur les enseignements du primaire et du secondaire, ainsi que sur la formalisation et l'échange des bonnes pratiques entre établissements et entre pays ;*
- *améliorer les connaissances sur les mesures de formation et de motivation des corps enseignants et sur l'évaluation des acquis ;*
- *développer des évaluations régulières de la qualité de l'éducation ;*
- *expérimenter des partenariats public-privé, notamment pour encourager le privé à scolariser les catégories exclues ;*
- *expérimenter à petite échelle certaines technologies de l'information et de la communication pour l'éducation (TICE).*

Reconsidérer les politiques et programmes de formation afin qu'ils soient davantage orientés vers l'insertion (ADEA, 2014a). Si les réformes économiques sont essentielles en vue d'un développement plus inclusif et créateur d'emplois pour les jeunes et notamment pour les plus défavorisés il est aussi nécessaire de ne pas omettre la contribution essentielle et primordiale des politiques éducatives et de formation. L'accumulation adéquate du capital humain restera encore pour longtemps la clé de réussite des processus d'entrée des jeunes dans la vie active. Mais au vu des lacunes et des retards importants pris par les systèmes éducatifs et de formation de bien des pays africains, le chantier reste très important et doit être guidé en premier lieu par un changement de paradigme concernant les politiques éducatives et de formation visant réellement l'insertion professionnelle des jeunes, au lieu d'une poursuite systématique d'études. En matière de formation professionnelle, il convient de passer d'un système axé uniquement sur l'EFTP à un système valorisant toutes les formes d'acquisition de compétences, que les États africains nomment « *Développement des compétences techniques et professionnelles* » (DCTP). Cela signifie que la production de compétences en vue de l'insertion des jeunes ne peut se limiter à l'action des seuls centres de formation publics et privés formels, mais qu'il convient de reconnaître toutes les formes d'acquisition de compétences, en reconsidérant la contribution essentielle des dispositifs de formation non formelle et informelle mis en œuvre par les acteurs de la société civile et par les micro- et petites entreprises, qui insèrent et emploient la très grande majorité des jeunes africains. Pour ce faire, les États africains identifient des priorités de

réformes à deux niveaux : le continuum éducation-formation et l'évolution des systèmes de formation professionnelle.

A) *Le continuum éducation – formation – insertion*

Partant du constat de faiblesse de la plupart des systèmes éducatifs qui produisent beaucoup trop de jeunes en situation d'échec ou avec un niveau ne leur permettant pas d'entrer dans le monde du travail, les pays africains réaffirment l'urgence de trouver des voies et des moyens de renforcer les passerelles entre l'éducation, la formation et l'insertion. Pour cela, il convient de renforcer les liens entre les mondes de l'éducation et de la formation, entre la sortie de l'éducation de base et l'entrée dans l'apprentissage traditionnel – qu'il faut continuer de moderniser, pour éviter les temps d'exclusion, fortement déstructurant pour les jeunes. Les États africains identifient plusieurs pistes de travail à cet effet :

- la création, au plus près des jeunes en cours ou fin de scolarité, et notamment dans l'espace rural, d'un plus grand nombre de dispositifs locaux de formation et d'apprentissage pour faciliter leur accessibilité à l'emploi. À titre indicatif, parmi les modalités de formation offertes par ses projets, l'expérience du FIDA montre que les formations de cycle court organisées localement sont pratiquement le seul moyen pour les jeunes filles en zones rurales, comme pour la plupart des mères qui allaitent, du fait de normes culturelles et/ou de leurs responsabilités familiales, d'accéder à une formation (FIDA, 2014) ;
- la réorientation des jeunes sans niveau de base vers un apprentissage traditionnel à rénover ;
- l'amélioration significative de la qualité de l'éducation de base sans laquelle les passerelles avec les dispositifs de formation ne sauraient produire les effets escomptés.

B) *Des systèmes de formation professionnelle*

Il n'est plus à démontrer à quel point l'acquisition de compétences techniques et professionnelles permet aux jeunes de faciliter leur transition vers la vie active. Les États africains identifient plusieurs niveaux d'actions pour les développer :

- une réorientation des réformes de l'ETFP. Améliorer l'offre quantitative de l'ETFP n'est pas suffisant. Même si certains pays ont amélioré l'accès à l'ETFP (pays nord-africains et Afrique du Sud notamment), la plupart des autres pays ont encore des dispositifs qui accueillent une très faible minorité des jeunes sortant du système scolaire (entre 1 et 6 %). De plus, la finalité de l'ETFP est souvent peu différente de celle de l'apprentissage et insuffisamment adaptée aux besoins des entreprises modernes. Certains experts recommandent de « *reconvertir et recentrer l'offre de l'enseignement technique et professionnel pour répondre aux besoins de compétences techniques et d'encadrement intermédiaire du secteur moderne* ». Ils conseillent également que l'ETFP abandonne les formations artisanales (cuisine, couture, coiffure, maçon, mécanique, etc.) déjà proposées par l'apprentissage (Gauron, 2013). Il conviendrait donc de redéfinir avec les milieux professionnels les

métiers auxquels doit préparer l'ETFP pour augmenter sensiblement les capacités d'accueil en réponse à une demande croissante, et améliorer fortement la qualité dans un souci de connexion plus directe avec le monde du travail ;

- une connexion qui permettrait d'établir de vraies passerelles entre les compétences acquises et celles requises par le monde du travail. Ces partenariats permettraient entre autres de remédier à l'obsolescence des contenus et des équipements de formation, et de préparer au mieux un nombre grandissant de jeunes à des métiers mal ciblés aujourd'hui. Ce partenariat renforcé exige des acteurs économiques et de la formation qu'ils puissent dialoguer et concevoir ensemble les passerelles de ce continuum formation-emploi. À cet effet, le rôle d'incitation et de pilotage de la puissance publique s'avère primordial. Un effort important doit être accompli en direction du monde enseignant pour accompagner son évolution et en faire un acteur clé de ce partenariat ;
- une modernisation et un développement très significatif de l'offre de formation en alternance et par apprentissage, et une reconnaissance de cette voie de formation pour les jeunes qui se destinent à l'auto-emploi ou à une activité dans les micro- et petites entreprises. Les réformes engagées dans ce sens par certains pays (Ghana, Bénin, Sénégal, Maroc, Tanzanie, par exemple) mériteraient d'être capitalisées en vue de susciter des politiques analogues dans d'autres pays. Il conviendrait notamment de reconnaître et d'améliorer l'apprentissage traditionnel. Cette amélioration qualitative, à l'exemple de l'apprentissage de type dual soutenu entre autres par les coopérations allemande et suisse, implique un renforcement des compétences des maîtres d'apprentissage, et permettrait de valider les acquis de l'apprentissage. Les entrepreneurs de l'économie informelle urbaine et rurale sont de fait les principaux formateurs des jeunes africains. Tout le monde s'accorde sur la nécessité d'élever les compétences de ces professionnels : artisans, maîtres d'apprentissage, responsables d'unités de production et de services, qui sont les véritables acteurs de l'insertion et de la mise au travail des jeunes (ADEA, 2014a). Enfin, certains préconisent à long terme de dépasser et substituer progressivement l'apprentissage traditionnel au profit d'un apprentissage de type dual ou rénové (Gauron, *ibid*) ;
- une amélioration substantielle des systèmes d'information et de production de savoirs sur les marchés du travail des pays, à même de faciliter l'élaboration, le suivi et l'évolution des politiques en faveur de l'insertion des jeunes, mais également d'améliorer l'information de ces derniers sur les opportunités de formation, d'emploi ou d'aide à la création d'activités. Un effort important doit également être consenti en termes d'études et de recherches à même de diagnostiquer les dynamiques en cours d'évolution, à partir desquelles il est possible d'anticiper l'offre de formation et de développement des compétences ;
- en complément du large éventail d'opportunités de formations professionnelles (Banque mondiale-AFD, 2014) que fournit le secteur privé, le secteur public pourrait concentrer son action de formation professionnelle sur des groupes de jeunes, soigneusement ciblés, qui n'ont pas accès au privé. Pour cela il serait nécessaire de renforcer la structuration des organisations professionnelles, de sorte qu'elles puissent concevoir avec les pouvoirs

publics différents programmes ciblés de formation. Les partenariats public-privé, à privilégier en ce sens, permettraient de veiller à ce que la formation soit alignée sur les besoins des entreprises. Une évaluation de la qualité des formations dispensées devra également être mise en place.

Pour remédier à cette situation, il est nécessaire d'améliorer les connaissances sur les vecteurs de changement d'échelle des programmes de formation professionnelle et d'alternance ; de développer les recherches sur la rénovation de l'apprentissage traditionnel et son évolution vers l'apprentissage dual ou rénové ; d'étudier l'économie de la formation professionnelle et les rapports entre entreprises, marché du travail et contenus de formations ; enfin, d'évaluer la capacité de chaque modalité de DCTP (formelle, informelle, non formelle) à attester des compétences acquises (Gauron, ibid).

Professionnaliser les compétences locales

La conception, la mise en œuvre et le pilotage politique des dispositifs locaux d'appui à l'insertion des jeunes nécessitent de maîtriser tout un ensemble de compétences et de connaissances bien spécifiques. Ces savoir-faire doivent être maîtrisés par différents acteurs, chacun à son niveau :

1. les agents d'accompagnement des jeunes sur le terrain, pour accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes. Peu de compétences de ce type existent à ce jour dans la plupart des pays africains. Les projets innovants en la matière, portés principalement par des ONG, s'accompagnent très souvent d'actions de formation et de professionnalisation des agents recrutés à cet effet. Il semble important d'aller plus loin et de pérenniser la disponibilité de telles compétences en définissant plus précisément les compétences nécessaires dans chaque contexte, en les formalisant et en allant vers la reconnaissance et la certification de ces métiers spécifiques ;
2. les acteurs économiques organisés et structurés comme force de contribution et de proposition. On constate un manque de représentation des micro- et petites entreprises dans les organisations professionnelles, souvent faibles elles-mêmes. Or, ces organes représentatifs ont un rôle à jouer dans la conception et le pilotage des dispositifs de formation professionnelle, d'appui à l'insertion, d'appui aux entreprises et à l'entrepreneuriat. Il est ainsi nécessaire d'accompagner la structuration de ces acteurs économiques de premier ordre, comme c'est le cas dans certains pays avec les organisations d'artisans ou paysannes, gage d'une meilleure concertation de l'ensemble des parties prenantes ;
3. les pouvoirs publics locaux confortés dans leur rôle d'animateur et d'ensemblier au service de plans locaux d'insertion des jeunes. L'insertion des jeunes nécessite de faire converger sur un même territoire des dynamiques de développement souvent sectorielles. Ce rôle de leadership et d'ingénierie locale est à développer au sein du personnel des administrations et des collectivités locales. Les politiques de décentralisation à l'œuvre dans de nombreux pays s'accompagnent généralement de programmes de

formation des élus et techniciens locaux ; elles devraient être mises à profit afin de développer ces compétences relevant du mandat public des autorités locales ;

4. les jeunes eux-mêmes, impliqués dans la conception et le pilotage des dispositifs. Une autre constante des initiatives d'appui à l'insertion est que peu de dispositifs impliquent les jeunes dans leur pilotage. Les jeunes et leurs organisations représentatives, premiers concernés, sont peu présents dans la conception, la mise en œuvre et le pilotage des actions, alors qu'ils ont un rôle d'importance à y jouer. Une attention doit être portée aux améliorations dans ce sens. Les projets du FIDA initiés en faveur des jeunes ruraux offrent des pistes de réflexion et montrent qu'autonomiser les jeunes en tant qu'acteurs à part entière est un puissant instrument d'appui. Les jeunes sont de véritables acteurs, reconnus et non plus tributaires des autres : quand ils diffusent des informations sur le projet, comme prestataires effectifs de services de conseils et d'appui ou encore *via* la collaboration intergénérationnelle. Le FIDA préconise de renforcer la confiance placée dans les jeunes en les associant, au sein des projets, à toutes les décisions (équipe de gestion, comité de pilotage) et à tous les stades du cycle de projet (FIDA, 2014).

Il est ainsi nécessaire d'améliorer le niveau de connaissances sur les besoins en renforcement de capacité des acteurs locaux en matière de politiques d'insertion des jeunes.

5.3. Que faire en matière de conception et de pilotage des politiques ?

Vers des stratégies nationales en faveur de l'insertion des jeunes (ADEA, 2014a)

La revue des différentes politiques à l'œuvre aujourd'hui dans les pays africains donne l'impression que les politiques d'inclusion des jeunes dans le monde du travail sont dispersées et peu coordonnées. Dans bien des cas, on dénombre, au sein d'un même pays, un grand nombre de programmes, mis en œuvre de manière concomitante concernant soit des publics qui se recouvrent, soit des thématiques identiques, et parfois des dispositifs concurrentiels. Souvent entretenues par un recours massif aux moyens financiers extérieurs des partenaires du développement, ces politiques dites de remédiation manquent sensiblement de cohérence, de coordination et de constance dans la vision et l'action. Pour y remédier, il est préconisé d'adopter une approche multisectorielle et pluripartite et de renforcer la coordination (OIT, 2012). Les États africains souhaitent pour leur part investir davantage dans des stratégies de long terme, portées par un double souci de développement des économies et d'intégration du plus grand nombre de jeunes. Le recours à diverses politiques sectorielles ou programmes ponctuels devrait laisser place à la formulation de stratégies nationales de l'insertion des jeunes, qui agirait en tant que cadre structurant, mettant en cohérence les politiques sectorielles, éducatives, de formation et de développement économique. Afin d'optimiser les investissements dans la conception et la mise en œuvre des réformes en cours dans la quasi-totalité des pays, nombreux s'accordent sur la nécessité de renforcer la coopération et la mutualisation inter-pays (ADEA, 2014a).

Remédier à cette situation, nécessiterait : de développer les recherches sur les méthodologies d'élaboration et de pilotage de stratégies nationales structurantes axées sur l'insertion des jeunes ; de renforcer les échanges de bonnes pratiques en la matière ; d'élargir la réflexion au-delà de la zone Afrique (avec notamment des exemples intéressants en Amérique latine, en Asie) ; de renforcer la recherche sur les appuis aux systèmes statistiques nationaux permettant le suivi et la comparaison entre pays ; de quantifier le coût de l'exclusion des jeunes ; enfin, de développer des actions de sensibilisation auprès des institutions et des entreprises, entre autres avec ce coût de « gâchis » à éviter et via le potentiel offert par le dividende démographique.

Adopter une démarche de réformes qui combine le court et le long terme (Banque mondiale-AFD, 2014)

Il conviendrait d'adopter une approche globale permettant d'agir sur le capital humain et l'environnement des affaires à la fois à court et long terme. Ainsi, il faudra du temps pour que les améliorations urgentes apportées à l'enseignement de base se traduisent par l'accroissement de la productivité et l'amélioration de l'emploi des jeunes. Aussi faudra-t-il travailler en parallèle sur d'autres leviers : réforme du climat des affaires, formations professionnelles, développement économique.

Il est important également de renforcer la décentralisation et les collectivités locales afin que les acteurs locaux puissent jouer leur rôle de facilitateur d'un développement local inclusif, intégrant l'insertion des jeunes en tant qu'objectif central. Pour cela, l'échelon territorial est primordial comme espace d'analyse des besoins, de conception de mesures adaptées, de mobilisation des politiques de droit commun émanant des États, mais aussi de capacités à lever les obstacles au développement de nouvelles activités par les jeunes (par exemple, l'accès à la terre, la sortie de l'apprentissage et l'installation à son compte de l'ancien apprenti). La dimension des territoires d'intervention peut varier d'un contexte à l'autre, en fonction notamment de la densité de population et des activités économiques, et il est pertinent de systématiquement s'interroger sur les notions de bassins économiques, d'emploi et de formation. Les collectivités locales et les chefferies traditionnelles sont alors appelées à jouer un rôle d'ingénierie territoriale, d'animateur des logiques de partenariats entre acteurs, et selon une logique de subsidiarité avec les compétences des États. Un effort reste à fournir pour mieux cerner les besoins d'appui des collectivités en la matière, afin de les aider à assumer ce rôle qui sera une des clefs de réussite des politiques d'insertion des jeunes.

Renforcer la recherche sur les besoins de formation des collectivités locales en matière d'insertion des jeunes dans le développement local, et améliorer les connaissances sur les réalités des notions de bassins de développement économique et d'emploi permettraient d'y remédier.

Associer les jeunes à la conception et au pilotage des politiques

Un consensus émerge sur le besoin d'améliorer l'implication effective des jeunes afin de prendre en compte leurs préoccupations aussi bien dans l'élaboration que dans la mise en œuvre des programmes d'emploi et de formation les concernant (ADEA, 2014a). Il est recommandé de mettre en place un mécanisme qui permette d'associer les jeunes à la conception,

la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques et programmes relatifs à l'emploi des jeunes (OIT, 2012). Il est recommandé aussi d'améliorer l'accès aux données et à l'information en incluant la participation de tous les acteurs sociaux, dont les jeunes, au dialogue sur les réformes et leur mise en œuvre, préalable pour que chacun puisse évaluer les réalisations, et notamment les jeunes (Banque mondiale, 2013). Et enfin, d'appuyer les initiatives des jeunes, voire la constitution d'associations de jeunes.

Il s'agirait alors de renforcer la recherche sur les formes de participation citoyenne des jeunes à la conception et au pilotage des politiques.

Encadré 20

L'emploi dans les politiques de développement : un enjeu pour les partenaires de la coopération

Auteure : *Bénédicte CHÂTEL, directrice associée de CommodAfrica*

Une grande partie des efforts déployés jusqu'à présent par les agences de développement a été axée sur le segment formel de l'économie, avec les résultats limités que l'on connaît. Pour maximiser l'impact sur l'emploi et la réduction de la pauvreté, il semble plus pertinent d'améliorer la compétence des pauvres, et d'accorder plus d'attention à la dynamique et aux réalités de l'économie informelle ainsi qu'aux obstacles liés au travail des femmes et des jeunes. Il s'agira de promouvoir l'entrepreneuriat, renforcer le dialogue entre secteurs public et privé, accroître la productivité dans l'économie informelle, notamment dans les zones rurales, tout en aidant à leur intégration dans l'économie formelle. Les mesures prises par les agences de développement sont nombreuses et diverses, mais on retrouve une concordance sur plusieurs points fondamentaux :

- toutes les agences semblent convaincues que la priorité de l'emploi est nécessaire et que cette question n'a pas reçu jusqu'à maintenant un financement adéquat ;
- le bilatéral prédomine encore. Hormis quelques rares exceptions, la coopération entre bailleurs n'est pas encore très répandue dans ce domaine. Le passage de l'aide projet à l'appui aux programmes sectoriels permettra une meilleure coordination ;
- il existe une profusion de dispositifs, mais les actions portant sur la formation professionnelle, le développement des capacités commerciales et l'environnement des affaires prédominent ;
- le secteur informel souffre encore d'un manque de soutien, mais sa « formalisation » ne résoudra pas tout. En effet, la contribution du secteur privé formel à l'emploi total et à sa croissance est limitée, d'autant plus qu'il accapare l'essentiel de l'investissement privé et bénéficie d'un soutien substantiel. En l'absence d'ouverture sur l'exportation, la lente évolution de la demande domestique – et par conséquent d'un marché potentiel limité – en est généralement la raison principale ;

.../...

.../...

- le manque d'objectifs chiffrés a souvent conduit à la fragmentation des interventions et à une faible visibilité. Il faudrait intégrer des indicateurs de résultats en termes d'emploi dans les projets et programmes.

Il n'y a pas de remède immédiat. Un travail d'expérimentation reste à faire même si, ces dernières années, des initiatives originales se développent. En effet, le potentiel d'augmentation du taux de croissance économique à travers l'adoption de politiques et de programmes axés sur l'emploi est reconnu par tous. Il existe aujourd'hui une ébauche de travail en réseau en vue d'intégrer les objectifs de l'emploi et du travail décent dans les stratégies de réduction de la pauvreté au niveau des pays. L'OIT anime le réseau pour l'emploi des jeunes (*Youth Employment Network*), partenariat qu'elle a établi avec l'ONU et la Banque mondiale pour combattre le chômage des jeunes. Elle travaille aussi avec le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) pour inscrire l'emploi dans la stratégie commune en faveur des pays en développement. Des efforts existent à l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et sont en cours d'inscription en partenariat avec l'OIT afin de promouvoir l'emploi rural dans les stratégies d'appui aux politiques agricoles.

Source : AFD (2011). Extrait, tiré du rapport « Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne ».

5.4. Que faire en matière de dispositifs d'appui à l'insertion ?

Compte tenu des besoins de réformes structurelles évoqués précédemment, il apparaît que les États font face en matière d'insertion des jeunes à un double défi : concevoir des stratégies nationales structurantes et fédératives orientées vers cet objectif d'insertion des jeunes, et encourager la pluralité des initiatives de proximité, dynamiques animées par les acteurs économiques, les collectivités et pouvoirs locaux et les organisations de la société civile. En effet, les pouvoirs publics ne sont généralement pas outillés pour mettre en œuvre et assurer un suivi de proximité. Leur action, comme dans le cas du PAJM au Mali ou des plateformes de services en Côte d'Ivoire doit se coupler avec celles des acteurs locaux ou des opérateurs privés qui assurent le travail de terrain.

C'est à ce niveau que les organisations de la société civile et notamment les ONG situent en général leur action, en relais des pouvoirs publics et des acteurs économiques locaux. Les organisations de la société civile mettent aussi à profit une certaine expertise des problématiques socioéconomiques auxquelles sont confrontés de nombreux jeunes. Elles en tirent une assez bonne connaissance des contraintes et opportunités qu'ils rencontrent dans leur parcours (accès à l'information et à la formation, mobilité, confiance en soi et envers les entreprises et les institutions, besoin de suivi et d'accompagnement, etc.), et de ce fait sont à même de concevoir des offres de services d'appui de proximité, adaptés à la diversité des besoins. En ce sens, les dispositifs d'appui expérimentés, en étroite coopération entre les acteurs locaux publics et privés, se veulent une réponse aux limites des politiques. Ces dispositifs localisés

sortent d'une logique offre/demande en assurant une intermédiation, et créent du lien entre les attentes des jeunes et les opportunités de leur environnement. L'expérimentation d'actions locales permet d'identifier des réponses adaptées dans les pays, même si la pérennité de ces interventions n'est pas encore acquise. L'articulation entre pouvoirs publics et organisations de la société civile est une condition d'efficacité et de pérennité du dispositif.

Conjuguer les actions d'appui aux parcours des jeunes et celles visant le développement économique local

L'appui à l'insertion repose essentiellement sur la combinaison de deux types de stratégies : l'accompagnement des processus d'insertion des jeunes, d'une part, et le développement d'activités économiques censées créer des opportunités d'emploi et d'affaires, d'autre part. Pour cela, il est prioritaire de trouver des solutions permettant d'articuler au mieux ces deux grandes orientations. Idéalement, les services d'accompagnement des jeunes dans leur parcours d'insertion devraient s'appuyer sur des analyses économiques prospectives pour identifier les secteurs porteurs et devraient inscrire leurs actions dans le cadre des plans locaux de développement économique. Mais ces cadres n'existent pas toujours à l'échelle locale, ce qui renvoie à la nécessité de développer également le savoir-faire des autorités locales en matière de planification et d'appui au développement des entreprises et, plus largement, au développement économique.

Pour y remédier, il conviendrait de renforcer la recherche sur les plans locaux de développement économique et sur les capacités des acteurs locaux à y intégrer la problématique de l'insertion des jeunes.

Faire converger à l'échelle locale les approches de développement sectoriel, au service de l'insertion des jeunes

L'objectif d'insertion des jeunes devrait localement concerner et impliquer l'ensemble des acteurs. En effet, l'insertion des jeunes ne concerne pas uniquement les acteurs se donnant explicitement et spécifiquement cet objectif, mais bien l'ensemble des acteurs du développement économique et social des pays, à tous niveaux (national, déconcentré, décentralisé, local). Pour avancer vers une préoccupation d'emploi des jeunes partagée dans les stratégies sectorielles comme territoriales, chacun des acteurs doit être en mesure de prendre en compte et de traduire ces enjeux dans ses propres actions. Il en découle au niveau des collectivités un besoin de leadership en termes d'animation du territoire et de ses acteurs, au service de stratégies locales associant développement économique, cohésion sociale et emploi des jeunes.

Pour y remédier, une meilleure appréhension des méthodes d'intégration des politiques sectorielles au sein de politiques locales de développement inclusif des jeunes, et une définition (et intégration) au sein des territoires des indicateurs transversaux de suivi de l'insertion des jeunes dans les actions sont préconisées.

Promouvoir une approche intégrée de l'appui aux jeunes en tenant compte de leurs besoins spécifiques (FIDA, 2014)

La plupart des praticiens du développement s'accordent sur la complémentarité des appuis à apporter pour appréhender tout le potentiel des jeunes. Le FIDA tire comme enseignements de ses projets la nécessité de jouer à la fois sur l'autonomisation, l'instruction élémentaire, la formation professionnelle et l'acquisition de compétences pour la vie quotidienne, l'appui financier et l'offre de services de développement d'entreprises (FIDA, 2014). D'autres experts mettent en avant que les dispositifs sont plus performants lorsqu'ils agissent sur plusieurs leviers à la fois, par exemple la formation, l'accompagnement post-formation et l'accès à des crédits (BAD *et al.*, 2012). Il convient de lier les appuis aux déterminants des contextes des jeunes, de tenir compte des situations socioéconomiques des jeunes (OIT, 2012) et d'analyser les potentialités et contraintes de leur environnement, leurs points forts et leurs aspirations (FIDA, 2014). Ce sont des préalables à l'adaptation des mesures les plus susceptibles de favoriser leur insertion.

*Quelques pistes de solutions sont données : améliorer l'analyse des dispositifs d'appui à l'insertion et enrichir leur comparaison i) en distinguant les perceptions des difficultés identifiées dans le parcours d'insertion entre celles liées à l'individu et les obstacles liés à son environnement économique et social de référence, ii) en analysant l'articulation des dimensions micro-, méso- et macro-économiques, iii) en distinguant le rôle des organisations professionnelles, des services aux entreprises ou des acteurs publics locaux (Barlet *et al.*, 2013).*

Assurer la pérennité institutionnelle et financière des dispositifs

Les dispositifs d'appui à l'insertion doivent passer le cap de l'expérimentation en vue de fournir une réponse durable à la problématique de l'insertion des jeunes. Pour cela, les expériences engagées devront tout d'abord démontrer la nature de l'impact qu'elles ont sur les parcours d'insertion des jeunes, en s'attachant à évaluer la pertinence et la qualité des réponses apportées et leur efficacité sur le moyen/long terme. La question de l'outillage statistique permettant d'assurer ce suivi des jeunes bénéficiaires sur la durée est relativement problématique et devra trouver des réponses, notamment en concertation avec les pouvoirs publics censés être dotés des moyens pour cela. En outre, la professionnalisation des animateurs de ces dispositifs sera essentielle pour garantir un développement durable, tant qualitatif que quantitatif des services. Enfin, la question du financement sera à l'évidence un facteur clef de la longévité de ces dispositifs. Les responsables de ces dispositifs devront imaginer avec les pouvoirs publics locaux les formes variées que pourra prendre la prise en charge partielle ou totale des coûts de fonctionnement, entre prises en charges publiques centrales, décentralisées et privées de différentes natures (acteurs économiques, de la formation, mécènes, fondations, etc.). L'ancrage institutionnel des dispositifs, ou du moins leur reconnaissance par les institutions en charge de ces questions, sera en quelque sorte le garant du potentiel changement d'échelle géographique et de l'équité des services rendus.

Il s'agirait de renforcer la recherche sur les modèles institutionnellement et économiquement pérennes des dispositifs d'appui à l'insertion, et notamment sur l'équilibre entre financements publics centraux/déconcentrés et privés.

Que peuvent faire les organisations internationales et ONG de coopération ?^[22]

Les dispositifs locaux d'appui à l'insertion expérimentés par les ONG situent généralement leur action à une échelle locale et à un stade expérimental. La recherche d'articulations pertinentes avec les politiques publiques est une condition de leur changement d'échelle et de leur pérennité, ainsi que de l'atteinte des objectifs d'équité et d'égalité (accès à tous les publics et sur l'ensemble des territoires) qui ne peuvent être garantis que par l'État. Pour cela, les organisations internationales et les ONG doivent, chaque fois que cela est possible, essayer :

- d'intervenir dans la durée, à plusieurs niveaux et auprès de différents acteurs, en cultivant un rôle de facilitateur, en qualité d'ensemblier des dynamiques portées par les différents acteurs locaux, dans un souci de recherche de cohérence et d'impact sur l'insertion des jeunes (privilégier une approche systémique et dans la durée) ;
- de développer et militer pour une approche *bottom-up*, qui reconnaît l'importance de travailler à partir de la base, avec les communautés locales et selon une logique ascendante qui reconnaît la richesse des innovations de terrain portées par les structures en lien direct avec les jeunes et les acteurs du développement local. Ces projets innovants « à la base » sont ensuite à capitaliser et à formaliser afin de fournir des éléments pouvant enrichir le changement d'échelle dans des programmes plus institutionnels, dans un cadre régional puis national ;
- de renforcer leur structuration en réseau afin de constituer une force de propositions d'une certaine envergure, à même d'intéresser et de peser auprès des pouvoirs publics ;
- d'intégrer les dispositifs dans le cadre de programmes nationaux d'appui à la formation et à l'emploi des jeunes. Cela leur permet de sortir d'une position parfois isolée, tout en favorisant une harmonisation des pratiques favorable au changement d'échelle et à l'objectif de recherche d'équité des services rendus ;
- de s'impliquer dans les espaces de concertation pluri-acteurs organisés à l'initiative des pouvoirs publics, qui sont autant d'opportunités de faciliter l'échange d'information de façon continue en vue de faire évoluer les politiques et les stratégies.

Enfin, si les ONG doivent rechercher les articulations avec les pouvoirs publics dans le cadre des dispositifs qu'elles mettent en œuvre, il revient également aux pouvoirs publics de s'intéresser et de tirer parti des expérimentations conduites par les ONG, de s'inspirer des innovations pédagogiques, sociales, organisationnelles qu'elles initient.

[22] Recommandations issues du rapport AFD (2014), *Capitalisation des actions de formation-insertion des jeunes conduites par les ONG*, septembre.

Pour y remédier, il conviendrait d'améliorer la capitalisation des initiatives portées par les ONG et leurs impacts sur les parcours d'insertion des jeunes ; de renforcer la recherche sur les potentiels de changement d'échelle de ces initiatives pilotes.

Références bibliographiques

- ADEA (2014a), « Relevé de conclusions des rapports pays du PQIP/DCYP sur Formation, insertion et emploi des jeunes en Afrique », *Conférence des ministres 2014 du PQIP/DCTP*, Abidjan.
- BAD, CEA, OCDE, PNUD (2012), *L'emploi des jeunes en Afrique 2012. Perspectives économiques en Afrique*.
- Banque mondiale (2013), *L'emploi pour une prospérité partagée. Le moment pour l'action au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, Banque mondiale, Washington, D.C.
- Barlet S., A. Huyghe Mauro et C. Uhder (2013), *Actes du séminaire « Emploi et insertion des jeunes en Afrique subsaharienne »*, MAE/AFD/GRET, Paris.
- Beaujeu R., M. Kolie, J-F. Sempere et C. Uhder (2011), *Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne. Comment remettre l'emploi au cœur des politiques de développement*, À Savoir, n° 5, publication conjointe AFD et MAE, Paris.
- FIDA (2014), *Appui des projets du FIDA aux jeunes ruraux*, Leçons apprises, FIDA, Rome.
- Filmer D. et L. Fox (2014), *L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne*, coll. « L'Afrique en développement », publication conjointe AFD, Paris, et Banque mondiale, Washington, D.C.
- Gauron A. (2013), « Le défi de l'emploi des jeunes et des réformes des dispositifs de formation professionnelle », *L'actualité des services aux entreprises*, n° 25, GRET, Nogent-sur-Marne.
- Iram (2014), *Capitalisation des actions de formation-insertion des jeunes conduites par les ONG – Rapport final*, AFD, Paris.
- OCDE (2015), *Resserrer les liens avec les diasporas : panorama des compétences des migrants*, publication conjointe AFD et OCDE, Paris.
- OIT (2012), *La réponse de l'Afrique à la crise de l'emploi des jeunes*. Rapport régional, OIT, Rome.
- UNESCO (2012), *Jeunes et compétences. L'éducation au travail*, Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2012, UNESCO, Paris.

ANNEXES

Annexe 1. Récapitulatif des recommandations

Tableau 5. Récapitulatif des recommandations

En matière de développement de l'économie et de création d'emploi	En matière de développement des compétences	En matière de conception et de pilotage des politiques	Concernant les dispositifs locaux d'appui à l'insertion
<ul style="list-style-type: none"> Reconnaître le potentiel de créations d'emplois et de croissance des micro-et petites entreprises, y compris de l'informel et du monde rural. Faciliter l'accès à l'emploi dans le secteur agricole. Faciliter l'accès à l'emploi dans les entreprises individuelles. Faciliter l'accès à l'emploi salarié dans les entreprises modernes et les secteurs porteurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Redonner à l'éducation de base son rôle fondamental. Reconsidérer les politiques de formation afin qu'elles soient davantage orientées vers l'insertion. 	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des stratégies nationales en faveur de l'insertion des jeunes. Adopter une démarche de réformes combinant le court et le long terme. Associer les jeunes à la conception et au pilotage des politiques. 	<ul style="list-style-type: none"> Conjuguer les actions d'appui aux parcours des jeunes et celles visant le développement économique local. Faire converger à l'échelle locale les différentes approches de développement sectoriel, au service de l'insertion des jeunes. Professionaliser les compétences locales. Promouvoir une approche intégrée de l'appui aux jeunes prenant en compte leurs besoins spécifiques. Assurer la pérennité des dispositifs en termes d'ancrage institutionnel et de financement.

Source : production interne GRET.

Annexe 2. Récapitulatif des pistes de recherche en lien avec les recommandations

Tableau 6. Récapitulatif des pistes de recherche en lien avec les recommandations

Recommandations	Pistes de recherches
<p>Reconnaître le potentiel de créations d'emplois et de croissance des micro- et petites entreprises y compris de l'informel et du monde rural.</p>	<p align="center">En matière de développement de l'économie et de création d'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer la recherche afin de mieux étudier les différentes formes d'appui au secteur informel (types d'appuis et renforcements financiers, techniques, mise en réseau...). • Creuser l'idée de l'implication des diasporas (réseaux de migrants à l'étranger) pour des appuis technique (tutorat) et financier. • Étudier davantage les possibilités de renforcement du statut des micro-/petites entreprises. • Appuyer l'organisation et la représentation des micro- et petites entreprises. • Développer l'échange de bonnes pratiques entre pays sur ces politiques nationales.
<p>Faciliter l'accès à l'emploi dans le secteur agricole.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Étudier plus en avant le potentiel d'intégration des jeunes que représentent les chaînes de valeur agricoles. • Renforcer les connaissances sur les besoins en termes de réformes du foncier agricole dans les différents pays. • Investir davantage dans l'étude de déséquilibres à trouver entre agriculture d'export et agriculture pour les marchés locaux; déployer des formations agricoles et rurales adaptées aux contextes. • Développer la recherche sur les programmes HIMO dans le secteur agricole. • Identifier les obstacles à l'installation des jeunes dans les activités agricoles.
<p>Faciliter l'accès à l'emploi dans les entreprises individuelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les connaissances sur la nature des appuis en faveur du développement des formes d'emploi individuel (accès aux services financiers, accès aux marchés, développement de compétences, fourniture de services et équipements urbains et ruraux, réglementation, etc.). • Renforcer l'étude de la diversité des activités et emplois domestiques, et leur impact particulier sur les femmes. • Développer la compréhension sur les freins à la création d'entreprises individuelles spécifiques aux jeunes.
<p>Faciliter l'accès à l'emploi salarié dans les entreprises modernes et les secteurs porteurs.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la recherche sur les effets induits du développement des filières porteuses, notamment en termes de formation et de développement du tissu des micro- et petites entreprises mais aussi sur la question de savoir comment sont appréhendées les potentialités d'emploi pour les jeunes dans les approches « filières ». • Améliorer les connaissances sur les besoins de renforcement des systèmes statistiques des États afin de mieux piloter ces politiques macroéconomiques. • Étudier les coûts et les effets des différents types de contrats, de protections sociales et de mesures incitatives (subventions salariales, incitations fiscales, etc.).

De façon transversale

- Développer la recherche sur les enjeux de la qualité de l'emploi en général et dans l'agriculture en particulier ainsi que les effets sur l'autonomisation des jeunes mais aussi des femmes.
- Analyser si la création d'emploi bénéficie nécessairement aux jeunes et à quelles conditions.
- Identifier dans des projets de développement économique qui ont eu un impact en termes d'emploi des jeunes « les dispositifs d'insertion » qui ont été mis en place, même s'ils n'ont pas été conçus comme tels. Les questionner pour comprendre quels ont été les leviers pour que les activités économiques soutenues intègrent les jeunes, et tirer des enseignements sur l'accès des jeunes aux différents appuis apportés par de tels projets.

Recommandations	Pistes de recherches
Redonner à l'éducation de base son rôle fondamental.	<p align="center">En matière de développement des compétences</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer les recherches sur les systèmes d'information sur les enseignements du primaire et du secondaire, ainsi que sur la formalisation et l'échange des bonnes pratiques entre établissements et entre pays. • Améliorer les connaissances sur les mesures de formation et de motivation des corps enseignants et sur l'évaluation des acquis. • Développer des évaluations régulières de la qualité de l'éducation. • Expérimenter des partenariats public-privé pour encourager le privé à scolariser les catégories exclues. • Expérimenter les TIC.
Reconsidérer les politiques de formation afin qu'elles soient davantage orientées vers l'insertion.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les connaissances sur les vecteurs de changement d'échelle des politiques de formation professionnelle et d'alternance. • Développer les recherches sur la modernisation de l'apprentissage traditionnel et son évolution vers l'apprentissage dual ou rénové. • Étudier l'économie de la formation professionnelle et les rapports entre entreprises, marché et contenus de formation. • Évaluer la capacité de chaque modalité de DCTP (formelle, informelle, non formelle) à attester des compétences acquises.
	<p align="center">En matière de conception et de pilotage des politiques</p>
Vers des stratégies nationales en faveur de l'insertion des jeunes.	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les recherches sur les méthodologies d'élaboration et de pilotage des stratégies nationales structurantes axées sur l'insertion des jeunes. • Renforcer les échanges de bonnes pratiques en la matière. • Élargir la réflexion au-delà de la zone Afrique (avec notamment des exemples intéressants en Amérique latine, en Asie). • Renforcer la recherche sur les appuis aux systèmes statistiques nationaux permettant le suivi et les comparaisons entre pays. • Quantifier le coût de l'exclusion des jeunes via la recherche.
Adopter une démarche de réformes combinant le court et le long terme.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la recherche sur les besoins de formation des collectivités locales en matière d'intégration de la question de l'insertion des jeunes dans le développement local. • Améliorer les connaissances sur les réalités des notions de bassins de développement économique et d'emploi. • Identifier les obstacles à l'installation des jeunes dans les activités agricoles ou artisanales.
Associer les jeunes à la conception et au pilotage des politiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la recherche sur les formes de participation citoyenne des jeunes à la conception et au pilotage des politiques.

Concernant les dispositifs locaux d'appui à l'insertion	
Conjurer les actions d'appui aux parcours des jeunes et celles visant le développement économique local.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la recherche sur les plans locaux de développement économique et sur les capacités des acteurs locaux à y intégrer systématiquement la problématique de l'insertion des jeunes en tant qu'enjeu central.
Faire converger à l'échelle locale les différentes approches de développement sectoriel, au service de l'insertion des jeunes.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les connaissances sur les méthodologies d'intégration des politiques nationales sectorielles au sein de politiques locales de développement inclusif des jeunes.
Professionaliser les compétences locales des agents d'accompagnement des jeunes sur le terrain, des acteurs économiques, des pouvoirs public locaux et des jeunes comme partie prenante des dispositifs.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer les connaissances sur les besoins en renforcement de capacités des acteurs locaux en matière de politiques d'insertion des jeunes.
Promouvoir une approche intégrée de l'appui aux jeunes en prenant en compte leurs besoins spécifiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer l'analyse des dispositifs d'appui à l'insertion et enrichir leur comparaison <i>i)</i> en distinguant les perceptions des difficultés identifiées dans le parcours d'insertion entre celles liées à l'individu et les obstacles liés à son environnement économique et social de référence, <i>ii)</i> en analysant de façon approfondie l'articulation des dimensions micro-, méso- et macro-économiques, <i>iii)</i> en comparant le rôle des organisations professionnelles, des services aux entreprises ou des acteurs publics locaux.
Assurer la pérennité des dispositifs en termes d'ancrage institutionnel et de financement.	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la recherche sur les modèles économiques et les formes de financement pérennes des dispositifs d'appui à l'insertion, et notamment sur l'équilibre entre financements publics et privés.
Recommandations à destination des ONG	
Intervenir dans la durée. Développer et militer pour une approche <i>bottom up</i> partant de la base. Renforcer leur structuration en réseau. Intégrer les dispositifs dans le cadre de programmes nationaux. S'impliquer dans les espaces de concertation pluri acteurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la capitalisation des initiatives portées par des ONG et leur impact sur les parcours d'insertion des jeunes. • Renforcer la recherche sur les potentiels de changement d'échelle de ces initiatives pilotes.

Source : production interne GRET.

Bibliographie générale

ADEA (2014a), « Relevé de conclusions des rapports pays du PQIP/DCYP sur Formation, insertion et emploi des jeunes en Afrique », *Conférence des ministres 2014 du PQIP/DCTP*, Abidjan.

ADEA (2014b), "South african country report for the 2014 Ministerial Conference on Youth Employment, How to Improve, Through Skills Development and Job Creation, Access of Africa's Youth to the World of Work", *Conférence des ministres 2014 du PQIP/DCTP*, Abidjan.

ADEA (2014c), "Ghana Country Report for the 2014 Ministerial Conference on Youth Employment, How to Improve, Through Skills Development and Job Creation, Access of Africa's Youth to the World of Work", *Conférence des ministres 2014 du PQIP/DCTP*, Abidjan.

ADEA (2012a), « Introduction aux problématiques et résultats de la triennale de 2012 de l'ADEA : résumé synthétique », *Triennale de l'éducation et de la formation en Afrique*, Ouagadougou.

ADEA (2012b), « Promouvoir les connaissances, compétences et qualifications critiques pour le développement durable de l'Afrique : comment concevoir et édifier une réponse efficace des systèmes d'éducation et de formation », *Compte-rendu de la triennale de l'éducation et de la formation en Afrique*, Ouagadougou.

BAD, CEA, OCDE, PNUD (2012), *L'emploi des jeunes en Afrique 2012, Perspectives économiques en Afrique*.

Banque mondiale (2013), *L'emploi pour une prospérité partagée. Le moment pour l'action au Moyen-Orient et en Afrique du Nord*, Banque mondiale, Washington.

Barlet S., A. Gauron et A. Huyghe Mauro (2013a), « L'insertion des jeunes en Afrique subsaharienne. Quelle valeur ajoutée des actions des OSC ? », *L'Actualité des services aux entreprises*, n° 25, GRET, Nogent-sur-Marne.

Barlet S., A. Huyghe Mauro et C. Uhder (2013b), *Actes du séminaire « Emploi et insertion des jeunes en Afrique subsaharienne »*, MAE/AFD/GRET, Paris.

Barlet S., C. Baron et N. Lejosne (2011), *Métiers porteurs : le rôle de l'entrepreneuriat, de la formation et de l'insertion professionnelle à partir de l'analyse de trois pays en développement*, Document de travail n° 111, AFD, Paris.

Barlet S. et A. Le Bissonnais (2010), « Contribuer à l'insertion socioprofessionnelle des jeunes en Afrique de l'Ouest : premiers enseignements tirés de quatre expériences novatrices », *L'Actualité des services aux entreprises*, n° 21, GRET, Nogent-sur-Marne.

- Beaujeu R., M. Kolie, JF. Sempere et C. Uhder (2011), *Transition démographique et emploi en Afrique subsaharienne, Comment remettre l'emploi au cœur des politiques de développement*, AFD, Paris.
- BIT (2012), *Tendances mondiales de l'emploi des jeunes 2012*, Genève.
- Elder S. et K. Siaka Koné (2014), *Transition vers le marché du travail des jeunes femmes et hommes en Afrique subsaharienne*, Work4youth Série de publication n° 10, BIT, Genève.
- Filmer D. et L. Fox (2014), *L'emploi des jeunes en Afrique subsaharienne*, coll. « L'Afrique en développement », publication conjointe AFD, Paris, et Banque mondiale, Washington, D.C.
- FIDA (2014), *Appui des projets du FIDA aux jeunes ruraux, Leçons apprises*, FIDA, Rome.
- Gauron A. (2013), « Le défi de l'emploi des jeunes et des réformes des dispositifs de formation professionnelle », *L'Actualité des services aux entreprises*, n° 25, GRET, Nogent-sur-Marne.
- Gauron A. (2010), *Économie de subsistance et développement économique*, AFD-GEFOP.
- GRET (2013), « Glossaire des notions relatives à l'enseignement technique, la formation professionnelle et l'apprentissage », *L'Actualité des services aux entreprises*, n° 25, GRET, Nogent-sur-Marne.
- Huyghe Mauro A., S. Barlet et A. Gauron (2013), « L'insertion des jeunes en Afrique subsaharienne, de quoi parle-t-on ? », *L'Actualité des services aux entreprises*, n° 25, GRET, Nogent-sur-Marne.
- Iram (2014), *Capitalisation des actions de formation-insertion des jeunes conduites par les ONG – Rapport final*, AFD.
- J-PAL (2013), *J-PAL Youth Initiative Review Paper*, Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab, Cambridge.
- Kolster J. (sous la supervision de) (2014), *La recherche de l'inclusion*, Banque africaine de développement, Abidjan.
- Le Bissonnais A. (2010), *Accompagner l'insertion professionnelle des jeunes au Niger : état des lieux et pistes d'action*, coll. Études et travaux, série en ligne n° 26, Éditions du GRET.
- Le Bissonnais A. et H. Ould Meine (2012), *Étude d'impact simplifiée de Cap Insertion en Mauritanie*, GRET, Nogent-sur-Marne.
- OCDE (2015), *Resserrer les liens avec les diasporas : panorama des compétences des migrants*, publication conjointe AFD et OCDE.
- OIT (2012), *La réponse de l'Afrique à la crise de l'emploi des jeunes, Rapport régional*, OIT.
- UNESCO (2015), *Regional Overview : Sub Saharan Africa*, Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2015, UNESCO, Paris.
- UNESCO (2012), *Jeunes et compétences. L'éducation au travail*, Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2012, UNESCO, Paris.

Liste des sigles et abréviations

ADEA	Association pour le développement de l'éducation en Afrique
AFD	Agence Française de Développement
AFJ	Afrique Fondation Jeunes (Niger)
AGETIP	Agences d'exécution des travaux publics
ANPE	Agence nationale pour l'emploi
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CONFEMEN	Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie
CRE	Club de recherche d'emploi
CRREJ	Centre régional de ressources pour l'emploi des jeunes (Sénégal)
CUN	Communauté urbaine de Nouakchott (Mauritanie)
CVA	Chaîne de valeur agricole
DCTP	Développement des compétences techniques et professionnelles
DFID	Département du développement international (Royaume-Uni)
EIDH	Association Emploi, Intégration des Handicapés pour le développement
ETFP	Enseignement technique et formation professionnelle
ETVA	Enquête sur la transition vers la vie active (OIT)
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAR	Formation agricole et rurale
FCVA	Financement des chaînes de valeur agricoles
FIDA	Fonds international de développement agricole
FIER	Projet formation professionnelle, insertion et appui à l'entrepreneuriat des jeunes ruraux (Mali)
HI	Handicap International
HIMO	Programme de travaux publics à haute intensité de main-d'œuvre

IMF	Institution de microfinance
INSEE	Institut national de la statistique et des études économiques
LIC	<i>Low Income Countries</i>
LMIC	<i>Low and Middle Income Countries</i>
NEET	<i>Neither in Employment, Education or Training</i> / Ni dans l'emploi, l'éducation ou la formation
NTIC	Nouvelles technologies de l'information et de la communication
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du travail
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OP	Organisation professionnelle
OSC	Organisation de la société civile
PAJM	Programme d'appui à la jeunesse malienne (Mali)
PAMT	Politique active sur le marché du travail
PASEC	Programme d'analyse des systèmes éducatifs
PCM	Programme concerté Maroc
PEA	Promotion de l'entrepreneuriat agropastoral des jeunes (Cameroun)
PEJEDEC	Projet emploi jeune et développement des compétences (Côte d'Ivoire)
PFR	Pays à faible revenu
PFS	Plateforme de services
PIB	Produit intérieur brut
PIPROPH	Projet d'insertion professionnelle des personnes handicapées (Mali)
PME	Petites et moyennes entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PPMER	<i>Rural Small and Micro Enterprise Promotion Project</i> (Rwanda)
PQIP/DCTP	Pôle de qualité inter-pays sur le développement des compétences techniques et professionnelles

PRITI	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure
PRITS	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure
PROMER	Projet de promotion des micro-entreprises rurales (Sénégal)
PROSPERER	Programme de soutien aux pôles de micro-entreprises rurales et aux économies régionales à Madagascar
SACMEQ	<i>Southern and Eastern Africa Consortium for Monitoring Educational Quality</i>
SHIP	<i>Survey-based Harmonized Indicators Program</i>
SNP	Service national de participation (Niger)
SPE	Service public de l'emploi
SPI	Service public d'insertion
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TICE	Technologies de l'information et de la communication pour l'éducation
TVA	Transition vers la vie active

Qu'est-ce l'AFD ?

L'Agence Française de Développement (AFD), institution financière publique qui met en œuvre la politique définie par le gouvernement français, agit pour combattre la pauvreté et favoriser le développement durable.

Présente sur quatre continents à travers un réseau de 75 bureaux, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète.

En 2015, l'AFD a consacré 8,3 milliards d'euros au financement de projets dans les pays en développement et en faveur des Outre-mer.

Agence Française de Développement
5, rue Roland Barthes – 75598 Paris cedex 12
Tél : 33 (1) 53 44 31 31 – www.afd.fr

Dépôt légal : 4^e trimestre 2016
ISSN : 2492-8313

Les dispositifs d'appui à l'insertion des jeunes sur le marché du travail en Afrique

L'insertion des jeunes dans l'emploi et dans la société constitue aujourd'hui un objectif majeur des gouvernements africains. Synthèse des réflexions associant des institutions nationales et internationales, des organisations de la société civile, et se fondant sur des études existantes sur les dispositifs expérimentés ces dernières années en Afrique, cet ouvrage co-écrit par le GRET et l'AFD met en exergue les principaux enjeux d'insertion des jeunes et compare les actions mises en œuvre dans plusieurs contextes. Il souligne par ailleurs le manque de connaissances scientifiques et les besoins en matière de recherche. Le concept d'insertion socioprofessionnelle des jeunes soulève en effet de nombreuses questions : de quoi parle-t-on ? Quels sont les processus d'insertion des jeunes africains sur le marché du travail ? Quels dispositifs opérationnels sont développés pour favoriser l'insertion des jeunes ? Comment mettre en œuvre des dispositifs d'insertion des jeunes en Afrique ? Autant de questions pour lesquelles les auteurs de cet ouvrage présentent les éléments de réponse, proposés par les principaux acteurs du secteur, ainsi que les questionnements encore nombreux à approfondir.

AUTEURS

Sandra Barlet, GRET
Rohen d'Aiglepierre, AFD

CONTRIBUTION

Bruno Méric, GRET
Carine Ollivier, GRET

COORDINATION

Rohen d'Aiglepierre, AFD
Céline Gratadour, AFD